

BIBLIOTHÈQUE DES "ÉTUDES HONGROISES". TOME VIII

ÉMILE PILLIAS

ÉTUDES SUR
FRANÇOIS II
RÁKÓCZI

Prince de Transylvanie

Préface du
Professeur JULES SZEKFÜ
de l'Académie des Sciences de Hongrie



LIBRAIRIE ERNEST LEROUX
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI^e

—
1939



A LA MÉMOIRE • DE • FRANÇOIS II • RÁKÓCZI • ALLIÉ DE
LOUIS XIV • CHEF • DE LA GUERRE • D'INDÉPENDANCE •
HONGROISE • 1676-1735 • IL VÉCUT DANS LA RETRAITE •
AU MONASTÈRE DES • GAMALDULES DE GROSBOIS • DE
1715 A 1717 • SELON SA VOLONTÉ • SON CŒUR • REPOSE
• DANS LA PAIX DE CETTE TERRE •

(Monument érigé à Yerres le 12 juin 1937)



ÉMILE PILLIAS

ÉTUDES SUR
FRANÇOIS II
RÁKÓCZI

Prince de Transylvanie

Préface du
Professeur JULES SZEKFÜ
de l'Académie des Sciences de Hongrie



LIBRAIRIE ERNEST LEROUX
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI^e

—
1939



A MES AMIS DE HONGRIE

PRÉFACE

Figure sympathique et réservée au milieu de la Cour de Louis XIV, le comte de Charoche vécut quatre années en France, de 1713 à 1717. C'était un chevalier mélancolique et silencieux, qui ne parlait pas volontiers de ses années passées, au temps où, dernier rejeton de l'ancienne dynastie princière hongroise des Rákóczi, il dirigeait deux pays d'une nation lointaine, comme prince de Transylvanie et généralissime des Ordres de Hongrie. Vivant, son peuple s'enthousiasma pour lui, et mort, il s'éleva au rang des héros nationaux. Peu d'étrangers vivant en France laissèrent à Paris des traces aussi considérables que le fit ce prince, malgré sa retraite et son absence de toute prétention. Mains passages des Mémoires de Saint-Simon et d'autres contemporains gardent son souvenir et celui des gens de sa Cour. De même, l'Hôtel de Transylvanie, où l'ami de Manon Lescaut, le chevalier des Grieux, tenta sa chance au jeu. Et sa retraite apaisée, en Turquie, servit de modèle à Candide cultivant le jardin qui reste la seule fortune de l'homme au milieu des catastrophes de ce monde.

Bien que Rákóczi fût un homme silencieux, et qu'il se retirât des yeux du monde avec une parfaite discrétion, on sait que la vie française exerça sur lui un grand ascendant et le transforma dans une mesure inaccoutumée. Et, chose singulière, non pas à la Cour dont il respirait l'air. Il avait l'habitude d'aller à la chasse dans la compagnie de Louis XIV et du comte de Toulouse, fils du Roi, et ce fut en pareille occasion qu'il fit la connaissance des Camaldules de Grosbois où il s'installa plus tard. Ces religieux, quelque

peu jansénistes, gagnèrent l'ancien homme du monde à une piété sévère et, en même temps, à l'esprit français. C'est là que Rákóczi commença à composer, en latin et en français, — comme une occupation spirituelle qui calme, élève l'âme, et promet la béatitude éternelle, — ses écrits pieux qu'il continua jusqu'à sa mort, dans son exil au bord de la mer de Marmara. Sa conversion religieuse pendant les quatre années de son séjour en France fit de lui un écrivain français qui, sans devenir peut-être un artiste de la langue, enrichit son esprit d'éléments qu'on ne retrouve pas avant lui chez d'autres Hongrois. C'est à travers Rákóczi que le délicat approfondissement psychologique dans sa propre âme, qui caractérise si bien la pensée janséniste, fit son entrée dans la vie religieuse des Hongrois : ses Confessions révèlent le grand drame qui se joue dans quelques âmes religieuses et détachées des événements du monde, quand ces âmes ont assez de sens critique pour pouvoir se plonger dans leurs états d'âme. Au nombre des génies religieux qu'a inspirés la France et que l'œuvre magistrale d'Henri Brémond nous a fait connaître, nous devons ranger aussi notre Rákóczi, avec son regard infiniment pur qui le faisait pénétrer avec une tranquille audace dans le coin le plus jalousement gardé de son âme, où régnaient encore des instincts non avoués, et où, par un effort d'épuration impitoyable et une lutte intérieure déchirante, il détruisit le mal, élevant, à la manière mystique de son époque, son âme jusqu'à son Créateur. Mais, semblable à l'eau qui ne remue même pas les feuilles de rose, la surface restait tranquille, et, dans la personne du comte de Charoche dissimulant son talent, même à l'œil perspicace du duc de Saint-Simon, le nouveau génie religieux et l'écrivain français restèrent inaperçus.

Les Hongrois qui ont eu l'occasion de quitter leur pays et de passer quelques années sous le ciel de Paris et de la France, ont toujours été pénétrés rapidement et profondément par l'esprit qui y régnait, depuis le « Notaire

Anonyme », auteur de la plus ancienne histoire du pays hongrois, qui, au XII^e siècle, étudia l'historiographie dans les écoles de Paris, et composa, d'après ses modèles français, son *Gesta Hungarorum*, — jusqu'à notre grand poète d'avant-guerre, André Ady, qui reçut l'impulsion de Paris au cours de séjours répétés, et put écrire le poème intitulé : « Paris est mon Bakony. » Pour lui, Paris fut la grande forêt fabuleuse à l'ombre de laquelle ses longues luttes intérieures lui révélèrent son moi et sa vocation hongroise. Mais si, à tous ces hommes, Paris et l'esprit français donnèrent une sorte d'élan initial et des éléments positifs de culture, — Rákóczi, lui, subit une influence plus considérable encore : la Cour de Versailles et le cloître de Grosbois l'assimilèrent réellement, et le marquèrent pour toute sa vie de l'empreinte de la pensée française.

Mais les relations françaises du prince Rákóczi ne se réduisent pas aux quatre années de son séjour parisien. Sa carrière politique débuta, dès 1702, par la recherche d'une liaison avec Louis XIV en faveur de son pays opprimé et drainé par les armées de l'Empire. Quand, ayant été condamné à mort par la Cour de Vienne après saisie de ses lettres au Roi, il réussit à s'échapper de sa prison et put se mettre à la tête de l'insurrection des « kuruc » hongrois, ce soulèvement prit, avec le temps, assez d'importance aux yeux de Louis XIV pour que celui-ci cherchât à l'utiliser contre la maison de Habsbourg, dans sa longue lutte pour la succession d'Espagne. C'est ainsi que le Roi envoya des ambassadeurs permanents auprès de Rákóczi, lui fournit des officiers d'artillerie, et même quelques troupes levées à ses frais par l'ambassadeur de France à Varsovie. Dans les calculs politiques de Rákóczi, la protection de Louis XIV figura autant pour sa valeur morale que pour son efficacité réelle, et bien qu'à la conclusion de la paix qui termina la guerre de succession d'Espagne, Louis XIV fut impuissant à sauver son allié, le prince, dans son exil, honora toujours la

grande personnalité de son protecteur. Plus tard, ayant quitté Paris pour Constantinople, il eut constamment les ambassadeurs français à la Porte pour confidents familiers de tous les plans diplomatiques qu'il élaborait dans l'espoir de ressusciter le soulèvement de la Hongrie. Et son secrétaire et plus fidèle compagnon d'exil, le seigneur sicule Clément Mikes, décrivant la vie des proscrits de Rodostlo en des lettres fictives imitées d'un genre littéraire alors à la mode en France, associait à la littérature française une des œuvres maîtresses de la prose magyare.

L'historiographie hongroise a déjà rendu compte de l'importance intermédiaire de l'existence et de la personnalité de Rákóczi entre la vie française et la vie hongroise de son temps. Les faits énumérés ci-dessus ont été constatés, avec plusieurs autres, par des érudits hongrois ; mais un exposé complet de la matière relative à Paris et à la France faisait encore défaut. Pour un tel exposé, il fallait non seulement du travail et de l'enthousiasme, mais aussi une exacte connaissance de la topographie et des circonstances particulières du pays. Pourvu de cette connaissance, et de la passion propre aux historiens de la Hongrie, M. Émile Pillias a commencé, il y a plusieurs années, avec cette profonde dévotion pour le sujet qui est un des traits les plus éminents de l'esprit français, à rassembler les données relatives à la vie de Rákóczi dans ses rapports avec la France. Chacune de ses études nous a déjà révélé beaucoup de faits importants, et notre joie s'augmente de les voir aujourd'hui paraître en un volume séparé, en compagnie d'autres études récentes.

Je n'ai voulu, par ces lignes, qu'exprimer le grand plaisir et la reconnaissance sincère avec lesquels l'historiographie hongroise accueille une œuvre en qui elle voit un accroissement essentiel des études « rákócziennes ».

P^r Jules SZEKFÜ,
de l'Académie des Sciences de Hongrie.

AVANT-PROPOS

Les six études qui forment ce recueil ont été publiées, de 1933 à 1937, dans la Revue des Études Hongroises, à Paris.

A l'exception d'un court emprunt au Kriegsarchiv de Vienne, leur documentation — inédite pour la plus grande part — a été tirée des archives françaises.

Elles sont, dans l'intention de leur auteur, une contribution au travail de dépouillement méthodique qu'il serait souhaitable de voir accomplir dans les archives des divers États auxquels se rattache l'histoire de François II Rákóczi. Il appartiendrait ensuite à un historien hongrois — seul qualifié pour cette synthèse — d'utiliser en une biographie générale les matériaux ainsi mis à jour.

Après deux siècles passés, Rákóczi reste une des plus attachantes figures de son temps.

Les tacticiens diront qu'il ne fut pas un grand homme de guerre ; les psychologues, qu'il manqua d'énergie et choisit mal ses confidents.

Mais l'Histoire se souviendra que, jeté très jeune et malgré lui dans la politique, il se dévoua tout entier à la cause de sa Patrie, dès qu'il l'eut assumée.

Sans expérience militaire ni diplomatique, il s'efforça d'y suppléer par un labeur constant.

Il crut à la droiture d'autrui, parce qu'il était droit.

Il eut une haute conscience de son « métier » de prince.

Il fut un honnête homme.

La France — qu'il aima d'une particulière dilection — se doit de garder avec respect sa mémoire.

E. P.

I

LA FRANCE ET RÁKÓCZI ORIGINES VÉRITABLES DE L'INTERVENTION DE LOUIS XIV (1700-1703)

LA FRANCE ET RÁKÓCZI
Origines véritables de l'intervention de Louis XIV
(1700-1703)

Dans le long drame que fut la guerre de Succession d'Espagne, l'insurrection de François II Rákóczi a joué un des rôles les plus importants. Pourtant, et malgré l'abondance des documents conservés dans les Archives d'Etat, tant à Budapest qu'à Paris, l'histoire de la collaboration entre la France et le prince de Transylvanie reste, quant à ses origines mêmes, imparfaitement étudiée.

Le but de la présente étude est de prouver — non par un point d'amour-propre national qui n'a pas de place ici, mais parce que ce fait initial permet seul de comprendre toute la suite de la politique française à l'égard de Rákóczi — que c'est le Prince qui, le premier, fit appel à Louis XIV.

C'est précisément parce qu'il avait été sollicité et non solliciteur, parce qu'il avait eu l'habileté de se laisser prier par Rákóczi, que Louis XIV put se refuser à tout traité écrit, à cette alliance formelle que, jusqu'au dernier jour, le prince réclama vainement. Quelque sympathie, très sincère, qu'il eût pour Rákóczi, le Roi, ayant « barre » sur lui, en usa : diplomatie n'est pas philanthropie.

Ainsi s'éclaire le double jeu du cabinet de Versailles s'appliquant, dix ans durant, à entretenir une insurrection

aussi profitable aux intérêts de la France, sans jamais s'engager envers les insurgés.

Rákóczi fera-t-il mine, parfois, de vouloir négocier avec l'Empereur ? tout aussitôt quelque opportun envoi d'argent ou... de promesses l'encouragera à continuer la lutte¹. Mais, en même temps, on prendra soin de ne jamais le dissuader directement de traiter, afin de ne pas lui donner des arguments pour plus tard².

Sera-t-il vainqueur ? on lui prodiguera les bonnes paroles... « Je contribuerai avec plaisir à la continuation des avantages que vous avez remportés » lui écrira Louis XIV en décembre 1703, « et vous devez être assuré que je seray bien aise de faire connoître par les assurances que je vous donneray la mémoire que j'ai conservée de vos ancêtres aussy bien que l'estime et l'affection particulières que j'ay pour vous³. »

Assurances... estime... affection...

Sollicitera-t-il ? on le bercera d'espoirs... En mars 1704, le Roy mandera à son ambassadeur en Pologne : « Monsieur de Bonnac ne doit pas refuser définitivement les demandes que le Prince Ragotzi luy fera, mais répondre de manière que sans engager le Roy ce Prince puisse espérer de plus grands secours dans l'occasion »⁴. Et comme, vers le même temps, l'Empereur offrant de traiter en donnant la garantie des Rois de Suède et de Pologne, et de l'Electeur de Brandebourg, Rákóczi — dans la crainte que Louis XIV fasse la paix sans l'y comprendre — paraîtra un instant ébranlé, Maron, secrétaire de l'ambassade de France en Pologne, se servira habilement de la Palatine de Belz pour l'en détourner ; il lui fera écrire par la Palatine une lettre dont il aura, de sa propre main, rédigé le brouillon... Ainsi, rendra-t-il compte au Roi, « comme c'est elle qui parle, j'ai crû pouvoir y mettre tout ce qui m'a paru devoir exciter M. le Prince Ragotzi à ne se point relâcher. J'aurais été plus réservé sur quelques points, si cette lettre

eût esté écrite par quelque personne dont les avances eussent pû engager absolument Vostre Majesté⁵. »

C'est Villars qui, non sans cynisme, nous révèle dans ses Mémoires que Des Alleurs, dont le caractère lui semble très « propre à entretenir noise », s'applique à « empescher les mécontents d'estre jamais contents » et à « échauffer la division qui est entre les Germains et les Huns⁶ ». Et d'ajouter, en grand seigneur, que tout cela n'est que « petites bagatelles »...

Quand, dans l'été de 1705, Rákóczi, ne voulant pas, selon ses propres termes, « s'asseoir entre deux chaises », lui mettra nettement le marché en main⁷, Versailles gagnera encore du temps en posant comme premières conditions d'une alliance, la proclamation de Rákóczi comme Prince de Transylvanie, et la déchéance des Habsbourgs. Quitte à ne rien changer au fond de sa politique le jour où ces conditions auront été remplies.

Plus tard, en 1710, alors que la défaite apparaîtra certaine, Fierville, afin de « soutenir encore quelque temps les affaires de Hongrie » laissera les Hongrois espérer une intervention du tsar, à laquelle il ne croit pas le moins du monde⁸.

Et quand, à la fin de 1712, Rákóczi décidera de se rendre en France, Besenval s'efforcera jusqu'au dernier instant de le retenir à Dantzig, sans doute parce qu'il estimera ce voyage propre à nuire à sa cause en réveillant l'animosité de la Cour de Vienne, mais aussi parce que le cabinet de Versailles souhaitera de garder en réserve contre l'Empereur, à portée de la Hongrie, cette menace constante de nouveaux troubles⁹. Calcul qui reparaitra quelques mois plus tard quand, en juin 1713, Torcy essaiera d'obtenir du Roi de Pologne, pour Rákóczi, « un azile assuré où son séjour pourra causer de justes inquiétudes à la Cour de Vienne¹⁰ »...

Ainsi s'explique enfin que, lors des négociations préliminaires du traité de Rastadt entre Villars et Eugène de Savoie, le sort de Rákóczi pourra être mis en balance avec celui, purement privé, du cardinal de Bouillon, et écarté sans plus de débats quand le plénipotentiaire français refusera, au nom du Roi, le retour en France du grand aumônier¹¹.

N'oublions pas, pourtant, que si Louis XIV — tenant, à l'exemple de François I^{er}, la Turquie pour le seul point d'appui oriental contre l'Autriche — ne vit dans la Hongrie qu'un champ de bataille ou un enjeu, et dans l'insurrection de 1703 qu'une simple diversion à utiliser au mieux de ses intérêts, l'attitude de Rákóczi lui-même ne fut pas toujours propre à encourager le Roi à modifier ces conceptions ni à s'engager plus avant avec lui.

Trop souvent le Prince laissa paraître qu'il n'avait pas de plan politique défini, et apparut même disposé à traiter avec l'Empereur à qui, parfois, il fit d'inattendues protestations de fidélité¹². Candidat à la principauté de Transylvanie, on le verra entamer des négociations diplomatiques pour obtenir la succession du duché de Courlande¹³, ou, plus tard, le trône de Livonie ou une vice-royauté en Espagne¹⁴...

Comment, dès lors, Louis XIV dont le seul but, absolu, était l'abaissement de la Maison d'Autriche, eût-il pu faire entièrement fond sur lui ?

N'oublions pas que si le Roi envoya peu d'hommes sur les champs de bataille de Hongrie — parce qu'assailli de toutes parts, il n'aurait pu le faire sans péril, et que l'indiscipline régnant parmi les lieutenants de Rákóczi n'était guère faite pour lui inspirer confiance — il ne ménagea pas les secours en argent ; et que si, le trésor étant épuisé, les dernières annuités furent irrégulièrement payées, le total des sommes envoyées fut néanmoins très important.

N'oublions pas que, s'il se servit de lui, Louis XIV fit des efforts sincères pour remercier Rákóczi d'une collaboration dont il ne mésestimait pas toute l'utilité. Ainsi, dès 1707, instruisait-il M. de Ricous, désigné comme envoyé extraordinaire auprès du Roi de Suède, d'appuyer activement les Hongrois auprès du Roi, et de le préparer à soutenir leur cause quand viendrait la paix générale¹⁵.

Sans doute, cette paix venue, ne put-il rien pour lui. Mais n'oublions pas qu'alors, la France, écrasée par ses ennemis, n'avait été sauvée au bord de l'abîme que par un miraculeux renversement de l'opinion anglaise. Comment, dans une telle extrémité, Louis XIV, vieilli par les revers et les deuils, et qui, en 1706, perdant courage, avait été jusqu'à proposer à ses adversaires un traité désastreux, comment eût-il osé compromettre les chances d'une paix inespérée ? De Rodosto, Rákóczi lui-même écrivait plus tard : « A Dieu ne plaise que j'ay été abandonné à la paix de Rastadt, car j'ay bien veu, el le feu Roy m'avoit même publiquement déclaré avec une bonté approchant à la tendresse, qu'il n'avoit pû faire autrement...¹⁶ »

Et l'hospitalité que le Prince reçut à la Cour de France, sa retraite aux Camaldules — que, malgré l'orientation nouvelle de sa politique, le Régent ne cessa de protéger contre les démarches de l'Empereur¹⁷ — furent pour le proscrit des heures de paix au seuil de son dernier exil.

Ainsi, ayant rendu à César ce qui est à César, et replacé dans l'enchaînement des faits dont ils sont solidaires, les événements que nous allons considérer, pourrons-nous étudier avec l'impartialité que commande l'Histoire les trois années décisives de la vie de François II Rákóczi.

La paix de Karlowitz, signée le 26 janvier 1699, en enlevant aux Turcs les dernières possessions qu'ils

détenaient encore en Hongrie, avait définitivement affirmé la mainmise de l'Autriche sur ce pays.

Mais deux ans ne s'étaient pas écoulés que, déjà, dans toute la patrie magyare, des magnats aux paysans, grondait un sourd et violent mécontentement contre la maladroite oppression germanique.

Seul, manquait le CHEF.

C'est alors que le comte Nicolas Bercsényi — qui semble bien avoir été l'âme véritable du soulèvement, autant et plus même, peut-être, que Rákóczi, mais qui laissa la direction à ce dernier à cause du prestige de son nom — éveilla l'énergie du prince et le poussa à l'action.

Restait à trouver au dehors un appui sans lequel toute insurrection contre la puissante Cour de Vienne était condamnée à l'échec ; appui que donnerait, seule, évidemment, une nation ennemie décidée de cette Cour.

Deux Etats s'offraient au choix du jeune chef : la France et la Turquie, toutes deux adversaires traditionnelles de l'Autriche.

L'alliance turque ? la Hongrie venait de la pratiquer pendant seize années, avec Emeric Thököly : elle s'était achevée en désastre. La Porte, vaincue, avait entraîné dans sa défaite la cause de la libération magyare ; écrasée à Zenta, humiliée à Karlowitz, affaiblie, découragée, que pourrait-elle avant longtemps ?

Et cette alliance avec l'Infidèle, outre qu'elle répugnait aux Hongrois chrétiens, n'était-elle pas une arme à double tranchant, risquant de faire simplement repasser la Hongrie d'un joug sous un autre ?

De l'autre côté était la France avec laquelle, depuis un siècle, trois alliances avaient déjà été conclues.

Rákóczi se tourna vers la France.

Les circonstances semblaient à ce moment favoriser les ambitions de Rákóczi. Depuis de longs mois, le roi

d'Espagne, Charles II, agonisait ; il n'avait pas d'enfants ; et l'on pouvait prévoir avec certitude que sa mort, imminente, serait le signal d'une lutte sans merci entre le Roi Très-Chrétien et l'Empereur, bien décidés tous deux à mettre sur le trône devenu vacant un souverain de leur dynastie.

L'heure était donc propice — où l'Autriche allait se trouver aux prises avec de graves difficultés et, sans doute, une nouvelle guerre — pour s'insurger contre elle.

Le 1^{er} novembre 1700, de Vienne où il résidait alors, Rákóczi écrivit, de sa main, à Louis XIV.

Sur cette lettre et sur celle qu'il écrivit en même temps à Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbesieux, secrétaire d'Etat à la guerre, on a longtemps épilogué.

Dès 1734, rédigeant ses Lettres de Turquie, César de Saussure niait complot et missives, et énumérait, à l'appui de son opinion, des « réflexions », en vérité naïves et peu probantes, dont voici quelques-unes :

I. Le Prince se déclare très-innocent de ces accusations dans plusieurs de ses ouvrages, surtout dans celui qu'il intitule ses Confessions Générales.

II. Supposons que le Prince et les Seigneurs hongrois eussent projeté quelque chose d'approchant à ce dont il était accusé ; l'auraient-ils confié à un étranger, à un officier de l'Empereur, à un homme qu'ils ne connaissent que depuis deux jours, s'il faut ainsi dire ? et s'ils l'avaient fait, où aurait été leur prudence ? et même leur bon sens ?

VI. On ne fit jamais voir au Prince, ni à qui que ce soit, les prétendues lettres qu'on avait remises à Longueval pour le Roi de France et pour ses ministres, etc...¹⁸.

Le premier argument, déjà, n'est pas exact : dans sa Confessio Peccatoris Rákóczi a raconté sans détours pourquoi et comment il écrivit les deux lettres :

« Quibus omnibus ego ab ipsismet legatis mihi amicis rescitis, futurorum eventu et belli imminentis præsagiis hilaris in Hungariam discessi rerum conjuncturas amicis relaturus ; quorum communi opinione conclusimus intentiones nostras regi Galliæ communicare et patrocinium ejus exorare, ad quod recurrere proavi mei tractatus, se ad successores quoque tractantium extendens, dederat mihi ansam. Quæstio solummodo supermansit indecisa : num hoc per communicationem verbalem et nuncium ad legatos prædicti regis mittendum, num per literas regi exarandas fieri oporteret ?...¹⁹ »

Cependant, malgré cet aveu non déguisé, la disparition des lettres incriminées — dont on ne connaissait que de brefs extraits en langue allemande, par les pièces du procès dont elles furent la cause — laissait planer le doute sur la culpabilité de Rákóczi.

Le Prince n'avait-il pas été, sur de simples présomptions, la victime d'un procès de tendances ?

Or la découverte récente de ces précieuses lettres dans les archives militaires autrichiennes, à Vienne²⁰, vient d'apporter la preuve qu'elles étaient un appel direct au Roi de France, suffisant — si voilées qu'en fussent les allusions, si prudents qu'en fussent les termes — pour justifier, aux yeux de la Cour de Vienne, l'arrestation et la condamnation de Rákóczi²¹.

En voici le texte littéral²² :

« Sire

« Ma famille a assés souvent reçu des marques de vôtre royale protection, et vous L'avés Sire, si genereusement accordée a tous ceux des princes de L'Europe, qui vous l'ont demandée jusqu'à présent, pour que j'espere, que V. M. voudra bien aussi L'accorder dans cette conjoncture a ma patrie, dont l'oppression est si connue, qu'il n'est pas

nécessaire, que j'en trace icy les tristes images, pour exciter Sire, votre compassion, et porter l'inclination bien faisante de V. M. a nous être pere, protecteur et Libérateur : C'est Sire, sur ce pied que je vous envisage depuis que la raison m'a donné des yeux, pour admirer toutes les grandes choses, que vous avés faites en faveur des opprésés ; et C'est Sire, sur ce meme pied, que je viens au nom de ce royaume vous demander la continuation d'un appuy, dont il a déjà tant de fois ressenti les effects, pour vous y engager Sire je ne m'étendray pas sur la situation generale de nos affaires, puis que V. M. en est sans doute bien informée ; je diray seulement que L'union n'est pas moins forte parmi nous, que le mécontentement n'est general, que les querelles de religion et les differens interets des familles particulières qui ont toujours été si fatales aux projets de la nation, sont tout à fait assoupies, ou réglées, et que le but des trois états, comme des trois religions, n'est que de concourir unanimement au bien public, desorte que Si V. M. a la bonté de nous seconder, je ne doute nullement que la protection, que nous vous demandons, n'ait des suites bien plus avantageuses, que du passé ; pour mon particulier, je m'estimerai trop heureux de pouvoir employer le rang et le credit que Dieu m'a donné parmy mes compatriotes pour la gloire de V.M. et à vous marquer Sire, que L'inclination, et la veneration que j'ay heritées de mes ancetres pour vôtre personne sacrée, ont plus de part, qu'aucun autre motif à l'attachement que j'ai pour vos interets. Le gentilhomme porteur de cette, qui a eu L'honneur de servir V. M. aura celui de vous en éclaircir plus au Long, aussi bien que du profond respect avec lequel je suis Sire

De votre majesté
tres humble, tres obéissant et tres

aquis serviteur
François prince de Ragotsky. »

La lettre destinée à Barbesieux, plus brève, évoquait le souvenir du grand Louvois, père du jeune ministre, et disait le profit que la gloire et les intérêts du Roi tireraient du succès de cette affaire.

A ces deux lettres Rákóczi joignit des instructions²³ pour le messenger qui devait les porter à la Cour de France ; on y lisait déjà, outre une pressante demande d'argent, le mot de « diversion », argument si souvent invoqué par la suite.

On sait comment, avec une imprudence que César de Saussure a, sans le vouloir, justement appréciée, Rákóczi choisit pour confident... un officier au service de l'Autriche.

Quarante-huit heures ne s'étaient pas écoulées que le capitaine de Longueval demandait audience à l'Empereur et lui livrait lettres et instructions. Léopold en prit connaissance, mais, jugeant plus politique de laisser se préciser le complot, et curieux sans doute de lire la réponse de Louis XIV, laissa Longueval partir pour Versailles avec des copies des deux lettres. Quelques semaines plus tard, les plis étaient remis à leurs destinataires.

La réponse que Barbesieux, seul, fit le 18 décembre, en termes vagues d'une prudence extrême, ne fut, en fait, qu'une courtoise fin de non-recevoir :

« Monsieur

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du premier du mois passé ; je commencerai par vous remercier de toutes les honnêtetés, dont elle est remplie, et vous supplier d'être persuadé d'une parfaite reconnaissance de ma part ; j'ay écouté avec toute la confiance, que vous m'avez marqué, que je pouvois

prendre, celui qui me l'a rendue, et j'ai fait de la lettre, qui y étoit jointe, l'usage que vous désiriés, elle a été reçue avec envie de correspondance à vos desirs mais il ne me paroît pas, par les raisons que vous dira celui, qui est chargé de cette lettre, qu'il soit tems de faire eclore encore vos resolutions, L'on prendra toutes les mesures les plus convenables pour vous les faciliter, et je vous supplie d'être persuadé, que je profiterai de cette occasion de vous marquer que je suis tres véritablement

Monsieur

votre tres humble et tres obéissant serviteur

Barbesieux. »

Mais le roi d'Espagne étant mort le 1^{er} novembre 1700 — le jour même où Rákóczi écrivait à Louis XIV sa première lettre — le duc d'Anjou, monté sur le trône le 24 novembre sous le nom de Philippe V, était devenu, par le seul fait de son avènement, l'ennemi de Léopold, frustré de la couronne qu'il avait convoitée pour son second fils, l'archiduc Charles.

Les calculs de Rákóczi se réalisaient. Pour dilatoire que fût la réponse de Barbesieux — que Longueval lui avait remise après l'avoir, à son passage à Vienne, communiquée à l'Empereur — le prince, malgré l'opposition formelle de Bercsényi qui voulait que la négociation²⁴ (le mot est de lui) se fit par le canal du roi de Pologne, s'empressa donc d'écrire à Louis XIV, de Munkacs, le 11 février 1701, une nouvelle lettre où il le remerciait des « espérances de sa roiale protection ».

La lettre prit aussitôt, comme les trois précédentes, le chemin de Vienne. Mais, cette fois, l'Empereur estima qu'il en savait assez ; il arrêta la lettre et, après un simulacre

d'arrestation de Longueval, Rákóczi fut enlevé de son château de Saros, le 19 avril 1701, conduit à Eperjes, puis interné à la forteresse autrichienne de Wiener-Neustadt.

L'ambassadeur de France à Vienne, le marquis de Villars, futur maréchal, n'avait même pas été informé par le jeune Barbesieux — son ennemi personnel — des lettres écrites par Rákóczi.

Aussi apprit-il avec stupéfaction, avant même l'arrestation du Prince, le bruit courant dans toute l'Allemagne qu'on avait saisi sur Longueval — qu'il n'avait vu de sa vie — des paquets de lui « très importants et que l'on ne pouvoit déchiffrer²⁵ ».

Telle était son ignorance du rôle de Longueval que, dans la même lettre du 13 avril 1701 où il rendait compte au Roi de cette rumeur publique, il lui faisait part, et sans établir le moindre rapport entre les deux faits, des inquiétudes qui commençaient à naître du côté de la Hongrie où, disait-il, l'Empereur avait de « très-mauvais sujets dont seul le manque de protection empeschoit la mauvaise volonté de paroître ».

Dix jours plus tard, Villars, confirmant le mouvement de révolte en Hongrie, mandait à Louis XIV l'arrestation de « Ragotskj » et témoignait son étonnement que le Prince eût pu entrer dans quelque conspiration.

« Je le connois parfaitement », écrivait l'ambassadeur, « c'est un jeune homme fort bien fait, parlant bien plusieurs langues, qui paroist beaucoup de bon sens, de sagesse, et surtout d'une telle docilité dans sa famille que je ne l'aurois jamais soupçonné d'en manquer dans les occasions où il est si dangereux de la perdre. Et dans tout le commerce que nous avons eü ensemble, il ne luy est jamais échappé une parole qui pût me le faire regarder

comme un homme capable de former une révolte. Peut-être qu'il est arrêté sur de légers soupçons car il n'en faut guère pour qu'un Alleman soit disposé à croire un Hongrois coupable, tant la hayne est constante entre ces deux nations. »

Et Villars terminait ainsi :

« Ce qu'il y a de certain, c'est que si les Hongrois ont eü quelques desseins, l'Empereur au moins sera parfaitement persuadé que le Ministre de Vostre Majesté n'y a pas eü la moindre part.²⁶ »

Tel n'était pas, en tout cas, l'avis du public qui, ouvertement maintenant, accusait Villars d'avoir lui-même fomenté la révolte avec les Hongrois. Et les ragots allant leur train, on assurait qu'une lettre tombée de sa poche avait fait découvrir le complot²⁷.

Dans la rue même, le peuple grondait et menaçait ; Villars s'étant rendu en carrosse à une exposition, le portier referma violemment la porte au nez de ses chevaux quand il l'eut reconnu. Malgré l'affront, l'ambassadeur de Louis XIV dut battre précipitamment en retraite devant l'émeute menaçante.

Mais quand cette hostilité passa du peuple à la Cour, et que les courtisans de ses amis s'éloignèrent de lui à leur tour, Villars qui avait cru, jusqu'alors, devoir mépriser les discours populaires sur son intelligence prétendue avec les insurgés, dut s'adresser au comte de Kaunitz, premier ministre de l'Empereur, pour s'en expliquer avec lui. Le comte lui fit de grandes protestations d'honnêteté, lui conseilla de laisser dire et lui donna pour protéger l'ambassade une garde armée qui fut acceptée²⁸.

De Versailles, le 9 mai 1701, Louis XIV écrivit à Villars en réponse à sa lettre du 23 avril :

« La conduite que vous avez tenue depuis que vous êtes à Vienne doit en effet persuader que vous n'avez nulle part aux desseins des Hongrois. Elle suffiroit pour en convaincre quand mesme on pourroit douter de l'éloignement que j'auray toujours de favoriser des sujets rebelles à l'autorité légitime de leurs souverains. J'ay lieu de croire que l'Empereur ne peut douter de mes sentimens à cet égard. »

Et comme Villars lui avait mandé avoir reçu la visite mystérieuse d'un secrétaire du comte de Kaunitz, venu en cachette de son maître l'avertir qu'on voulait l'arrêter, et lui proposer le moyen de quitter Vienne sans danger, il le mit en garde contre des avis hypocrites, inspirés sans doute par les ministres mêmes de l'Empereur pour lui faire faire une fausse démarche que l'on prendrait pour un aveu²⁹.

Quelques semaines plus tard, Villars ayant eu audience de l'Empereur pour lui annoncer la mort de Monsieur, frère du Roi, profita de l'occasion pour faire une allusion aux injustices que les gens mal informés ou mal intentionnés lui avaient faites au sujet des affaires de Hongrie ; Léopold lui répondit avec beaucoup de bonté qu'il connaissait trop son caractère pour n'être pas persuadé qu'il n'y aurait jamais rien dans sa conduite que l'on ne dut attendre d'un homme d'honneur, et il l'assura que sur cette affaire, il ne lui était rien revenu qui pût lui causer la moindre peine³⁰.

Mais, au fond, la Cour de Vienne ne devait pas être fâchée que la France fût accusée de complicité avec ses ennemis, dans le moment que l'affaire d'Espagne menaçait de rallumer, une fois de plus, la guerre entre les deux pays.

Tandis que Râkôczi était enfermé à Wiener-Neustadt, Nicolas Bercsényi, averti à temps, avait pu s'enfuir en Pologne.

Le 26 mai 1701, le colonel Du Héron, ambassadeur de France à Varsovie depuis avril 1700, écrivait au Roi :

« Le Comte Nicolas Berchini, Gouverneur de Segedin, considérable par sa naissance, par son crédit et par son expérience dans le mestier de la guerre, s'est réfugié en Pologne. Il a demandé au Roy de Pologne sa protection. Il me paroist assez disposé à la luy accorder. Il m'a écrit aussy une lettre où il semble vouloir insinuer que les Hongrois se flattoient de celle de Vostre Majesté³¹. »

Dans les derniers jours de juin, Bercsényi s'étant rendu à Varsovie y eut une entrevue avec Du Héron, et s'ouvrit aussitôt à lui de ses projets. A l'entendre, l'emprisonnement des principaux conjurés n'avait en rien compromis les chances du soulèvement. Il se sentait de force à exciter en Hongrie de grands mouvements ; mais ne voulant pas, avec raison, exposer sa patrie à de nouveaux malheurs sans être certain de pouvoir la délivrer de ceux qu'elle souffrait, il entendait ne rien entreprendre avant d'être assuré du concours du Roi de France et du Roi de Pologne. On engagerait ce dernier à intervenir par l'offre du trône de Hongrie, la couronne de Pologne semblant, à ce moment, mal assurée sur sa tête³².

A Du Héron qui lui avait transmis cette demande, Louis XIV répondit avec bon sens que, devant profiter au seul Roi de Pologne, l'affaire devait être traitée directement entre les Hongrois et ce Prince, et qu'il ne convenait pas d'y entrer en aucune manière³³. Il ajoutait encore, quelques jours plus tard, qu'il était trop incertain des sentiments véritables du Roi Auguste pour rien entreprendre de concert avec lui, et qu'au demeurant, il n'était pas, lui Roi de France, en guerre avec l'Empereur³⁴.

Mais ni Bercsényi, ni Du Héron — devenu, non sans diplomatie, un avocat enflammé de la cause magyare — ne se découragèrent ; et, de juillet à novembre, ce fut, entre Varsovie et Versailles, un échange incessant de suppliques et de refus.

Le 14 juillet 1701, Bercsényi remit au Roi de Pologne un projet écrit — long exposé de la situation et des désirs de la Hongrie — dont Du Héron, quelques jours plus tard, envoya une copie à Louis XIV³⁵.

On y lisait :

« La Hongrie est encore en estat de secouer le joug qu'on luy a imposé si elle est aidée de Sa Majesté Très Chrétienne et du Roy de Pologne. On est persuadé que si ce Prince désire de prendre la protection de cette nation et d'en devenir le Roy, il seroit à propos qu'il fît une alliance très-étroite avec Sa Majesté Très Chrétienne par laquelle Sa Majesté luy promettroit de continuer avec toutes ses forces la guerre d'Italie afin de ne pas donner à l'Empereur le tems de se reconnoitre et lui oster les moyens de renvoyer ses troupes dans ses Estats Héréditaires.

« De ne pas faire la paix avec l'Empereur quand même il voudroit renoncer à ses prétentions sur les Estats de la Monarchie d'Espagne sans avoir pourveu à la seureté du nouveau gouvernement de Hongrie de concert avec le Roy de Pologne.

« De luy donner des subsides et de les continuer jusqu'à ce que l'on ait pu recouvrer les revenus royaux en Hongrie, etc. »³⁶.

Ce mémoire, qui ne proposait à la France que des charges sans aucun avantage, n'était guère de nature à emporter l'adhésion de Louis XIV.

Du Héron le comprit sans doute, et, prononçant pour la première fois le grand mot, il suggéra au Roi qu'un soulèvement en Hongrie ferait une diversion propre à « déconcerter tous les projets de l'Empereur³⁷ ».

Philippe V, nous l'avons vu, avait été proclamé Roi d'Espagne le 24 novembre 1700. Dès le début de 1701, en prévision d'une attaque autrichienne contre les possessions

espagnoles en Italie, une armée française sous les ordres de Catinat avait occupé le Milanais. Les hostilités avaient commencé en mai par l'arrivée de 30.000 impériaux commandés par le Prince Eugène de Savoie. Mais, malgré quelques revers auxquels Catinat avait mis fin par une sage retraite sur des positions meilleures, la situation des troupes royales restait très bonne.

Très satisfaisante aussi, la position diplomatique de la France : la Bavière avait signé un traité avec elle le 9 mars ; la Savoie s'était alliée avec l'Espagne et la France le 6 avril, et le Portugal avait suivi son exemple le 18 juin, par le traité de Lisbonne.

Aussi, malgré les assurances de Bercsényi que son entreprise, appuyée sur un parti considérable, était immanquable s'il parvenait à rentrer en Hongrie³⁸, l'argument de Du Héron laissa-t-il Louis XIV fort indifférent.

L'offre d'envoyer en secret Bercsényi à Versailles pour l'éclairer de vive voix n'eut pas plus de succès³⁹ : inébranlable, le Roi répondit que pareille visite lui semblait inutile, et que le Comte ferait mieux ses affaires en restant auprès du Roi de Pologne avec lequel toute action éventuelle devrait être négociée directement⁴⁰.

La signature même d'une « Grande Alliance », le 7 septembre, entre l'Autriche, l'Angleterre et les Pays-Bas, ni la menace d'une déclaration de guerre par les coalisés, quand il eut reconnu pour Roi d'Angleterre le fils de Jacques II Stuart, mort en exil le 18 septembre, ne modifièrent son opinion.

Outre l'inutilité même d'une diversion à ce moment, si la déclaration de guerre de l'Empereur supprimait une des deux objections qu'il avait faites, quelques semaines auparavant, à une intervention de la France dans les affaires de Hongrie, l'autre — sa défiance d'Auguste II — restait entière.

Il savait, par Du Héron lui-même, que les Hongrois souhaitaient cette intervention de la France pour qu'elle fût, en quelque manière, garante des promesses du Roi de Pologne⁴¹.

Or, on n'ignorait pas à Versailles que, tandis qu'il faisait négociier par son ministre Jordan, dès la fin de 1700, un traité avec la France, Auguste correspondait secrètement avec l'Empereur : duplicité que les événements allaient bientôt confirmer avec éclat.

Enfin, les rapports de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople, signalant au Roi la décadence de la nation turque — soutien habituel des soulèvements hongrois — ne pouvaient que l'affermir dans son abstention.

Faisant suite à plusieurs lettres où il avait dit la misère d'Emeric Thököly, réfugié en Turquie, et son vœu d'aller finir ses jours en France, Ferriol écrivait de Péra. le 3 septembre 1701 :

« Je crois la conspiration de Hongrie, dont les Allemands ont fait tant de bruit, purement imaginaire... Le Prince Tekely n'est pas sorti de Constantinople... Le Grand Seigneur est bien éloigné de faire une querelle aux Allemands. Cet Empire est dans la décadence, les troupes sans discipline, les finances sans ordre et les ministres qui gouvernent sans application, ils ne songent qu'à jouir des douceurs de la paix ; ainsy bien loin de faire cesser cette heureuse tranquillité, ils aimeraient mieux souffrir des Allemands que de les inquiéter. Le Prince Ragosky, fils de la Princesse Tekely, a esté à la vérité arrêté à Vienne, et on pourroit croire qu'il avoit quelque intelligence avec sa mère et le Prince Tekely son beau-père. Cependant je suis un témoin fidèle que depuis dix ans que je suis en Turquie, ils n'ont eu aucun commerce ensemble, et que le Prince Ragosky n'a jamais écrit à sa mère ni envoyé le moindre secours pour l'assister dans l'extrémité où elle est réduite,

quoyqy'il soit en possession de tous ses biens et que par le traitté qui fut fait de l'échange de la Princesse Tekely avec le Général Eyster, l'Empereur eut consenty que le Prince Ragosky fit une pension à sa mère de 2.000 ecus par an, ce qu'il n'a pas exécuté. Toutes ces raisons me font croire qu'il n'y a rien de réel dans cette conspiration, ne pouvant pas m'imaginer que les Hongrois malgré leur antipatie avec les Allemands, eussent osé se soulever sans espérance d'aucun secours⁴². »

Dans les premiers jours de novembre, un incident vint démontrer brutalement aux Hongrois ce qu'ils pouvaient attendre de la Pologne, et justifier la prévoyante sagesse de Louis XIV. Bercsényi, qui avait décidé de se rendre en Valachie pour y attendre en sûreté et à proximité de la Hongrie un soulèvement de ce pays, fut attaqué en chemin par l'escorte même que lui avait imposée Beuchling, premier ministre d'Auguste, dont les attaches avec Vienne étaient connues. Le Roi lui-même — malgré les protestations contraires qu'il crut devoir faire à Du Héron — ne dut pas être étranger à cette tentative d'assassinat à laquelle Bercsényi n'échappa que par miracle.

Il y avait d'ailleurs, entre la Pologne et l'Empereur, des pactes qui permettaient à ce dernier de poursuivre dans ce pays ses sujets rebelles.

Mandant l'événement à Louis XIV, le 17 novembre, Du Héron, enfin désabusé, écrivait :

« Il y a peu de fond à faire sur la foy du Roy de Pologne...⁴³. »

Mais le même mois de novembre devait être marqué par un événement heureux et décisif pour la cause magyare :

Le 7 novembre 1701, Rákóczi s'évadait de Neustadt.

Aussitôt, en Autriche, les rumeurs malveillantes qui avaient naguère désigné la France comme complice de la conjuration hongroise, la rendirent encore responsable de cette évasion. Il suffit, cependant, de parcourir les rapports de M. de Morreton, secrétaire et remplaçant de Villars (qui, dès la guerre déclarée, était rentré en France), pour se convaincre que l'ambassade française à Vienne était, cette fois encore, absolument étrangère à l'événement. On y suit curieusement, de lettre en lettre, les variations de l'opinion.

Le 9 novembre, Morreton écrivait à Torcy :

« Le bruit est que le Prince Ragotskj s'est sauvé avant hier de Neustat. L'opinion générale est qu'il a esté sourdement expédié (c'est-à-dire exécuté secrètement), et que l'on répand dans le monde son évasion pour esviter quelque rébellion nouvelle⁴⁴. »

Le 12, au contraire, c'est à l' « extrême bonté » de Léopold qu'on attribuait l'évasion...

« L'on tient beaucoup de différens discours sur l'évasion de M. le Prince Ragotskj. Plusieurs sont persuadés que l'Empereur, par son extrême bonté, y a consenty. Cependant le capitaine qui le gardoit est aux fers. Il faudra quelque temps pour demesler la vérité de tout ce mistère³. »

Quatre jours plus tard, enfin, la vérité se faisait jour :

« L'opinion que l'on avoit que M. le Prince Ragotskj fust secret-tement exécuté est absolument détruite. Il est seur qu'il s'est sauvé, ayant gagné le capitaine de dragons de Castel qui le gardoit. Voicy comme l'on conte l'affaire...⁴⁵ »

Suivait le récit détaillé de l'évasion.

Et le 19, la mise à prix de la tête de Rákóczi achevait d'enlever toute illusion sur l' « extrême bonté » impériale...

« L'on assure que l'on a mis à prix la teste du Prince Ragotskj, que celui qui pourra l'amener en vie aura dix mille florins de récompense, et six mille pour celui qui n'apportera que sa teste⁴⁶. »

Morreton, accusé d'avoir fourni l'argent de l'évasion, reçut, comme Villars, des menaces ; mais, comme lui, il eut la sagesse d'y rester insensible.

« Lors de l'évasion de M. le Prince Ragotskj à laquelle on veut au moins que j'aye contribué par l'argent », écrivait-il à Torcy le 7 décembre, « l'on m'a voulu faire craindre d'estre mis en prison et mesme je reçois de temps en temps des avis assez sérieux sur cela, mais qui ne m'intimident aucunement⁴⁷. »

Sitôt hors de prison, Rákóczi, comme Bercsényi six mois auparavant, s'était réfugié en Pologne.

Le 26 novembre, il était à Varsovie et se présentait à Du Héron qui l'envoya aussitôt à Lowitz auprès du Cardinal Radziowski, Primat de Pologne, en même temps qu'il écrivait à ce prélat une lettre de recommandation, où, prudemment, il feignait d'ignorer l'arrivée du Prince fugitif.

« Le Roy de Pologne m'a fait l'honneur de me dire que le Prince Ragotskj en se sauvant de Neustat a pris la route de Pologne ; comme le pretexte de la persécution que ses ennemis luy ont suscitée est une intelligence avec Sa Majesté que j'ay d'autant plus lieu de croire supposée que

je n'en aye aucune connoissance, il me semble que je ne puis pas me dispenser de supplier Votre Eminence de luy accorder sa protection s'il y a recours jusqu'à ce que je sois instruit des sentimens de Sa Majesté. Il me paroist que les ennemis du Prince Ragotskj ayant abusé du nom de Sa Majesté pour satisfaire leur passion, il est de la justice de Sa Majesté de s'intéresser à la destinée de ce malheureux Prince. »

Le lendemain, Du Héron manda au Roi ses impressions de cette première entrevue :

« Ces deux seigneurs (Rákóczi et Bercsényi) se sont joints. Ils m'ont encore l'un et l'autre assuré que s'ils peuvent avoir cinq ou six mille hommes de troupes étrangères affin de faire voir à la nation qu'elle sera secourue par Votre Majesté ou par le Roy d'Espagne, ils se font forts que toute la Hongrie en moins de trois semaines se joindra à eux ; le Prince Ragotskj est bien fait, il a beaucoup d'esprit et infiniment plus que je n'avois oüy dire, il conserve dans ses malheurs une fermeté dont peu de personnes seroient capables⁴⁸. »

L'arrivée de Rákóczi accrut encore le zèle de Du Héron pour l'affaire hongroise, et, malgré les fins de non-recevoir successives que Louis XIV lui avait opposées, il reprit ses instances.

Déjà le 6 novembre, la veille même de l'évasion de Rákóczi, il avait envoyé au Roi un nouveau mémoire hongrois, plus suppliant encore que le premier, sous le titre de

« Propositions à représenter au Sérénissime Roy Très-Chrétien⁴⁹.

Le préambule disait :

« Comme le Royaume de Hongrie dans son malheur met toute son espérance et sa confiance dans le puissant secours de Sa Majesté Très-Chrétienne, et qu'il a recours à elle, il faut humblement supplier Sa Majesté de daigner ne pas refuser de le secourir non seulement secrètement, mais encore ouvertement ; ce qui sera non seulement utile et avantageux au Royaume de Hongrie, mais encore à Sa Majesté et lui acquerra une gloire immortelle, ainsy que les raisons suivantes le font voir. »

Suivait une série d'articles dont le premier affirmait :

« Il est certain qu'il n'y a point d'entreprise qui puisse causer à l'Empereur une plus grande diversion de ses forces que celle de Hongrie... »

Le Mémoire se terminait par cet appel emphatique :

« Ainsy Sa Majesté Très-Chrétienne est très-humblement suppliée par cette remontrance d'acquérir à un prix si modique une gloire éternelle, l'attachement éternel du Royaume de Hongrie, le succez de ses armes, la sureté de la Monarchie d'Espagne, l'Empire de la mer, et la fin de la Guerre d'Italie qu'on abrégera certainement par les moyens que l'on vient de proposer. »

Peu ému par ces offres de « gloire éternelle à prix modique » et d' « empire de la mer », Louis XIV, déjà informé de l'agression contre Bercsényi, répondit non sans ironie :

« Je douterois que ce Prince (le Roi de Pologne) voulust entrer dans l'exécution de ce projet et par conséquent je la croirois difficile quand mesme on pourroit prendre quelque

confiance aux rapports de sujets mécontents dont la veüe est toujours de faciliter les entreprises qu'ils croient propres à les rétablir aux distinctions dans leurs pays.⁵⁰ »

Le 1^{er} décembre, reprenant les termes de sa lettre du 26 novembre, Du Héron lui écrivait :

« Le Prince Ragotskj et le Comte Berchinj soutiennent l'un et l'autre que l'exécution de ce dessein est immancable s'ils peuvent entrer en Hongrie avec cinq ou six mille hommes et faire connoistre que Votre Majesté est résolue de leur fournir tous les secours nécessaires pour mettre fin aux malheurs des hongrois. Elle auroit bonne opinion de l'esprit et de la capacité du Prince Ragotskj si elle estoit informée avec quelle adresse il a sceu former un très grand party, sans cependant donner d'ombrage à la Cour Impériale qui n'auroit rien sceu de ses desseins que dans le temps de l'exécution, si Longueval ne l'avoit trahy⁵¹. »

Et il ajoutait cette phrase qui, sous un aspect innocent, révélait en réalité la première amorce d'une tactique un peu puérile de Rákóczi, cherchant à convaincre la France que tout ce qu'il avait entrepris ne l'avait été que pour elle, dans son seul intérêt :

« Il (Rákóczi) espère que Votre Majesté ne l'abandonnera pas, puisque l'envie qu'il avoit d'estre de quelque utilité à Votre Majesté luy a attiré la persécution qu'il a soufferte... »

Le Roi Auguste n'ignorait pas la présence de Rákóczi dans son royaume : c'est même de lui que, dès le 24 novembre, Du Héron avait appris l'entrée du Prince en Pologne⁵².

Aussi, quand, à quelques jours de là, l'envoyé de l'Empereur à Varsovie reçut un courrier de Vienne, pensa-t-on aussitôt qu'il avait mission de demander au Roi l'autorisation de faire arrêter Rákóczi sur ses terres. Mais le Roi, que Du Héron prit la liberté de questionner, lui répondit qu'on était persuadé à Vienne que Rákóczi avait pris la route de Suède⁵³. Du Héron, sans y croire, se contenta de cette assurance.

Mais, dès les premiers jours de décembre, n'oubliant pas que la tête de Rákóczi était mise à prix, et craignant les entreprises de la Cour de Vienne, il se mit en quête d'un asile pour ses deux protégés ; il le trouva chez une grande dame de l'aristocratie russe, « douée d'un esprit et d'un courage virils »⁵⁴, Elisabeth Lubomirska, qui avait épousé un seigneur polonais, Adam Sieniawski, Palatin de Beltz. Rákóczi et Bercsényi s'installèrent aussitôt dans ses terres, non loin de Léopol⁵⁵.

L'inlassable Du Héron se préoccupa alors de pourvoir à leur subsistance : ses ressources n'y pouvant suffire, il fit appel à la générosité de Louis XIV.

Dès le 28 juillet, alors que Bercsényi était encore seul en Pologne, il avait déjà écrit au Roi :

« Le seigneur hongrois s'est sauvé avec tant de précipitation qu'il n'a pu rien emporter. Si Votre Majesté croit qu'il puisse luy estre utile, il me semble qu'il seroit bon de luy donner de quoy vivre...⁵⁶ »

Le 16 décembre, il lui écrivit :

« Les personnes dont j'ay fait mention dans mes précédentes se trouveront réduites à de grandes extrémités si Votre Majesté n'a pas la bonté de les secourir par quelque gratification⁵⁷. »

Le 22, encore :

« Il me semble qu'il est de la grandeur et de la générosité de Votre Majesté de ne le pas abandonner puisque le crime dont on l'accuse est d'avoir voulu servir Votre Majesté. Le peu qu'il a eu en se sauvant de prison est dissipé, il ne lui reste rien, sa condition fait pitié⁵⁸. »

Obstiné et brave homme, il pria Torcy de plaider sa cause auprès du Roi :

« Permettez-moy de vous recommander les deux personnes à qui j'ay procuré un azile ; je ne les peux pas voir dans la nécessité où ils sont réduits pour avoir, à ce qu'on prétend, eu recours à la protection de Sa Majesté, et ne les pas assister ; quand le Roy leur accordera une pension, il n'en sera pas plus pauvre...⁵⁹ »

De Versailles, Louis XIV répondit, le 26 janvier 1702, qu'il voulait bien, par charité, accorder la pension demandée, mais tint à préciser qu'il n'était pas dupe de certains arguments :

« Faites moy sçavoir à peu près ce qu'il conviendrait de donner pour la subsistance des deux hommes dont vous me parlez, et quels services ils peuvent rendre ; je n'ay point attiré leur malheur, je ne suis pas mesme encore instruit du dessein qu'ils avoient ; je veux bien cependant ne pas les abandonner⁶⁰. »

Cette lettre ne lui était pas encore parvenue que, le 30 janvier, ignorant l'acceptation du Roi, Du Héron lui écrivait à nouveau :

« Il est de la gloire de Votre Majesté, de sa générosité et si je l'ose dire de sa charité et de son interest de ne les pas

laisser périr de misère ; je les ayde autant que je puis, mais le secours qu'ils retirent de moy est fort borné. Ils peuvent être utiles un jour à Votre Majesté s'ils ne le sont pas a présent. Votre Majesté n'abaissera la Maison d'Autriche et ne fera cesser l'autorité qu'elle s'attribue en Allemagne qu'en ménageant les Hongrois mécontents et la République de Pologne, etc... »

Et il ajoutait cet appel émouvant :

« Je ne puis pas m'empescher de supplier Votre Majesté de leur accorder une pension, tandis que leurs malheurs dureront. Seront-ils les seuls de ceux qui ont recours à Votre Majesté qui n'en seront pas secourus ? »

Mais, à côté de ces prières, la même lettre contenait une proposition concrète plus susceptible d'intéresser Louis XIV : le Roi de Pologne étant sur le point de conclure un traité avec l'Empereur⁶¹, et la sûreté des deux réfugiés s'en trouvant menacée, Du Héron suggérait de les envoyer en une sorte d'ambassade franco-hongroise auprès du Roi de Suède — avec lequel Louis XIV cherchait à contracter alliance⁶².

« Je sçay, » écrivait Du Héron, « la difficulté qu'il y a à négocier avec le Roy de Suède ; on pourroit la surmonter en envoyant auprès de luy le Prince de Ragotskj et le Comte Berchinj sous prétexte d'aller luy demander sa protection. Le Prince de Ragotskj est assuré qu'il la luy accordera. M. le Prince de Ragotskj a toutes les qualitez nécessaires pour s'introduire dans les bonnes grâces et dans la familiarité du Roy de Suède et assez d'esprit pour luy insinuer adroitement ce que Votre Majesté souhaitera, &c... Le Roy de Pologne se déclarant pour l'Empereur, ils sont obligez de sortir de ses Etats...⁶³ »

En même temps, Rákóczi remettait à Du Héron, pour Louis XIV, une lettre que l'ambassadeur n'osait pas transmettre au Roi de peur qu'elle fût interceptée, mais dont il donnait cette analyse :

« Le contenu est qu'il se jette aux pieds de Votre Majesté ; qu'il la supplie de ne luy pas refuser l'honneur de sa protection et qu'il luy offre d'employer pour son service son sang et sa vie...⁶⁴ »

La réponse que, de Marly, le 2 mars 1702, le Roi fit à son envoyé marquait une certaine évolution : tout en restant dans une prudente réserve, il acceptait de considérer les possibilités d'une diversion en Hongrie, et demandait des précisions ; quant au projet d'envoyer Rákóczi et Bercsényi auprès de Charles XII, il l'appréciait si fort qu'il promettait, en ce cas, d'augmenter la pension accordée...

« ...les propositions que le Comte Berkini vous a faites au sujet des mouvements que l'on pourroit exciter présentement en Hongrie... Je connois toute l'importance de cette diversion. Mais avant que de promettre de la soutenir, il faut que je sçache quel est le projet de ceux qui la proposent, les moyens qu'ils ont d'y réussir, leurs intelligences, les secours qu'ils demandent et les seuretez qu'ils peuvent me donner que ces secours seront utilement employés. Au reste, ils ne peuvent être qu'en argent et mesme il ne faut pas que les sommes soient bien considérables. Si quelque Polonais puissant par ses richesses et par son crédit pouvoit se mettre en teste de profiter de la disposition des Hongrois et de se faire Roy d'Hongrie, rien ne me paroistroit meilleur pour donner plus de force aux mouvements qu'on pourroit exciter sur ce

prétexte... Enfin s'il y a quelqu'un à la teste et que je voye quelque apparence de succez, je donneray les secours qu'on pourra raisonnablement me demander.

« Je ne doute pas que dans cette conjoncture le Roy de Suède ne reçoive favorablement le Prince Ragotskj et le Comte Berkini, qu'il ne les regarde l'un et l'autre comme capables de luy donner des moyens de se venger de ses ennemis ou de leurs alliez. Leur propre seureté les oblige à se retirer incessamment des États du Roy de Pologne. Ils doivent assez connoistre son caractère et le Comte Berkiny l'a suffisamment éprouvé pour juger que ce Prince accordera sans peine ce que l'Empereur pourroit luy demander sur leur sujet.

« Je vous ay déjà mandé que je voulois bien pourvoir à leur subsistance lorsque vous m'aurez fait sçavoir à peu près ce que vous croyez qu'on pourroit leur donner. S'ils passent auprès du Roy de Suède j'augmenteray ce que j'aurois accordé pour eux en cas qu'ils fussent demeurez en Pologne.

« Si dans la suite le Roy de Suède portoit ses armes dans le Royaume de Bohême, le Prince Ragotskj pourroit y trouver de quoy se dédommager des grands biens qu'on luy a fait perdre en Hongrie⁶⁵. »

Le 12 février, Du Héron informait le Roi que des marchands français arrivant de Hongrie disaient que

« les peuples n'attendaient qu'une personne qui se mît à leur teste pour se révolter, et qu'entre les places où ils avaient passé, il n'y avait que de très faibles garnisons⁶⁶. »

Le 19, parlant de la malheureuse conjuration de l'année précédente, il écrivait :

« Leur intention estoit de faire une puissante diversion en Hongrie, de tascher de la rétablir dans sa liberté première pendant que Votre Majesté assureroit au Roy d'Espagne les différents estats de sa monarchie.

« Ils (Rákóczi et Bercsényi) croient⁶⁷ avoir receu une lettre de M. de Barbesieux à qui Longueval s'estoit adressé. Ils se flattoient comme ils font encore d'estre aydez de Votre Majesté &c... »

Puis, en réponse à la lettre du Roi, du 26 janvier, qu'il avait enfin reçue, il évaluait la pension à servir aux deux exilés :

« Je crois que Votre Majesté ne peut pas leur donner moins pour leur subsistance que dix mille écus⁶⁸ par an ; cette dépense ne seroit point perdue quand elle ne feroit que maintenir la réputation que Votre Majesté s'est acquise de protecteur des Princes malheureux⁶⁹. »

De Marly, le 16 mars, le Roi retrancha un tiers de l'estimation de son ministre, et, une fois de plus, tint à mettre au point les conditions de sa générosité :

« Je ne vois guère de fondement à faire sur l'utilité que l'on pourroit retirer du Prince Ragotskj et du Comte Berchini. Je veux bien cependant contribuer à leur subsistance. Mais il faut considérer qu'ils n'ont rien fait encore pour mon service, que leur malheur n'a point esté causé par aucune marque qu'ils ayent donnée de leur attachement à mes interests. Comme il est mesme incertain qu'ils puissent y servir ou par eux-mêmes ou par leurs amis, je croiray faire beaucoup pour eux en leur assurant dans ce commencement une somme annuelle de vingt mille livres dont il y en auroit douze pour le Prince Ragotski et huit pour le Comte Berkiny. Les services qu'ils me rendront

dans la suite pourront faire augmenter cette gratification⁷⁰. »

Ainsi, le premier « subsidé » accordé par Louis XIV le fut pour tirer de la misère deux gentilshommes dans l'infortune, et non pour subventionner ou exciter une diversion politique.

Du Héron avait atteint son premier but : mettre Rákóczi et Bercsényi dans un asile sûr, et leur assurer de quoi vivre. Restait le second but, de beaucoup le plus important : décider le Roi à soutenir leur action en Hongrie.

Il avait jusqu'alors tenté de convaincre Louis XIV des avantages de cette action ; retournant l'argument, il lui montra le danger de ne pas agir. Il écrivait, le 10 mars 1702 :

« La Transylvanie va devenir une source de forces et de richesses intarissables si l'Empereur en jouit encore quelques temps tranquillement... ⁷¹ »

Le Roi, nous l'avons vu, n'excluait pas a priori l'idée d'une diversion en Hongrie ; mais c'est de la Turquie qu'il en eût souhaité l'initiative, beaucoup plus que de Rákóczi⁷². Sans elle, sans le secours de ce puissant réservoir d'hommes et d'argent, les chances de succès lui paraissaient très faibles, et, par le canal de Ferriol, il essayait — sans effet, du reste — d'exciter la Porte à déclarer la guerre à l'Empereur.

Dès le 20 décembre précédent, il lui avait écrit :

« On parle beaucoup du mécontentement des Hongrois. Vous avez sceu que le Prince de Ragotskj avoit été arrêté, il s'est sauvé et il est présentement auprès du Roy de Pologne. En d'autres temps, les Turcs auroient profité

d'une conjoncture aussi favorable pour relever la réputation de leur Empire⁷³. »

Quatre mois plus tard, le 20 mars, il écrivait encore :

« Toute l'Europe se trouvant à la veille d'une guerre générale, il seroit facile aux Turcs de rétablir leur réputation, sans exposer leur Empire aux malheurs qu'ils ont essuyé pendant la dernière guerre. Je ne pretens point leur conseiller de la recommencer, je crois mesme qu'on tenteroit inutilement de leur en faire voir les avantages. Mais ils en trouveraient certainement s'ils pouvoient se déterminer seulement à faire faire à leurs troupes quelques mouvements en Hongrie. L'Empereur en a fort peu présentement dans ce royaume... ⁷⁴ »

Et Louis XIV suggérait à son ambassadeur de faire briller à leurs yeux l'espoir d'une amélioration du traité de Karlowitz, l'Autriche étant pour l'instant fort occupée en Italie.

Mais ces appels habiles à l'amour-propre et aux intérêts des Turcs ne trouvaient pas d'échos dans un peuple trop récemment vaincu, et épuisé.

Cependant, le Roi ne voulut pas décourager le zèle de Du Héron, et il lui manda

« en cas que l'on pust songer à faire une diversion du costé de la Transylvanie, d'examiner quelles mesures il y auroit à prendre pour cet effet, et les facilités qu'on y pourroit trouver⁷⁵. »

Entre temps, sa lettre du 2 mars, demandant des précisions sur les projets des Hongrois, était arrivée à Varsovie, et Du Héron s'était empressé de demander à Rákóczi et Bercsényi un rapport complet⁷⁶. Quelques jours

plus tard, le courrier emportait vers Versailles un long mémoire⁷⁷.

« Notre intention » y était-il dit, « est de venger la liberté injustement opprimée et de délivrer des misères de la servitude le peuple qui gémit et qui n'aspire qu'à ce moment ; et par ce moyen servir aussy le Roy par cette utile diversion, mériter par ce service l'éternelle protection et alliance de Sa Majesté pour le maintien le plus solide du royaume et procurer l'élection d'un Roy qui convienne à Sa Majesté. »

Suivaient des considérations sur l'impatience ardente et unanime du peuple hongrois à secouer son joug, et sur le concours assuré des seigneurs polonais... pour peu que Louis XIV sût y mettre le prix.

Enfin, Rákóczi et Bercsényi protestaient de leur sincérité et bonne foi, et affirmaient, en termes véhéments et pompeux, préférer la mort au mépris dont Sa Majesté Très-Chrétienne ne manquerait pas d'accabler « l'inexcusable infamie d'une éternelle perfidie ».

Ce mémoire, digne et déferent, mais qui laissait paraître d'assez grandes illusions, ne parvint pas à vaincre le scepticisme de Louis XIV. Néanmoins, soucieux de ménager l'avenir — la Grande Alliance anglo-hollando-autrichienne venait de déclarer la guerre à la France le 15 mai 1702 — le Roi instruisit Du Héron d'entretenir les bonnes dispositions des exilés.

« J'ai entendu » lui répondit-il de Marly, le 18 mai, « la lecture des mémoires. Il seroit à souhaiter qu'il fust possible de les exécuter et en ce cas mes secours ne manqueroient pas. Mais je ne vois point encore les mesures que l'on pourroit prendre pour lever des troupes suivant ce projet, les facilitez pour les faire agir. Enfin il ne paroît pas que les dépenses que je ferois dans cette veue pussent

produire aucun effet cette année. Les sommes qu'il y faudroit employer seroient cependant très considérables. Toutes ces raisons me font croire que pour ne pas faire inutilement d'aussy grandes dépenses, il faut seulement entretenir la bonne volonté de ceux dont vous m'envoyez les propositions. Ainsy vous les exhorterez à travailler de leur part au bien de leur patrie et vous les assurerez que lorsqu'il y aura quelque apparence d'y réussir mes assistances ne leur manqueront pas⁷⁸. »

Vers le même temps, de graves événements intérieurs survenant en Pologne obligèrent Du Héron lui-même à modérer, sinon à cesser, son action.

Il mandait au Roi, le 19 juin 1702 :

« L'estat tumultueux où les affaires paroissent en Pologne, éloigne l'exécution des desseins qu'on pourroit former pour profiter du mécontentement général des Hongrois ; il faut les suspendre jusques à ce qu'on voye de quelle manière elles pourront finir⁷⁹. »

Auguste II, battu par Charles XII à Clissow, le 19 juillet, semblait de moins en moins assuré sur son trône, et Du Héron, écrivant à Louis XIV le 31 du même mois, lui citait Rákóczi comme un candidat possible à la couronne de Pologne, pour le cas où une révolution renverserait Auguste⁸⁰.

A quoi le Roi, bienveillant mais encore sceptique, répondit de Marly, le 24 août, que

« de tous les étrangers le meilleur et le plus à souhaiter seroit certainement le Prince Ragosky, mais qu'il n'y voyait nulle apparence ⁸¹. »

Rákóczi, de son côté, sentant sa sûreté compromise en Pologne par l'alliance de dix années conclue en janvier entre Auguste II et l'Empereur, et incertain des projets du Roi de Suède, avait, dès le mois de mai, envoyé un émissaire à son beau-père Tököly, en Turquie, pour se ménager une retraite éventuelle dans ce pays.

Le 8 juin, de Pera, Ferriol écrivait au Roi :

« Il est venu de Pologne un gentilhomme hongrois de la part du Prince Ragosky, qui s'est adressé au Prince Tekely pour sçavoir si les Turcs voudroient luy donner une retraite et une subsistance proportionnées à sa qualité. Ce Prince est à plaindre que son destin le porte à une si grande extrémité, mais s'il estoit venu icy sans régler ses conditions et s'asseurer d'un azile, il auroit peut être esté assez malheureux pour être livré à l'Empereur⁸². »

Quelques semaines plus tard, le 10 juillet, Ferriol, ayant eu une entrevue avec l'envoyé de Rákóczi, retour de Nicomédie, précisait que « ce gentilhomme ayant fait ses propositions au Prince Tekely, ce dernier n'avait pas crû devoir en parler à la Porte, de crainte qu'on ne luy reprochât qu'il vouloit encore exciter une nouvelle guerre » ; que Rákóczi, installé avec Bercsényi dans le château d'un seigneur polonais à Brezane en Podolie, auprès de Caminieck, voulait demander au Roi de Suède de soutenir leurs intérêts ; mais que si leur dessein ne réussissait pas, et que la République de Pologne refusât de les prendre sous sa sauvegarde, « leur intention était de passer secrètement en Turquie pour rentrer de là dans les autres terres de la Chrétienté, où ils pourraient du moins respirer, après avoir esté longtems renfermez dans un fort petit château et exposez à mille dangers ». Il ajoutait que toute l'ambition de Rákóczi, s'il était obligé de sortir de Pologne, était de passer au service de Louis XIV : « On peut dire

qu'il est l'homme le plus considérable de toute la Hongrie par la naissance et par sa richesse, parfaitement bien fait de sa personne, qu'il a le courage des Serins⁸³ dont il est descendu par sa mère, qu'il parle parfaitement toutes les langues et qu'il est en état de rendre de longs services n'ayant que 25 ans, qu'enfin on ne pourroit trouver dans toute la Hongrie un homme plus accompli que lui. » Il terminait en demandant les ordres du Roi, pour le cas que les deux seigneurs hongrois viendraient à Constantinople⁸⁴.

Rákóczi resta cependant en Pologne pendant les mois qui suivirent, observant les événements et espérant un changement favorable dans l'esprit du Roi de France.

Mais la Guerre de Succession continuait à se montrer propice aux armes françaises. Si le 1^{er} février 1702, l'incapable Villeroi, successeur de Catinat en Italie, s'était laissé prendre dans Crémone, le hardi Vendôme qui l'avait remplacé avait renoué la série des succès.

Le 9 septembre, Landau fut pris par les Impériaux après cent quarante jours de siège, et le 30 la Diète des Cercles de l'Empire, entrés dans la Grande Alliance le 22 mars, déclara la guerre à la France.

Mais le 25, Maximilien de Bavière s'était emparé d'Ulm ; Louis XIV, accouru à son aide, portait la guerre au cœur même de l'Allemagne, et, le 14 octobre, Villars écrasant Louis de Bade à Friedlingen était, sur le champ de bataille, acclamé maréchal de France par ses troupes.

Moins que jamais, donc, les hasardeux projets de Rákóczi avaient-ils chance d'être accueillis par le Roi, dont la pensée, d'ailleurs, restait tournée vers la Turquie pour une éventuelle diversion.

De Versailles, il écrivait encore à Ferriol, le 13 novembre 1702, de conseiller aux Turcs — dont on craignait alors une attaque contre Venise — un mouvement fructueux en

Hongrie, plus profitable à leurs intérêts qu'une guerre avec les Vénitiens. Et comme, dans sa dernière lettre, Ferriol avait proposé d'envoyer servir en France certains officiers hongrois de la suite de Thököly — que celui-ci, malade, avait dégagés de leur serment de fidélité⁸⁵ — il l'avisait de les laisser à Constantinople où ils seraient plus utiles si quelque mouvement se faisait en Hongrie⁸⁶.

En ce même mois, se produisit en Pologne un grave incident diplomatique. Dans la nuit du 10 au 11 novembre — un an après l'agression dont Bercsényi avait été victime — l'ambassadeur Du Héron — qui avait, non sans imprudence, pris parti contre Auguste II et soutenu les intérêts du Prince de Conti — fut, en dépit de sa qualité, alors qu'il revenait de souper chez le Maréchal de la Cour, enlevé par un détachement de cinquante dragons aux ordres d'un lieutenant-colonel, et transporté à Thorn d'où, après quelques jours de détention, il fut reconduit sous escorte à la frontière française.

Louis XIV ressentit une violente colère de cette insulte et, malgré les protestations d'innocence du Roi Auguste faisant retomber la responsabilité sur le ministre Beuchling, fit arrêter tous les Polonais qui se trouvaient dans le royaume et ne les remit en liberté que quand Du Héron y fut rentré lui-même, sain et sauf, en décembre⁸⁷.

Par représailles, Du Héron ne fut pas remplacé et ses fonctions furent partagées entre son secrétaire Maron, et le marquis de Bonac, ambassadeur du Roi en Suède, en résidence à Dantzig.

Un peu dérouté par ce brusque départ qui, selon ses propres termes, lui enlevait un « ami fort attaché »⁸⁸ et privait la cause magyare d'un ardent avocat, Rákóczi se préoccupa, plus que jamais, de sortir de Pologne et de passer soit en France soit en Suède, bien que, pour les

« empêcher d'écouter les propositions qu'on leur faisoit d'accepter en Allemagne un équivalent des biens qu'ils avoient en Hongrie », et conserver ainsi à la France un « atout » qu'il jugeait précieux, Du Héron eût fait mander à Rákóczi et Bercsényi « qu'ils ne devoient point s'allarmer de son départ, qu'il alloit devenir leur agent auprès de S. M. et qu'il espéroit que leur destinée deviendrait meilleure avant trois mois⁸⁹ ».

De Varsovie, le 11 janvier 1703, Maron écrivait à Du Héron — qu'il tenait exactement au courant comme s'il dût reprendre son poste :

« Reçu une lettre de M. le Prince Ragotskj avec son chiffre grec qui m'a pensé couter les deux yeux. Il marque estre fort empêché pour sa personne et pour les affaires d'Hongrie. Il me demande si je juge qu'il puisse aller en Hongrie et de là en France, ou de faire en sorte qu'il puisse passer auprès du Roy de Suède⁹⁰. »

Mais ce dernier projet, peu agréable à Charles XII lui-même, ne devait pas avoir de suite. Bonac, venu à Varsovie, écrivait à Louis XIV le 18 février :

« Le Roy de Suède n'a point donné encore un azile au Prince Ragotski ; je crains mesme qu'il ne fasse difficulté de le faire ; ce Prince qui luy a écrit directement sur les espérances qu'on luy avoit données a eu une réponse peu favorable⁹¹. »

Encore qu'il n'eût peut-être pas pour l'affaire hongroise un aussi vif enthousiasme que Du Héron, Bonac ne négligea pas cette ressource éventuelle, et chercha à utiliser le zèle de Rákóczi au mieux des intérêts de son Roi.

C'est ainsi que le 2 mars, il suggérait à Louis XIV de profiter des troubles de Pologne pour faire en Saxe une diversion à laquelle

« le Prince Ragotski pourroit travailler avec succès, en entrant en Saxe avec un petit corps sous prétexte d'aller joindre M. l'Électeur de Bavière⁹². »

Rákóczi, de son côté, avait repris ses instances auprès du nouvel ambassadeur. Il lui écrivait le 17 mars :

« Le zèle que nous avons, nous a fait travailler tout le temps de nostre malheur depuis le bénigne agrément de Sa Majesté, receu par son ministre⁹³ ; nous n'avons manqué de disposer toutes choses dans le pays pour estre prest à commencer une diversion. »

Puis, après avoir demandé l'envoi d'un commissaire du Roi avec deux ou trois cent mille écus pour la dépense la plus nécessaire du commencement, il terminait en suppliant le Roi

« de laisser agir les inclinations de sa clémence naturelle envers un pays et des personnes qui considéroient sa protection et appui comme l'unique voie capable de rendre leur ancienne félicité &c...⁹⁴ »

Un autre Projet sur la Hongrie, anonyme, demandait encore :

« Scavoir sy le Roy veut accorder au prince de Ragosky protection ouverte à son nom ou à celui du Roy d'Espagne.

« Sy Sa Majesté veut accorder au prince de Ragosky un secours de vingt mille pistoles payables dans deux fois

sçavoir la moitié par avance et l'autre moitié après la prise de trois principales villes de Roïaume de hongrie &c... ⁹⁵ »

Bonac mandait au Roi, le 27 avril :

« Le mesme Prince (Rákóczi) « m'escrit qu'un de ses amis luy promet deux mille hommes de troupes dont il sera le maistre quand il voudra, pourveu qu'il puisse fournir à leur subsistance. Le soulèvement des Rasciens en Esclavonie, au nombre de huit mille, que nous apprenons par les lettres de Vienne du 14, facilitera extrêmement les desseins qu'on pourra voir en Hongrie et sy je l'ose dire tout cela doit exciter Votre Majesté à faire quelque attention aux propositions de ces deux seigneurs hongrois⁹⁶. »

Louis XIV, ébranlé, répondit en autorisant Bonac à avancer quelque'argent à Rákóczi, jusqu'à concurrence de trente mille écus, soit quatre vingt dix mille livres.

Un premier pas venait d'être fait.

De son côté, Du Héron, bien que retiré en France, ne cessait de presser le Roi.

« Il semble » écrivait-il de Meskirck, le 25 Mai, « que Sa Majesté ne pourroit faire un meilleur usage de 2 ou 300 mille livres, que de les donner pour faire révolter la Hongrie ; il en faudroit peut être moins ; la révolte est certaine pour peu que les Hongrois soient aidés. Si elle arrivoit dans le temps que l'armée de Sa Majesté est au milieu de l'Allemagne, l'Empereur ne sçauroit de quel costé porter ses forces et il seroit réduit à accepter la paix aux conditions que Sa Majesté voudroit imposer. Il reste peu de troupes en Hongrie et les Hongrois n'ont jamais eu une si belle occasion de rétablir leur liberté. Je suis persuadé que les efforts qu'ils feroient ne seroient pas sans succez, s'ils y sont engagez au moyen de quelques sommes d'argent ; ils

n'en auront pas besoin dans la suite ; les revenus du Royaume fourniront aux frais de la guerre⁹⁷. »

Trois jours plus tard, le 28 mai, Bonac écrivait au Roi :

« ... Les Hongrois animez par l'espérance des secours qu'ils pourroient recevoir de Bavière se porteront vraysemblablement a des choses qu'ils n'auroient osé entreprendre dans un autre temps, c'est par cette raison, Sire, que sy je remarque que pour profiter de l'ardeur que le Prince Ragoski témoigne d'entrer en Hongrie, il a besoin de quelque argent, je profiteray de la permission que Votre Majesté ma donnée de luy avancer jusqu'à trente mille escus. Je ménageray cependant l'ordre qu'elle m'a donné là-dessus de manière que je ne donneray qu'une partie de cette somme, ou mesme rien du tout sy je puis l'éviter. Il me marque qu'il souhaitteroit d'avoir une entreveüe avec moy, mais qu'il n'ose s'éloigner des frontières de la Hongrie, il m'envoyera peut estre le Comte Bertiny comme je l'en ai prié.

« Il souhaittoit que je luy envoyasse quelqu'un... Mr. Duheron pourroit servir très utillement Votre Majesté en Hongrie, comme le Prince Ragoski le propose, parce qu'outre qu'il connoist desjà ce pays, il luy seroit plus facile qu'à un autre de tirer des secours de Pologne par le moyen des amis qu'il s'y est faits.

« Il paroist que les Impériaux ont peur pour la Hongrie par la précaution qu'ils prennent d'envoyer le Régiment de Montecuculy à Bude⁹⁸. »

Cette lettre n'eut pas le temps de parvenir à Versailles, que, le 1^{er} juin, après avoir lancé un manifeste « A tous ceux de Hongrie qui désiraient le rétablissement de l'ancienne et glorieuse liberté de leur patrie⁹⁹ », Rákóczi franchit la frontière avec une poignée d'hommes.

La crainte de laisser refroidir l'ardeur belliqueuse des paysans hongrois¹⁰⁰, peut-être aussi l'avis que des partisans de l'Empereur projetaient de s'emparer de sa personne¹⁰¹, l'avaient décidé à cette action brusquée.

Bercsényi, lui, restait en Pologne pour continuer l'action diplomatique et assurer des secours en hommes et en argent.

Dès le 15 juin, à Varsovie, il remit à Bonac un nouveau Mémoire intitulé :

« Raisons qui font voir la nécessité qu'il y a que Sa Majesté Très-Chrétienne veuille faire avancer quelque argent au Prince Râkôczy et au Comte Bercsény¹⁰². »

Il exposait que les projets faits pour la délivrance de sa patrie allaient incessamment éclater par quelque entreprise, et, se fiant, disait-il, « aux assurances que Sa Majesté avait fait donner depuis longtemps par M. Du Héron », demandait, entre autres articles :

« 1° Que sy on fait un traité de pais, nous n'en serons point exclus ; qu'on conviendra avec nous des conditions qui nous regarderont de sorte qu'il ne soit rien conclu sur nostre sujet sans nostre participation.

« 2° Que dans deux ou trois mois on nous fasse toucher trois ou quatre cens mille escus, et que s'il arrivoit que l'Empereur nous opposât des forces auxquelles nous ne pussions résister avec ce secours, on nous en fournira de plus considérable. »

Bonac transmit le document au Roi, le lendemain, en l'accompagnant d'une longue lettre¹⁰³ où il lui racontait son entrevue avec Bercsényi, annoncée dans sa lettre du 28 mai.

Le comte avait attiré son attention sur le fait que, depuis ses premières sollicitations, les nécessités de la guerre en Allemagne et en Italie avaient obligé l'Empereur à retirer peu à peu ses troupes de Hongrie ; que celle-ci se trouvant maintenant entièrement dégarnie, les Hongrois en avaient profité pour s'assembler et que la conjuration groupait présentement plus de dix mille hommes ; que, dès lors, la somme nécessaire à l'entreprise projetée était très inférieure à celle qu'on avait d'abord calculée.

Puis Bercsényi avait protesté que Rákóczi et lui ne voulaient agir que de la façon la plus solide ; qu'ils avaient déjà engagé pour un million de terres afin de lever des compagnies polonaises ; et qu'au demeurant, le meilleur témoignage de la sagesse de leurs résolutions était qu'ils seraient perdus sans ressource en cas d'échec.

Il avait enfin déclaré que Rákóczi, « quoyqu'il n'eut pas encore de réponse positive de Louis XIV », n'avait pu s'empêcher de consentir aux avances que lui avaient faites des émissaires des conjurés, parce que les Allemands commençaient à prendre quelque soupçon, et qu'il leur avait envoyé des étendards.

Bonac lui avait alors fait part du crédit de 30.000 écus accordé par le Roi ; mais, n'ayant pu trouver dans Varsovie que 200 ducats et 100 écus, il avait remis à Bercsényi une lettre pour prier la Palatine de Beltz de consentir l'avance du reste.

« J'augure bien » ajoutait Bonac « de cette affaire si considérable dont il y a tant à espérer depuis que j'ay entretenu le Comte Berchinj homme également propre et pour la guerre et pour les affaires auxquelles il paroist entièrement rompu ; il a une éloquence vive et solide, et il est remply d'expédients et d'intrépidité. Au portrait que tout le monde me fait du Prince Ragotzj, on ne peut désirer en luy que l'expérience, estant né avec toutes les qualitez qu'il faut pour faire un grand homme et avec un air très

propre à en imposer au peuple et à attirer son affection, ce qui n'est pas peu dans une entreprise de cette nature. »

Il terminait en informant le Roi que des marchands polonais revenant de Hongrie, et un exprès arrivé de Vienne, venaient d'apporter la nouvelle que les conjurés avaient déjà levé leurs étendards, et que la révolte était une affaire commencée.

Pour magistral que fût ce long exposé, il ne pouvait cependant faire agréer par Louis XIV un mémoire qui prétendait lui interdire tout traité sans en référer à deux gentilshommes hongrois, et lui imposer, pour commencer, une contribution de plus d'un million de livres !

Dans la réponse qu'il fit à Bonac, de Marly, le 26 juillet 1703, le Roi tint à marquer les distances, et précisa, d'ailleurs avec bienveillance, qu'il ne pourrait s'agir, en cas de paix, que de protection et non d'engagement. Il convenait, tout en entretenant les relations, d'attendre la suite des événements avant de s'engager plus avant, dans un temps où la guerre exigeait par ailleurs tant de dépenses urgentes.

« Au reste » ajoutait-il, « je n'aurois pu leur donner de secours équivalens à ceux qu'ils reçoivent de l'entrée de mes troupes en Allemagne, de la diversion de l'Électeur de Bavière et pendant que l'Empereur est attaqué dans ses Etats héréditaires, que ses meilleures troupes sont en Italie, il n'est guère en estat de s'opposer aux mouvements d'Hongrie et d'empescher qu'ils ne deviennent très-considérables avant qu'il puisse y apporter du remède¹⁰⁴. »

Ainsi, retournant à Rákóczi et Bercsényi leur argument, c'est Louis XIV qui jugeait avoir fait une diversion en faveur de la Hongrie...

Les débuts de la révolte n'avaient pas été heureux : dès les premiers engagements, les Impériaux avaient défait les troupes improvisées de Rákóczi, et le soulèvement menaçait de s'achever bientôt en déroute si les Hongrois ne recevaient un prompt secours.

Bercsényi, retourné chez la Palatine de Beltz, se préparait à rejoindre Rákóczi avec deux compagnies et le peu d'argent qu'il avait, et pressait Bonac d'envoyer des fonds.

Celui-ci comprit qu'en s'abstenant plus longtemps, la France perdrait une occasion véritable de nuire à l'Empereur, et dès lors, avec autant de zèle que, naguère, Du Héron, mais, semble-t-il, plus de réflexion, il multiplia ses instances auprès du Roi.

Sa lettre du 16 juin, avec le rapport de Bercsényi, n'était pas encore parvenue à Louis XIV que, le 30, il lui écrivait à nouveau :

« Les suites de cette affaire doivent estre d'une sy grande importance au bien de celles de Votre Majesté que j'ay crû ne devoir rien négliger de ma part pour en faciliter le succès, voyant tout le monde persuadé icy que sy elle réussit, l'Empereur est en quelque façon absolument perdu. »

Il conseillait de ménager le Roi de Pologne, à qui il serait facile d'empêcher qu'on aidât les insurgés, et demandait l'envoi en Hongrie d'une « personne de la part de Sa Majesté, qui pût diriger les desseins des Hongrois de la manière qui serait la plus utile au bien de l'affaire et à ses interests et dont la présence les animerait par l'espérance de sa protection », ainsi que le transfert rapide de sommes d'argent à Dantzic. Il ajoutait :

« L'ambassadeur de l'Empereur a dit qu'il porteroit ses plaintes à la République contre ceux qui avoient réfugié et secouru le Prince Ragoski. Je crois qu'on fera peu d'attention à ses plaintes, mais Votre Majesté jugera peut-être que la générosité que la Palatine de Beltz a eu de le garder chez elle, et les secours qu'il en a reçus, mériterait qu'elle voulut bien luy témoigner au moins qu'elle ne l'ignore pas. Cette Dame s'offre encore à faire transporter par ses gens l'argent qu'on voudra faire passer en Hongrie, et ce sera une des meilleures voies tandis qu'on ne sera pas seur du Roy de Pologne¹⁰⁵. »

Le 3 juillet, il offrit au Roi d'aller faire en Hongrie, incognito, un voyage d'information de trois ou quatre semaines¹⁰⁶. Mais, prudent, Louis XIV jugea qu'une telle expédition n'était pas dans le caractère d'un ambassadeur, et n'accueillit pas la proposition.

Quatre jours plus tard, Bonac mandait encore :

« Mr. le Palatin de Kionie, Potoski, m'a envoyé un exprès pour m'apprendre qu'il avoit donné au Prince Ragoski environ cinq cens hommes qui estoient actuellement en marche pour le joindre, il me marque qu'il ne s'est porté à servir comme il a fait Mr. le Prince Ragoski que pour témoigner à Votre Majesté dans une chose de cette importance le zèle qu'il a toujours eu et qu'il aura toujours pour ses interests ; c'est un seigneur fort puissant et duquel on pourroit tirer beaucoup d'utilité pour le soutien des affaires de Hongrie, dont je prends la liberté de proposer de nouveau tous les avantages à la considération de Votre Majesté. Je la supplie de me pardonner cette hardiesse, et de permettre encore que j'ajoute que ce n'est rien que de secourir les hongrois sy on ne le fait avec toute la diligence praticable¹⁰⁷. »

Et le 17 juillet, il répétait :

« Il est bien à craindre que si le Prince Ragoski n'est promptement secouru, il ne soit obligé d'abandonner entièrement une entreprise si utile au service de Votre Majesté¹⁰⁸. »

Cependant, la nouvelle des premiers succès de Rákóczi était parvenue à la Cour, exagérée encore par la propagande autrichienne.

De Marly, le 9 août, le Roi répondit à Bonac :

« J'apprens par les dernières lettres de Vienne que les troupes de l'Empereur en Hongrie ont eu un nouvel avantage, que le Prince Ragotsky a couru risque d'être pris et qu'on est persuadé en cette Cour que les mouvemens excitez dans ce Royaume n'auront point de suites. Cet estat incertain m'oblige d'attendre encore quelque temps avant que de risquer des sommes nécessaires ailleurs et de faire passer personne de ma part en ce pays¹⁰⁹. »

Pour la septième fois, Louis XIV refusait d'intervenir.

Mais la cause de Rákóczi avait trouvé en la Palatine de Beltz, encouragée par Bonac, un actif soutien.

Zélée pour le service du Roi et pensant lui être agréable¹¹⁰, elle avait déjà contribué au départ du Prince. Elle lui fit parvenir au début d'août la moitié de l'argent que Bonac lui avait remis à cette intention — sans doute les trente mille écus autorisés par Louis XIV¹¹¹.

D'autres sommes furent-elles, dès cette époque, accordées par le Roi, en dépit de sa dernière lettre ? Deux documents conservés dans les Archives des Affaires Etrangères le laisseraient penser : ce sont les minutes de

deux ordonnances royales de paiement, l'une de 93.000 livres, l'autre de 31.620 livres, à l'ordre d'un anonyme, et datées de Versailles, le 20 août 1703. Elles sont ainsi rédigées :

« GARDES... payez comptant au Porteur la somme de..... que je luy ay ordonné pour estre employé aux affaires secretes dont je ne veux estre icy fait mention ; et rapportant pour vous la présente sans endossement ny quittance, ladite somme de..... sera employée au premier acquis de comptant qui sera expédié par certification à vostre décharge¹¹². »

Une note marginale révèle que ces sommes étaient « pour Rákóczi ».

Maron, bien en cour auprès de la Palatine, travaillait de son côté à en maintenir les bonnes dispositions.

De Varsovie, le 6 septembre, il écrivait à Torcy que la princesse avait envoyé cinq mille ducats à Rákóczi, mille à son mari, Szeniavski, dont il convenait d'exciter l'intérêt en faveur des affaires de Hongrie, mille enfin au Palatin de Kionie qui venait d'expédier 900 hommes à Rákóczi et était prêt à en fournir beaucoup plus s'il recevait 30 écus par dragon et 20 par Valaque.

« La Palatine » ajoutait-il « offre de faire toutes avances utiles pour la guerre de Hongrie si elle reçoit des lettres d'Hélistant¹¹³ lui assignant le remboursement sur des marchands de Varsovie.

« Elle est entrée en marché avec le Roy de Pologne pour 1.000 fusils pour Rákóczi, à prendre sur 4.000 que le Roy a dans le magasin d'Elbing. Elle a dit au Roy que c'était pour son mari.

« La prévention dans laquelle on est icy que c'est la France qui agit principalement dans ce qui se passe en

Hongrie, rend les ministres étrangers si vigilants sur ce que font les agents français que, sans elle, les achats de munitions et envois d'argent seraient pratiquement impossibles¹¹⁴. »

Tant courut le bruit que Louis XIV faisait tenir cent mille livres par mois aux mécontents, qu'à la sollicitation des ambassadeurs, le Roi Auguste écrivit à Dantzig pour défendre qu'on fit aucune remise d'argent aux étrangers résidant en Pologne, et interdit à tous les Polonais de fournir des troupes aux insurgés hongrois¹¹⁵.

Mais en même temps, fidèle à ses habitudes de duplicité, il fit savoir à Maron, par le comte de Lagnasco, qu'il n'avait rendu ces édits que pour garder les apparences, qu'il se souciait peu de leur application et qu'il n'ignorait pas que les fusils vendus par lui à la Palatine de Beltz étaient pour les Hongrois. Il se flattait même d'avoir fait donner avis à Rákóczi de se sauver en Pologne, ayant été informé que quelques Polonais partisans de l'Empereur avaient dessein de l'enlever..¹¹⁶

Au vrai, ce zèle imprévu n'était pas sans calcul. Charles XII de Suède, maître de la Pologne, affirmait sa volonté de détrôner Auguste sans que l'Empereur Léopold marquât la moindre intention de défendre son allié.

Déjà déçu par la Cour de Vienne qui ne lui avait pas versé certaines sommes promises, l'Electeur ne voyait d'autre chance de sauver sa couronne que dans la protection de la France. Renversant, une fois de plus, sa politique, il essayait donc de rentrer en grâce auprès de Louis XIV et s'empressait à lui plaire.

Pour contraint que fût ce revirement, il levait cependant un des deux obstacles à une intervention de la France dans les affaires de Hongrie.

Restait le plus fondamental : l'inutilité même de cette diversion. Mais les événements allaient bientôt l'abaisser à son tour.

Si jusqu'alors la fortune avait favorisé les armes françaises, si au début de l'année M. de Tallard avait fait avec les troupes de Bavière une brillante jonction, si Villars avait pris Kehl en mars et battu les Autrichiens de Styrum à Hochstaedt le 20 septembre — sur le terrain diplomatique deux coups frappèrent durement Louis XIV, à l'automne de 1703 : le 25 octobre, le Portugal qui avait déjà traité avec les coalisés en mai à Lisbonne et en août à La Haye, passa à la coalition par le traité de Turin ; et le 8 novembre, la Savoie qui depuis juillet déjà négociait en sous-main contre la France, s'allia à son tour avec ses ennemis.

Ces deux défections, graves sinon imprévues, s'ajoutant aux offres de service du Roi de Pologne et à de meilleures nouvelles de la guerre de Hongrie, peut-être aussi la crainte de voir les Hongrois traiter avec l'Empereur, décidèrent enfin Louis XIV à l'action si longtemps écartée. Jour après jour, deux années s'étaient écoulées depuis l'évasion de Rákóczi...

Le 12 novembre, de Versailles, Torcy, recommandant à Maron de suivre l'indispensable Palatine de Beltz si elle se rendait dans ses terres, l'avisait d'encourager le Roi Auguste à soutenir les Hongrois en lui faisant espérer la couronne de saint Etienne, Rákóczi devant se contenter du trône de Transylvanie¹¹⁷.

Le 15, le Roi écrivait à Bonac qu'il accordait dix mille écus par mois « pour soutenir les affaires de Hongrie », et l'invitait à chercher un bon sujet catholique pour se rendre le plus secrètement possible auprès de Rákóczi, ainsi que quelques officiers et soldats, et un ingénieur¹¹⁸.

A l'intention de ce « bon sujet catholique » — qui devait être Fierville — il avait, dès le 12, rédigé une instruction en blanc qui mérite d'être reproduite :

« Sa Majesté est bien éloignée de regarder le Prince Ragotski comme rebelle à l'Empereur. Elle le considère comme le légitime héritier du Prince Ragotski son grand-père, souverain de la Transylvanie autrefois allié de la France et de la Suède. Elle regarde avec raison cette Principauté comme usurpée par l'Empereur, et le Prince Ragotski combattant pour ses droits à la teste d'une nation libre, unie à ses interest par les justes sujets que les hongrois ont de demander le rétablissement de leurs privilèges violez, et anneantis par la Maison d'Autriche. C'est en cette considération que le Roy veut soutenir un Prince que Sa Majesté estime, autant par son mérite personnel que par le souvenir des services et de l'alliance de son grand-père.

« Ainsy le Sieur... arrivant auprez du Prince Ragotski, l'asseurera que les sentimens de Sa Majesté pour luy ne changeront point, et qu'elle veut luy donner des marques de sa protection plus grandes que celles qu'il en a receu depuis qu'il s'est mis à couvert des desseins que l'Empereur et son conseil avoient formé contre luy¹¹⁹. »

Légitime souverain... nation libre... On était loin, maintenant, de la lettre écrite à Villars, trente mois plus tôt, où Louis XIV affirmait « son éloignement de favoriser des sujets rebelles à l'autorité légitime de leurs souverains... »

Ainsi vont les jeux de la diplomatie : Rákóczi, par patriotisme, avait voulu se servir de la France sous couleur de l'aider ; la France, à son tour, allait se servir de lui pour les besoins de sa politique.

Dans l'histoire de leurs relations, un nouveau chapitre s'ouvrait.

II

LETTRES INÉDITES DE FRANÇOIS II RÁKÓCZI AU BARON DE BESENVAL AMBASSADEUR DE FRANCE A DANTZIG (1712-1713)

LETTRES INÉDITES
DE FRANÇOIS II RÁKÓCZI
AU BARON DE BESENVAL
AMBASSADEUR DE FRANCE
A DANTZIG
(1712-1713)

Les lettres que nous publions ci-après dans leur texte intégral, furent adressées par François II Rákóczi, pendant les premiers mois de son voyage en France, au baron de Besenval, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV à Dantzig.

Conservées dans les volumes XVI et XVII de la Correspondance politique Hongrie et Transylvanie, aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, à Paris, elles sont au nombre de vingt-six, et vont du 10 novembre 1712 au 19 juillet 1713. La correspondance fut-elle interrompue à cette date, et pour quelle raison ? Ou bien les lettres suivantes ont-elles été perdues ? Nous l'ignorons. Toutes nos recherches pour retrouver la suite sont demeurées vaines¹²⁰.

Ces lettres sont écrites, pour la plupart, sur du papier de petit format, de couleur paille, à tranches dorées ; deux ou trois seulement portent une suscription : « A Monsieur,

Monsieur le Baron de Besenval, Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne en Pologne, à Dantsik »,

ce qui donne à penser que les autres furent expédiées à l'intérieur d'autres lettres ou jointes à des paquets.

Sauf la première, écrite dans le port de Dantzig et signée : « Le comte de Saros », elles ne sont pas signées, précaution courante pour les correspondances politiques en un temps où les courriers étaient fréquemment interceptés : l'écriture si caractéristique du prince suffisait à renseigner son correspondant, écriture très élégante, décidée, parfois difficile à déchiffrer.

Selon l'habitude de l'époque, les lettres contiennent de nombreuses fautes d'orthographe et ne sont pas ponctuées, les phrases étant mises bout à bout sans rien qui les sépare ; nous avons rétabli la ponctuation, mais avons respecté l'orthographe afin de laisser à ces lettres leur valeur documentaire complète, nous bornant à donner en note le mot véritable quand le sens de la phrase risquait d'en être obscurci.

Il est juste d'observer que le nombre des fautes diminua notablement après quelques semaines de séjour en France : les dernières lettres que nous possédons du prince, écrites de Turquie vers la fin de sa vie, sont presque parfaites.

Le style, vivant et familier, abonde en comparaisons pittoresques et justes, en apologues populaires, et implique une excellente connaissance de la langue française.

Ces vingt-six lettres, qui sont certainement le document le plus précieux sur la pensée et la vie intimes de Rákóczi à l'époque de son séjour en France, témoignent d'une confiance totale en Besenval, avec lequel le prince s'était lié d'amitié pendant les deux années qu'il venait de vivre en Pologne, après l'échec de la guerre de Hongrie.

D'une famille originaire de Savoie et établie en Suisse, Jean-Victor de Bessenwaldt (nom francisé en celui de Besenval), baron de Brunstatt, était né à Soleure en 1671. D'abord cadet dans la compagnie générale aux Gardes suisses (1689), puis successivement capitaine dans le régiment de Vieux-Salis, membre du Grand Conseil de Soleure, commandant du régiment des Gardes suisses en 1703, il avait été envoyé à Aix-la-Chapelle au commencement de la guerre de Succession d'Espagne pour traiter de l'échange des prisonniers : ainsi avait-il fait ses débuts dans la diplomatie.

Brigadier d'infanterie en 1704, chevalier de Saint-Louis en 1705, il avait commandé une brigade à Ramillies et contribué à défendre Menin en 1706. Accrédité officiellement en Suède au mois de janvier 1707, il avait suivi Charles XII en Pologne, et y était resté après Poltawa, avec le grade de maréchal de camp (1710), sous le titre d'envoyé près des États du nord et du cercle de Basse-Saxe (1711). Il se trouvait ainsi agent officieux auprès des rois de Prusse et de Pologne, et, à la date qui nous occupe, allait contribuer aux négociations qui amenèrent la paix d'Utrecht.

Nommé plus tard lieutenant-général en 1717, son état de santé le força de quitter Varsovie en mai 1721. Il mourut à Paris le 11 mars 1736, un an après que Rákóczi se fût éteint à Rodosto.

Saint-Simon le qualifiait d'homme à deux mains, d'esprit, de manège et de tête. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette opinion du célèbre mémorialiste ; mais les nombreux rapports que Besenval écrivit au roi nous ont semblé remarquables d'impartialité, de précision et d'équilibre.

Rákóczi nous apparaît, dans ces lettres, très averti des jeux de la diplomatie, et bien informé.

Une première étape de sa vie s'est achevée avec la fin de la guerre de Hongrie : avec une grande activité, il va tenter maintenant de remporter dans les négociations diplomatiques les succès que les armes lui ont refusés.

Il prend contact avec les uns et les autres, intrigue, parle au roi, voit l'électeur de Bavière, observe l'Autriche, suit le roi de Suède, questionne Besenval sur la Cour de Pologne et le czar...

Mais, autant que la politique extérieure, sa situation financière est pour lui un sujet de soucis et d'angoisses.

S'abandonne-t-il un instant à la vie facile de la Cour, plus douce encore après les rudes années de guerre, il est aussitôt rappelé à la dure réalité : ce sont ses gentilshommes restés en Pologne qui réclament des secours et s'agitent, sa suite qui cause du désordre dans Paris... Et, tandis que ses créanciers le harcèlent, ses débiteurs ne le paient pas : le trésor royal, vidé par cinquante années d'un règne désastreux, lui doit six cent mille écus de subsides et, manquant aux engagements pris naguère, retient les deux tiers de la pension promise. La Castellane de Cracovie lui escroque soixante quinze mille livres. A Varsovie, la princesse est sans argent... Alors, il vend à perte ses contrats sur l'hôtel de ville de Paris, et, lui qui fut le plus riche seigneur de Hongrie, il écrit ces mots tristes : « J'ai ordonné de faire argent de tout... »

Contre tant d'incertitudes et de traverses, Rákóczi, riche déjà d'expérience, et blasé bien qu'il n'ait que trente-sept ans, trouve force et consolation dans une sagesse et une philosophie profondes. Il les trouve aussi, avec une pieuse résignation, dans sa foi religieuse : les lettres, où paraît un grand abandon en Dieu, annoncent déjà la retraite aux Camaldules...

La première lettre est du 10 novembre 1712 : elle fut écrite en rade de Dantzig, à bord du voilier anglais le Saint-Georges. Malgré les avis de Besenval qui, depuis plusieurs mois, lui représentait l'inutilité et même l'inconvénient d'un voyage en France, propre à réveiller l'animosité de l'empereur, Rákóczi avait, dès les premiers jours d'octobre, négocié sa traversée avec le patron de ce navire ; mais, depuis, des vents contraires s'étaient constamment opposés au départ.

Le 25 octobre, les six personnes de sa suite qui devaient accompagner le prince étaient allées s'installer à bord.

Le 8 novembre, enfin, on était venu l'avertir que tout était prêt pour partir, et Rákóczi s'était embarqué le lendemain.

Le 10, jour de la lettre, le vent était favorable, mais en levant l'ancre le câble se rompit et le patron fut obligé d'en envoyer chercher un nouveau dans la ville. Cet accident, joint au temps devenu tout à coup si orageux que les chaloupes même ne pouvaient plus aller en mer, retarda encore le départ de six jours.

Le 16 novembre enfin, à 2 heures du matin, le Saint-Georges mit à la voile, emportant Rákóczi vers son nouveau destin.

(Tome XVI. F° 349)¹²¹.

Au bord de St. George 10 de 9 bre. 1712.

Monsieur,

Je suis heureusement arrivé encore hier au bord, mais le shipper¹²² ne pareis pas encore et l'importun vulcain... qui me fourni l'occasion de vous escrire qui me tourment ici pour ses pretension et peut estre empeche le schipper de venir ; parlez lui, je vous en prie, si cela en est, puisque vous scavez que je ne le peu pas payer.

Asteur¹²³ nous avons le melieur vent du mond, mais nous sommes a l'encre comme alescarpoulet¹²⁴ ; je ne scai pas encore ce que ce d'estre malade, mais je scai bien que je ne

l'échaperais pas. Assure nos amis, je vous en prie, de mon souvenir respect et tendresse. Je suis Monsieur votre très-humble et très-obéissant serviteur

Le Comte de Saaros.

(F° 351)¹²⁵.

Dans le Sond, ce le 21 de 9 bre. 1712.

Monsieur,

Selons le dernier biliet que je vous ay escrit aprez la levée de nostre ancre nous somes encore demeuré deux jours et un nuit alancre au milieu de la rade, et nous sortim enfein avec un vent favorable le quel, lendemain vers dix heurs, schanga en bourasques si violent qu'il nous a bien doné de la besoin¹²⁶, et a paine nos pompes soufiroient pour vider les eaux que les vagues nous envojeroient par la proüe. Nous passames la nuit dans cet miserable etat, et, après, un calme de 2 jours et un nuit nous a tenu a la hauteur de Bornholme¹²⁷ ; mais Dieu nous a conservé tous en fort bon sainté hors la boule¹²⁸ qui continué de rendre ses tributs a la mere a la quelle j'ai résisté malgré tous nos balotemens et je me porte le mieu du mond.

Houjourd'hui, a la hauteur de faltiban¹²⁹, nous avons trouvé toutte la flotte danois sur l'ancre, et nous passame en suite devans Copenhague qui m'a paru unne ville fort agreablement situé ; nostre chipper espere de finir encore houjourdui ses affaires a helsineur ¹³⁰, et si le vent qui nous condui houjourd'hui est aussi favorable, de lever l'ancre dumain.

Le recit que je vous vien fair vous poura fair voire la lenteur et l'ennui de nostre navigation, laquelle certainement je ne conseille à personne de l'entreprendre, l'hiver sur tout, avec un temps aussi pluvieu et mauvais que nous eume jusques au present.

Je vous prie, Monsieur, d'assurer tous mes amis de la fermeté de mes sentimens les quelles je ne changerai jamais.

Le plus grand pasetemps que j'ai, ce le someil puisque on ne peut pas jouer trop a laise aux echec, le balotement continuel occupe trop la teste ; les aggreemens du temps passé m'occupoient beaucoup et c'est la matier de mes reveries.

Conservez tous le souvenir de celui qui ne cessera jamais d'estre Monsieur, vostre...

(F° 354)¹³¹.

au bor pres de Hul en Engl^{e132} 9 de X bre. 1712.

Monsieur,

Ce n'est que pour tirer mes amis de l'inquiétude que je vous escri la presente, sans vous donner une detail de tempetes de 36 heurs, de gros temps contraires, de calmes, de tourmens et toutes les traverses qui m'ont quasi sans relâche accompagne jusques ici ou j'ai etez obligé de relacher à cause de vents contraires ; mais, tout d'un coup, nous sommes aussi condamné à faire ici ma quarantaine ; mais comme, en partant, M. Scott m'a assuré que lon fera des dispositions pour mon passage, j'ai escrit houjourd' hui au vicomte Boullinbroock¹³³, et en 6 jours j'espere quelques reponse favorable pour mon passage.

Parmi toutes les traverses susdites, je me suis mieu trouvé que les matlots mesme qui pajoit dé tributs a la mere continuelement, et j'ai trouvé que ni la viande salé ni les biscuits noirs n'ont nui a ma sainté. Donez avis de tout cela, je vous en prie, à ceux que j'ai quitté à Dantsik et qui m'appartiennent, puisque¹³⁴ je ne veut pas fair de groos paquets, affein qu'il sachent au moins que les chiens marins ne m'ont pas dévoré.

Un capre¹³⁵ françois qui croise sur la flotte hollandois nous avois regalé de trois volé de canons bien visé mais mal attrapé, puisque le chippre ne vouloit aller a son bord ne l'ajant arboré aucun pavilion ; mais nous nous ajant reconnu apres de part et d'autre, il me regaleroien d'un bon pain blanc.

Enfein, tout est oublié puisque nous vojons la terre sans y auser mettre le pieds.

Faisser mes complimens a tous ceux qui se souviennent de moi, et a M. et Me. la Starostine de Meur¹³⁶ mes excuses que je ne suis pas alé à Meur ; je n'escris pas a la petite faniche¹³⁷ jusques a une occasion plus sure, mais vous pouvez la assurer que je ne me souvien pas moins d'elle pour cela. Je suis Monsieur vostre...

(Tome XVII. F° 9.)

à Rouen ce le 20 de Jier. 1713.

Monsieur,

Je ne peut vous escrire que ces peu de lignes puisque je suis accablé de dépeches, divertissemens et honeurs, quoi que je les retranche autant que je peut¹³⁸. Mon Mchl¹³⁹. vous envojera la relation de mon voyage, et la jointe, jespere, vous apprendra le rest ; je ne fais donc que de vous assurer de mon estime pendant que je suis votre très affectionné...

En post-scriptum

La déclaration de la guerre au moscovites par la port¹⁴⁰, la victoir remporté sur les Danois¹⁴¹, fons beaucoup de bruit dans ce pais ci. Mais après ? la passé me fais connoitre ses evenemens.

(F° 19.)

A Schallio¹⁴², ce le 20 de fev. 1713.

Monsieur

J'ai escrit aussi emplement la poste passé qu'il ne me reste quasi rien pour celleci. Je suis sans lettres de Pologne depuis celles dont je vous aj parlé. On croit ici le Gd. Sgr. à Adrianopel¹⁴³, Le Roy de Suède en marche¹⁴⁴ et le Roy August fort mal assuré à Warsovie¹⁴⁵. La paix general doit estre fort proche¹⁴⁶, mais il faudroit trop ample raisonnement si je vous disois tout ce que je crois la dessus ; il vaut donc mieu d'abréger tout en vous assurent, Monsieur, que je suis avec un estime très sincère...

(F° 22.)

à Schalio ce le 26 de fevr. 1713.

Monsieur,

Je ne scai pas par quelle adresse, mais jai reçue la vostre de 1 et 7 de ce mois. Jespere que mes precedentes aurons calmees vos inquiétudes, et ils ont fait voir à mes amis que l'on a eu tort de me condamner de n'avoir pas escrit de Rouen d'où les addresses ne me paroisoient pas tout à fait assurées.

Rien ne me paroît plus extraordinaire que ce que vous me mendez de la tranquillité de la Cour de Pologne, pendant qu'ici on fait marcher depuis 4 semaines le Roy de Suede avec des armées epouvantables sans que l'on aise seulement douter de ces nouvelles ; je m'admire moi mesme, et il me semble que l'air ayant changé mon esprit, je parle comme ici, ne voulant estre seul en doute. C'est de mesme alegard de la paix que l'on a conclu déjà ici, mais le duc d'Ossun ne dois partir qu'en vers le mi careme pour la signer¹⁴⁷.

Je vous suis sensiblement obligé, Monsieur, que vous prenes à cœur mes interets. Je vous prie de proteger ceux

qui ont raison, puisque je suis trop éloigné pour prendre connoissance et decider sur leurs differens ; rien ne m'est plus sensible que le sujé. J'ai mil raisons de menager mon vieux maréchal, et soutenir ceux qui executojent mes ordres ; je n'ai rien escrit au premier puisque je n'ai rien reçu de lui ; j'ai approuvé la conduit de l'autre a l'égard de la depense. Enfin, je scai bien qu'il faudroit que chacun mit l'eau dans son vein, et que la composition du souffre et du salpêtre ne devien bon qu'en y mêlant du charbon ; vous est très bon artificier : preparez, je vous prie, les matieres, et fait eloigner le feux.

Le voyage de Marli¹⁴⁸ donne ici facheus interstice aux affaires pour les interessees.

Je suis à vous entierement...

(F° 26)¹⁴⁹.

à Passi ce le 9 de mars 1713.

Je n'ai reçu aucune de vos lettres depuis celles que j'ai accusé par ma dernière, au moins que l'on m'envoj encore quelque par quelque vois inconnu.

Trois jour après m'avoir logé dans la maison de Carmelin à Salio¹⁵⁰, le feu ayant pris dans ma cuisinne par un pouttre qui traversoit la cheminé, jai manqué d'estre brulé puisque il n'avoit plus de 15 pas de corps de logi jusques à la pièce qui brula ; mais, par bonheur, n'aians pas eu du vens, j'en suis quitte pour quelques peu d'argent pour reparer le batiment.

C'est accident m'a fait déloger de la houjourd'hui, et je suis venu ici loger dans un maison de Mr. d'Orso¹⁵¹ tres agreable, et la mieu situé et meublé. L'aimable bois de boulogne tien quasi à mon jardein, et estant le maitre de toutes les chasses dans les plaisirs du Roy, je peut fort bien m'en passer de Paris ou je n'irais plus que deux fois la semaine.

Houjourd'hui, M. le Duc de Bu villier¹⁵² ayant eter chez moi, je lui ai parlé sur les affaires de la Pologne et j'ai veu avec plaisir par son discour que le Roi est tres contens de vous, et que ce sgr. est a vostre égard dans les mesmes sentimens que moj. On continue ici d'avoir des grandes idées de la guerre des Turcs, mais j'ai vu houjourd'hui des lettres de Constantinople par lesquelles on mende qu'il y a dans cet Capital des grandes factions contre le Gd. Sgr. lequel il pouroit estre bien tost déposé et le fils de son frer mis a sa place¹⁵³.

J'irais la semain qui vien a Versail pour voir le Roi de novau et la maison Rojal. Msrs. les Electeurs de Bavier et Cologne¹⁵⁴ sons aussi arrivé, et quoique tout le mond crois la paix bien prochain, pour moi jen dout plus encore qu'à dantsik quelle se fasse avans la moitié de cette campagne ; j'aurais bien avancé mes affaires si j'auroit eter deux ou trois mois ici plus tost.

Je suis Monsieur vostre...

(F° 28.)

à Passi ce le 17 de mars 1713.

Je me sente d'un caractère trop solide pour m'allarmer des plaintes que mes amis peuvent fair sur mon silence, parce que je suis toujours seur de les desabuser par la suite du temps par des marques de mon attention.

J'ai appris avec plaisir par la jointe a la vostre que l'on estois conten de moi, et qu'enfin vous ayez reçue de mes nouvelles. Je vous suis très obligé, Monsieur, pour la continuation de celes de Pologne ; parmi cels que mon secrétair¹⁵⁵ m'avois mende de Varsovie, l'accident arrivé à M. le Gd. Maréchal¹⁵⁶ m'a causé un chagrin véritablement sensible. Je craigne mesme que vous ne demeurier bien tost seul dans le faux bourg, si cela n'est déjà arrivé¹⁵⁷.

Je vous remercie du part que vous prenez en ce qu'il me peut causer de la satisfaction dans ce pais ci ; il seroit à souhaiter que les conjonctures en fussent aussi favorable que l'on a envie de me faire rendre justice ; mais si, auparavant, on disoit qu'il n'estois pas temps encore a parler, au present on dit qu'il est déjà trop tard pour innover sur ce que l'on a negocie ; mais rien ne m'arrive d'imprevue.

En arrivans ici, j'ai envoyé Dabzac¹⁵⁸ ver le maitre de vostre novellist ordinaire de Dantzic¹⁵⁹ qui l'a reçu fort agreablement et repondu a ma lettre dans le stile que je pouvois souhaiter. Il s'en est mesme informé s'il cela lui fairoit plaisir que je le vienst voir comme de lui mesme, mais on lui a répondu que nos intérêts mutuels nous doivent servir d'obstacles- puisque on sera peut estre obligé d'avoir de menagemens pour la cour nostre enem¹⁶⁰.

Cette réponse m'a surpris ; mais comme la question n'a pas etez fait de ma part, faisant semblable de l'ignorer, je l'envoja complimenter avans hier sur son arrivé, priant de me doner rende-vous a la chasse, — s'il avois quelque considération à voir le Conte de Saaros dans son cabinet —, puisque nos interêts demandoit un entrevüe. Comme on estoit au jeux, mon homme fust fort favorablement reçüe, et il a etez renvoyé avec reponse qu'il m'envoieroit quelqu'un pour me fair des complimens, comme il avois déjà fait avans son arrivé ici ; mais le voila le troisieme jour que je ne vois personne, et cela me fait accroir que vostre gazettié lui a pu escrire de nouvelles de sa fasson sur mon sujet. Deterrer cet affair, je vous en prie, et mendez moi ce qu'il en est ; et sojez persuadé que je suis très sincèrement vostre...

En post-scriptum

Ayant eu des raisons tres fortes de revoquer Clement¹⁶¹ d'Utrecht, j'ai destiné Groffei¹⁶² pour remplir sa place et je lui ay ordonné de partir de Dantzik pour ce lieu ; de quoi je vous ai voulu doner part pour que vous ne soubsonier pas son départ.

(F° 34.)

a Passi ce le 24 de mars 1713.

Vostre lettre de 7 de ce mois ayant prévenue la vostre de 28, j'ai appris par Mr. de Craciovie¹⁶³ le malheureux accident de M. le Gd. Mareschal, dont je vous assure j'ai etez sensiblement touché ; et j'allois par cette poste envoyer de prescriptions de ma bouille a son apoticaire pour faire arreter la cancrene, lorsque je recois une lettre de la petit famiche, de 4, qui me mende qu'il est hors de denger. Faites mes complimens la dessus, je vous en prie, a Me. la Marechalle aussi, puisque je suis empêché par les depeches d'Absac en Espagne¹⁶⁴ d'crire amplement.

Je vous suis obligé pour les nouvelles de Varsovie ; toutes ce qu'elles disoient a l'égard du Roy de Suède est confirmé ici par le bruit public revenu de diverses endroits, et on commence à les croire. Dans les négociations de la paix il y a une grande obscurité à voir, et, selon mon astrologie, je crois qu'elle ne se fera pas si tost que l'on croit ; mais, comme c'est une matiere sur laquelle on ne peut pas se fonder avec sûreté, je joindrais plus tost une lettre de mon médecin à son apoticaire et son sentiment à l'égard du mal de M. le Maréchal ; le remède sans pour corriger la masse du sang : Dieu donne qu'il ne soit pas nécessaires, mais en tout cas je l'envoie.

Comme je n'ai pas eu le temps d'crire à M. Keri¹⁶⁵, je n'ai fait qu'ordonner à Helissans¹⁶⁶ d'envoyer une lettre de

change de... (mot illisible) payable a son ordre jointe à la presente.

(F° 36.)

25 mars 1713.

J'espere que vous n'aurez pas sujet de m'accuser d'oubli, Monsieur, ni le voisinage non plus, puisque je profite de toutes les occasions possible pour vous doner de mes nouvelles ; le paquet dont j'ai parlé dans plusieurs de mes lettres est parti le 20.

Vous ne scauriez croire combien je suis sensible de la maladie de M. le Maréchal, parce que, nonobstant que ce que vous m'avez mendedé me devroit tranquiliser, la lettre de mon secrétaire Krucsai de 24 me fait accroir que ce que l'on vous a mendedé n'estoit que pour cacher le mal à Mde. la maréchal ; Dieu donne que je me trompe.

J'apprend aussi avec beaucoup de déplaisir la querelle de ma Cour ; je la croi la conduit de M. Keri melieur ; mais je seroit bien fâché qu'il fust vrai ce que l'on mende ici de sa vie scandaleuse, et qu'on lui a interdit les messes dans les églises ; mandez moy, je vous conjure, ce qu'il en est. Comme la nouvelle vien d'un endroit suspect, je ne lui mende rien la dessus, jusques a ce que j'apprende la vérité par vous mesme. Je lui ai ordonné de m'envoyer l'argenterie que j'ai laisser à Dantzic avec les deux officiers Keri et Molnart, les quelles pourrons estre accomodées dans les régiments de Ratki¹⁶⁷. Ayez, je vous en prie, soin de leurs départ ; j'ai ordonné de les adresser au Sr. Peltié, comisair de la marine à Rouen ; ce seroit le melieur de les embarquer dans un vaissaux dantsiquois.

Jai peur que l'empressement que l'on a ici pour la paix ne retard la négociation au lieu de l'avancer. Je suis vostre...

(F° 41.)

à Paris ce le 31 de mars 1713.

Je joins à la présente la réponse a celle d'11 et de 15. Je compte que vous est déjà tout seul à Dantzik ; je vous plains de tout mon cœur, d'autant plus qu'il n'y a guerre d'apparence que l'on vous occupe dans ce pays là ni que l'on vous retire.

J'étois consolé ces jours passés par ce que le ministre m'a fait dire que le Roy songeoit à fixer un fond pour mes subsides et qu'il souhaitoit de savoir ce que je desirois. J'ai redit la dessus le dernier passage du compliment que j'ai fait au Roy ; mais je fus bien surpris hier que l'on mettoit pour moy un fonds de 2000 escus sur la maison de ville et outre cela on me doneroit encore du Trésor royal m/2 escus¹⁶⁸ par mois. Comme cet compte est bien éloigné de la déclaration que vous me fist il y a 2 ans, du depuis l'on me doit encore 8 mois à raison de m/20 et tout a fait insuffisant a fournir à toutes mes dépenses, je crois que je serais obligé d'en parler moi-mesme au Roy¹⁶⁹. Jugez a présent si mes previsions n'estoient pas justes ; j'ai peur que je ne sois obligé rompre lance avec un personne ¹⁷⁰ dont j'ai taché de gagner l'amitié depuis que je suis ici ; les apparences ont été belles : si les effets en corresponderoient mieux, hors cet coup imprévu, tout irait seroit gracieux. Je suis vostre...

(F° 46.)

ce le 10 d'avril 1713.

J'ay reçue, Monsieur, votre lettre de 18 ; la jointe, que j'envoie tout expresse ouverte, vous informera des raisons de mon silence et de la manière dont je passe le temps.

Je vous suis tres obligé du soin que vous avez eu du P. Kéri ; il m'auroit certainement etez tres-sensible si M. Lofficial¹⁷¹ en aurois voulu user de la violence contre un personne qui est a moy ; mais a ce que ledit P. m'apprend il s'est ravisé après avoir connu son innocence, et a mesme temps informé de vostre protection.

L'expediant dont vous me parlez sera sans doute le melieur, et je manquerais pas de fair ce qu'il faudra pour cela a Rome, par de voy peuestre plus aise que celle dont vous me parlé, puisque je vous assure que celui-là n'est pas aussi aisé pour moy que vous penser, sans scavoir pourquoi, quoique les apparences extérieures ont éter toujours fort belles, mais jamais les difficultés ne manquoient, ni les retardemens, lorsq on vien au fait. Enfein, quand mesme la chose y seroit, la manière ni est certainement pas, et il me paroît qu'on est a rebrous-poil. J'ai cependant jusques au présent suivi vostre avis, jusques que j'achève à m'assurer de l'amitié de celui¹⁷² qui m'a fait bien des avances, et sur les ordres du quel vous y est aussi.

La manière dont vous me parlez de mettre la paix dans ma maison¹⁷³ seroit bon si je pouvois fixer, mais puisque au lieu d'augmenter on m'a retranché ces jours passé la moitié et plus de ce qu'on m'avois promis par vostre canal, il m'est impossible de venir là. Juger, je vous en prie, ou je suis dans ce lieu.

Parmis tout cela, je fais bon mine a mauvois jeu, et me suis abandoné en toute à la providence ; et si ma prevoience a legard des homes ne m'a pas trompé, jespere que ma confiance en elle ne me trompera pas non plus.

Je plains vostre solitude d'autant plus que je crois qu'elle durera quelque temps, ne voyant aucune apparence que l'accident mesme arrivé au Roy de Suède¹⁷⁴, — dont on est déjà persuadé ici aussi, — produis quelque changemens dans les résolutions prises sur le sujet des affaires de ce pais. Je suis vostre...

(F° 78.)

(Sans lieu ni date)

J'ai passé toute la semaine¹⁷⁵ à Versailles où la dévotion pure et solide de la Cour m'a beaucoup édifié. Avant d'y arriver, j'ai reçu deux de vos lettres ; je vous assure que rien ne m'aurait pu plus sensiblement toucher que la mort de M. le Maréchal, jointe à une autre nouvelle¹⁷⁶ dont je fais un peu mention dans la jointe.

Je suis sûr que vous prendriez beaucoup part dans mes chagrins si je vous les pouvais aussi sincèrement communiquer que je vous avais fait autre fois mes prévisions. Jamais prophétie n'a été plus accomplie et vérifiée par événement ; je cours risque de voir l'accomplissement de celui même que vous avez cru être contre la dignité de la couronne¹⁷⁷. Enfin, tout cela arrive sans que je puisse démêler d'où le coup part, puisque tout est ailleurs riant et gracieux — certainement, ou vous n'avez jamais connu cet cour-ci, ou vous ne le reconnaîtrez plus si je pouvais vous écrire tout ; enfin la crise s'est faite et la maladie est empirée. Je suis vôtre..

(F° 63.)

à Passy ce le 28 d'avril 1713.

J'ai reçue hier, Monsieur, la vôtre du 8. Je rends justice à l'attention que vous avez à la continuation de notre commerce de lettres ; j'ai reconnu par la suite que ce n'est que de ceux à qui vous aviez adresser vos lettres que j'avais raison de me plaindre. Si l'accident funeste¹⁷⁸ n'excusais pas nos amis, je serais fort porté à les accuser ; mais patience encore pour deux postes.

Je suis bien aise que Me. la Marechale a cherché la ressource de sa consolation dans la Providence. C'est Elle, dans la conjoncture présente, qui me tien lieu de tout aussi. Mais le jeux de berlan ¹⁷⁹ estans a la mode ici, je tache d'apprendre sa principale finesse qui est de faire bonne mine à mauvais jeux.

Les nouvelles de Bender¹⁸⁰ que l'on m'a mandé de Pologne se sont confirmé ici par des couriers arrivées à droiture, et mesme on crois que le Roi de S. passera par ici.

Je profiterais des avis que vous me doner de la manière que vous souhaiter, quoi que sans esperance de pouvoir y contribuer, car je vous assure qu'on a en rien changé de maxime. On n'agis en rien que pour le presen et on crois que l'on n'a besoin de qui que ce soit ; on suivra cette heureuse tranquillité plus par la suite que jamais, puisque dans un certain age on est bien aise d'estre spectateur de diverses farces que l'on joue dans le mond : c'est à la postérité que l'on laisse a démêler les cartes en donant le jeux en main.

On vous tien pour un gazetié fort authentique dans ce pais ci-c'est asez pour vous, on demande pas davantage. Je tâche moy mesme de devenir l'homme évangélique autant que la faiblesse humaine me permestre, c'est a dire de ne me soucier du landemain et de ne demander que le pain quotidien ; Dieu sçai uniquement a quoi dispose les choses et c'est à nous a suivre sa st. volonté, ainsi soit-il.

Groffes, au lieu de partir, demande son congé que je lui accorde ; c'est en crainte que cela ne m'arrive que [je] ne lui ai fait payer que ses gages arriéré pour faire son voyage : inci ce n'est que lui qui souffrira de cet affair ; aussi bien son séjour à Utrecht m'auroit étez inutile.

Les officiers furent surpris ici des ordres qui fus reçu pour partir en Allemagne¹⁸¹ ; mais je crois, tout comme le public, que la guerre ne sera pas de longue durée. Je suis vostre...

En post-scriptum

Mendez moy, je vous en prie, si Mde. la maréchale a envie de retourner à Dantsik et si elle retien la maison ou elle logois ; parce que, autrement, je voudrois la faire louer, ayant escrit à la Pcesse¹⁸², — pour abréger la dépense, — de venir à Dantsik.

(F° 65.)

Le 5 de May 1713.

Touttes les lettres que vous m'escrivez sons remplis de sujets des remerciemens que je vous devois faire a just titre pour les soins que vous avez de mes interets ; je vous en fais donc une fois pour toujours, et sojez assuré, je vous en prie, de ma tres-parfaitte reconnoissance.

Je vous aj anticipé ma réponse au sujet de Groffey, par la poste passé. Je suis aussi contant que Ion fasse de la vaisselle ce que vous jugerez a propos, pour veut¹⁸³ que l'on ne l'envoj pas a Bourdaux¹⁸⁴ d'ou il seroit mal aisé de le fair venir. Je suiverais vostre avis autant qu'il me sera possible.

Escrivez moy, je vous en prie, une lettre en marquans le temps que vous aviez reçue les ordres de m'assurer du pajement de m/20 par mois, si vous ne trouvez pas à propos de m'envoyer un extrait de vostre ordre ; c'est un affair de consequence pour moy, puisqu'on prétende que c'este pour la continuation de la guerre qu'on me les avois promis, et on veut les reduir à m/6. La personne en question¹⁸⁵ ayant soutenu et déclaré a celui qui lui a parlé que je ne le méritois pas le m/20, et ayant a mesme temps refusé d'en parler plus, j'ai etez obligé d'escrir une lettre¹⁸⁶ au Roy et de le fair presenter dans une audience particulier par mon ministre. Jugez de la que je n'en suis pas éloigné de ce que j'ay prévue, sans que j'ay donné raison : je nai rien fait en

tout ceci à l'insue de ceux qui devois scavoir, et je n'ai fait que dans le temps qui s'est déclaré de ne pouvoir plus parler.

Malgré tout cela, ni je ne parle, ni je ne me plains ; mais je tâche d'émouvoir la pitié, dont, en vérité, je suis digne, surtout si l'Empr. signe la paix, comme il est raisonnable à croire qu'il fera.

Le Roy continue à me témoigner mille bontés en parlant aux autres, et toute la Cour fait de même, hors la personne que vous connaissez dont l'extérieur est contraire à l'intérieur¹⁸⁷ ; j'attends la réponse avec bien d'impacience, dont je vous donnerais part puisque je suis votre...

(F° 67.)

Passi, ce le 8 de May 1713.

Je n'ai pas le loisir de vous écrire amplement sur le malheureux Kortholt¹⁸⁸ dont j'ai vu la copie d'une lettre qu'il écrit à Tiepolt¹⁸⁹, et il lui tâche d'inspirer que, pour marque de se mériter, l'Empereur doit demander que le Roi me fasse sortir des ses États, sans quoy il doit être douteux si veut faire une paix stable ou sincère vu qu'il ne m'a fait venir, et il ne m'a si bien reçu, que pour convenir avec moi sur les moyens de rallumer la guerre. Il cite la dessus des lettres que je dois avoir écrit à M. Kéri et Vai¹⁹⁰, etc... Avertissez, je vous en prie, l'un et l'autre qui se méfient du moins de lui, si l'on ne peut pas trouver des moyens de lui faire donner cent coups de bâtons dans quelque promenade ou de le faire chasser de la —.

La paix étant faite avec les hollandais¹⁹¹, je crois que l'on trouvera des moyens d'envoyer ma vaisselle ; mais le Rgt. de Ratki —, comme il court risque d'être cassé —, les deux officiers que j'avois voulu que l'on me les envoie, il pourroient

rester là, et il seroit encore mieu si vous les pouriez fair entrer dans le service du Roy Auguste par le moyen de vostre intime¹⁹², laquelle je la crois d'estre tout bon ailleurs aussi, et dont je suis tres aise par rapport de beaucoup de choses.

Ce n'est que la confiance que j'ai en vous qui fait que je vous escri de mes affaires domestiques, sachant d'ailleur le plaisir que M. Keri aura d'apprendre de vous mes ordres. Je n'ai pas encore réponse à ma lettre que j'ai escrit ici au Roy ; il a seulement reiterer souvent, en reponse, qu'il fera pour moy tout ce qu'il pourra au mond. Voila les propres termes. Je suis vostre...

(F° 70.)

à Passi ce le 15 de may 1713.

Jay reçu, Monsieur, la vostre du 26 d'avril. Je reconnois, par la sincérité et franchise de vos avis, la sincérité de vostre amitié dont je fais toujours beaucoup de cas.

Ce que vous me mendez convien aux observations mathématiques que j'ai fait sur le sistème de cet horison ; je vous escri naïvement mes pensées la dessus, mais j'aj garde de fair la mesme chose ici quoique la crise soit enfein fait et la maladie empire. Je vous ai mended, s'il me semble, dans ma precedante, que j'ai fait présenter une lettre la plus touchante et la plus énergique que j'ai sceu ou j'ai dedui le passé, représenté le present, et j'ai prié pour l'avenir ; on la trouvé bien escrit et fort sans choquer, mais la reponse estoit positive que l'on ne m'a jamais promis ce que l'on a fait par vostre canal, qu'en esperance de recommencemens de la guerre, et n'ajans plus le mesme envies, on crois que je m'en dois contenter de la dernière déclaration. Ces changemens m'ajant fait insister sur la sureté de ces nouvelles promesses, on a repondu que le

compliment n'estois pas beau à fair au Roy et que je me dois contenter de la parole. On m'avois accoutumé, en mon enfance, mesme de baiser les verges dont on me foitoit ; je me suis rapellé cet maxime et ce n'est que de Dieu que j'espère un heureux avenir.

Je suis revenu ihier de Marli¹⁹³, et j'ai joui des aggreemens de Versail depuis mercredi en alant à la Revue de la Cavallerie de la Maison du Roy ce mesme jour, vendredi et samedi¹⁹⁴. Ce Prince a la bonté de me gracieuser de plus en plus, il m'en a souvent parlé et demandé comme elles me plaisoient. La réponse a etez fort naturelle et facile puisque en effet les différentes beautés de ses troupes ressembloient à celles de ses maison, rien n'estant plus baux que Versaille, ni plus aggreable que Marli.

Il y en a eu beaucoup de changemens depuis votre départ de ce pais. Je retournerais après du main à Marli encore pour diner chez le duc d'Antein¹⁹⁵ ; tout celà vous peut fair voir que mon extérieur ne choc personne, et ne represente certainement pas la douleur que je ressente, a estre obligé a abandoner tous ceux qui ont suivi mon sort. Je voudroit que ce que le C. Forgacs¹⁹⁶ a escrit fut vrai ; je me trouveroit un peu soulagé, si je le voiois hors de la misère que je courirois risque de souffrir peut-estre moy mesme en considerant la facilité avec laquelle on schange ce que l'on me promest.

Tout y se prepare ici pour la campagne¹⁹⁷, mais je dout fort qu'elle se fasse ; tout me parois equal en cela mesme, puisq on me fait autant esperer de l'un que de l'autre caas.

L'inconvénient que vous craignez de la part de l'homme chargé de mes affaires à Varsovie¹⁹⁸ sera prévenue par les ordres que je lui ay donné de suivre la Princesse a Dantsik, et de porter la largens qui l'a entre les mains ; mais j'avou qu'il ne dependra que de lui de suivre mes ordres ou de devenir infidèle, sans que je puisse faire davantage que ce

que j'ay fait. Enfein, c'est un force superieur, au quel je me suis abandoné, qui condui mes affaires.

Je ne peu pas non plus vous cacher la crainte que jai, par mes observations mathématiques, qu'un astre mis au horizon d'Europe nouvellement et favorisé, ne nuis un jour au soleil par la conjonction d'un autre aster, avec lequel il se doit unir malgré les contrariétés passees de leurs natures¹⁹⁹ ; ce n'est qu'à vous que je parle de cette affaire puisque je suis vostre...

En post-scriptum

J'ordonne cette poste ci au sr. Krucsai d'envoyer l'argent qu'il a entre ses mains par helissans entre les vostres ; faites les donner entre celles de M. Keri. J'ai choisi cet partie pour éviter des delais affecté, et pour éviter l'ombrage que l'on pourroit avoir des soubçons.

F° 72.)

ce le 22 de may 1713.

J'ay reçüe, Monsieur, les vostres de 29 du passé et du 3 de celui.

Touttes les nouvelles qui me parloient de l'escorte du Roy de Suède ne me paroissent pas bien assuré, et tandis que ce Prince sera en turquie, je n'aurais jamais melieur oppinion de ses affaires que j'ai eu toujours. On commence a ecouter plus paisiblement ici aussi mon oppinion la dessus, et aussi je parle plus ouvertement que je ne faisais au commencemens. Les caresses Turcs ne vien que de la peur qui ons eu la nouvelle de la paix fait entre les Pces. cretiens, et apparament des remonstrances des plusieurs ambassadeurs — fait en des termes un peu fortes — et voilà tout.

Le R. de Suède est plaint de plusieurs Pces. ; mais je ne crois pas que pas un de ceux lui donne des aides réeles, et

les anglois mesme avec leurs escadre ne fairons que menacer. Je suis asez porté mesme a croire que la destination de leur escadre²⁰⁰ est tout autre que l'on ne pense ; la question est de le maintenir en estat d'agir toujours, de trouver pour cela des pretextes plausibles, mais peut estre c'est un autre Pce. qui en profitera et non pas le Roi de Suède.

On commence ici [à] croire plus que jamais que l'Empereur continuera la guerre ; sa resolution m'étonneroit beaucoup et il seroit bien contrair à ses intérêts, mais cet difficulté et obstacle m'est levé par l'exemple du R. de Suède, lequel aurois plus de raison de fair la paix et moins de resource que l'Empr. pour continuer la guerre ; il est cependant très éloigné de sentimens pacifiques : tant il est vrai que, petit ou grand, tout y agis selon ses mouvemens dans des certaines occasions ou le destein nous entraine.

La Casette de Paris d'houjourdhui veut fair rester le R. Auguste en Pologne²⁰¹, dont je suis très aise par rapport de la nation ; cet conseil lui est salutair, et par cet moyen il se garantira du coup de pistolet de la Csse.²⁰² ; je suis bien aise du choix qu'il a fait. Toutte la Pologne va devenir bien gai — et la Cour plus brillant.

J'ai relevé la date de la lettre dans la jointe ; la mien est de 8 d'avril, et j'ai dit naïvement mes sentimens au sujet du portrait que l'on demande pour la gallerie ; je vous l'envoi la lettre ouverte : fermez la de vostre cachet, et sojez s'il vous plait persuadé que je suis vostre...

(F° 75.)

ce le 29²⁰³ de may 1713.

La situation de mon esprit n'est pas tout a fait tel, Monsieur, que vous me paraissez de croire selon la vostre du

10.

Je vous ai souvent parlé à Dantsik, mais mes plaintes estoient bornées par les confidences des personnes auxquelles je les portoit ; celles que je vous faisois estoit conduit par la confiance dont mes lettres sont remplis présentement, mesme je garde de dire ce que je pense et je vous assure que nos entretiens me servoient de guides, puisque je le reconnois salutaires ; mettez vous y en repos donc la dessus, la confiance et celui en qui je la ai ne me trompera certainement pas.

Je ne couperois pas les ailes aux oiseaux qui veulent s'envoler ; il m'a falu faire des efforts très particulières pour mander aux principaux ²⁰⁴ les resolutions que l'on a pris ici a leurs egards. J'avois cru que la continuation de la guerre avec l'Empr. dont le Roy mesme a déjà déclaré la certitude en pouvois produire de plus favorable — je suis retourné à la charge, mais on persiste toujours de leur conseiller leurs accomodements le mieux qu'ils peuvent faire ; j'y ferois du mieux encore une tentative puisque je courrais le cerf avec le Roy à Marli²⁰⁵ — puisque cette résolution ne me paroît guère utile dans la conjuncture présente, et après je me ferois un (un mot illisible) la dessus contre toutes les calomnies qui²⁰⁶ débittoient déjà contre moy, ne pouvant le²⁰⁷ persuader ce qu'il en est, mais que je l'aurois bien de la peine à croire moy mesme si je n'en estois pas sûr le lieu ; il me seroit plus aisé à m'accomoder au temps si je savois que la nécessité à part dans mes souffrances, mais lorsque je vois des autres qui se trouvoient dans le mesme cas dépenser prodigamment²⁰⁸, il m'est dur d'attendre²⁰⁹ que c'est à cause de leurs dépenses que je dois souffrir. Mais patience en tout ; je me tranquillise tant que je peut.

Je trouve le dernier paragraphe de votre lettre peu lisible et encore moins intelligible. Si c'est ce que les lettres de Varsovie me mendent, il sera également

rapporté a la Providence qui conduit mes jours d'une manière bien incompréhensible pour moy. Je suis vostre...

En post-scriptum

On avois débité hier que le R. de Suède estoit arrivé à Marseille ²¹⁰, mais cela n'est pas vrai.

(F° 79.)

ce le 5 de juin 1713.

Si la joye et les plaisirs de ce monde sont changeantes, il est juste que les chagrins passent aussi. Je me tranquillise de jour en jour mieux, et si [les] lettres que je reçois du pays ou vous est n'estoit pas, mon estat seroit tout a fait tranquille ; mais il est bien sensible de lire des reproches de personnes qui se croient abandonné sans se former un juste idée de mon estat. On me reproche des services, du zèle, et mes sermens que je reconnois parfaitement bien ; mais ma reconnaissance ne scauroit aboutir a rien. Tel et celui qui vous a parlé, dont la fidélité ne m'est que trop connue pour trouver ses plaintes justes, mais que faire ? jamais nos forces ne contenterons son désir. Si l'on pouroit trouver en Pologne des gens qui voudroient acheter des contrats²¹¹, je vendrois une partie de ceux qui m'ont délivrée pour secourir les autres ; mais, ici, la perte est trop grande et les changes si difficiles que je me priverois de beaucoup sans que je leurs pût satisfaire.

Le voilà le 1^o Juin passé, et la continuation de la guerre est ici assurée à la Cour, sans que ces apparences me donnent plus d'espérance. On croit ici l'Empr. trop faible pour soutenir plus longtemps le fardeau dont il s'est chargé ; c'est pour cela que l'on ne se donne la peine de s'attirer de l'amitié des autres, ni je ne crois que l'on vous charge de plus d'affaires que vous avez eues jusqu'au présent.

Je suis sensible a ce que vous me mendez de Mme. la Mareschale ; mais l'excuse que vous me mendez au lieu de nostre amie ne me contente pas : j'aj peur qu'elle ne brille trop dans l'auguste compagnie ; si la Cour va a Javarouz²¹², je crois qu'elle sera du voyage.

Vous avez bien divin  que l'expectoration de mon Me. et vostre r ponse tr s judicieuse sur ses remonstrances n'ait pas calm  son esprit. La lettre qui m'escrit me la fais croire assez ; j'entre dans ses chagrins sans condamner l'autre qui agist par un pr vention et m fiance enracin , augment  par la n cessit  dans laquelle il se trouve. Je fixe, par la lettre que je lui escri houjourd'hui, a m/2 escus par an sa pension ; je ne scaurois y aller plus loin, quoy que je sache parfaitement bien que ce sera un foible soulagement pour lui qui est charg  de famille.

Ces Mrs. cependant il pouroit prendre exemple sur les personnes qui sont arriv es   Dantzik, qui sont a peu pr s dans la m me situation ; je vous prie de vous doner la paine de leur fair entendre raison tant que cela se pourra. Je ne souhaiteroit des autres en cela que ce que je suis oblig  de faire moy mesme ; les loix de la necessit  son dure, mais plus on s'oppose, plus elles deviennent insupportables. Nos discours pass es et mes pr visions m'ont aid  a me rendre, et je suis plus abandon    la providence que je n'ai jamais etez.

J'ay vue enfein lundi pass  M. l'Electeur²¹³ en courans le cerf avec le Roy ; il m'a aborder apr s la chasse, et houjourdui jai etez chez lui a Surene. Je crois que la continuation de la guerre a contribu  a lui fair changer des sentimens ; cest un Prince fort honet et fort revenant. Nos entretiens roulerent sur le temps pass  plus que sur l'avenir ; la mati re a etez fort ample de part et d'autre, les SI en ont eu beaucoup de part, et si ce seroit   recommencer, je crois que les affaires irojent tout autrement. Je suis vostre...

(F° 88.)

11 de juin 1713.

Je crois que mes precedentes vous ont souffisement expliqué mes sentimens pour vous tirer de la paine dans la quelle, par la vostre du 24, vous me paressez encore estre. Pour la foiblesse de ma philosophie²¹⁴, elle a triomfé de tout, je vous assure — et j'espere qu'elle maidera à surpasser le temps, qui ne manquera pas de se mettre au beaux un jour, je scai bien, malgré l'impacience que j'ai de l'attendre.

Je suis retourné mercredi passé de Versaille ou javois parlé sur les affaires de vostre département ; j'ai lieu de croire que Lon vous donnera plus a faire que je ne crojois, sur tout si l'Empr. continue à s'obstiner. On m'a fait aussi entrevoir quelque projet dont le peuple a parlé depuis l'ouverture de la campagne, dont je vous menderez les suites s'il en auras.

Je ne peut pas escrire davantage parce que le voyage de Rambouilliet me presse, ou je passerais quelque jours chez M. le Comte de Toulouse, en compagnie de Me. la Duchesse²¹⁵ et plusieurs dames. Je suis vostre...

(F° 77.)

a Passi ce le 3 de Juillet 1713.

Les chasses continuelles de Rambouillet²¹⁶ m'ont fait négliger trois postes consécutives. J'ai reçue en ce lieu la vostre de 14, laquelle ne me donne guerre meilleur oppinion des affaires du Roy de Suède que j'en avois toujours eu. On m'a assuré que l'on vous a donner des ordres d'agir a l'égard de ma sureté avec le R. en Pologne ;

mais, de la maniere que l'on ma parlé, je doute fort que vous en pussiez faire quelque chose.

Krucsay me mende de tres fâcheuses nouvelles, puisque Me La Castelane²¹⁷ lui refuse de payer m/30 francs de Pologne qu'elle me devoit pour la St Jean, en suite de son contract ; il m'envoy un original de son secrétaire qui lui a escrit sur cet matier ; le me voila bien avancé. Je donne ordre d'envoyer encore cette poste une lettre de change de 6000 £ a helissant et le voila mon dernier sol. Je vous prie, si l'occasion se présente, d'escrir a cette Dame sur ce chapitre.

L'on ne m'a rien mandé au sujet de la maladie de Me. La Ml. dont je suis bien fâché — ni moy je n'en peut pas vous mender davantage cet poste sinon que je suis vostre...

En post-scriptum

J'ai ordonné à M. Kéri de faire argen de tout ; je vous prie de l'aider parce que je suis dans une impossibilité de secourir davantage ; car rien n'est plus gracieux que cette Cour envers moy, mais aussi voilà tout. Je dois estre du voyage de Marli²¹⁸ : vous connoissez le prix de cette distinction, mais toute cela ne nourrit guerre²¹⁹.

(F° 90.)

a Passy 7 Juillet 1713.

Si jamais l'estat peut estre plus traversé²²⁰ que le mien, je me persuade que je l'attaindrai : a peine vous ay je escrit dans mes precedentes et je me suis vanté du calme de mon esprit, il fault que je sois inquieté par ou j'esperois le moins. J'avois reçu la lettre de mon secrétaire Krucsay par la quelle, apres m'avoir jointe un estat de depense, il me joigne l'original de la lettre du secretaire de la Castelane par

la quelle il lui apprendre que sa maitresse ne sera pas en estat de parer les m/30 francs de Pologne pour le terme contracté, et il doute qu'elle la puisse fair par la suite. Aussi la Pcesse, est sans argens, les changes sons baissées a ce que Helissant me mende, et moy je suis arriéré depuis le moy de janvier dernier.

Imaginez la cruauté de cette situation, et la douleur que je dois ressentir du tour que la Castelane me joüe sans me donner aucune raison ; mon dit secretair crois que puiques en faisans le contract elle n'a pas pu rabattre la pretension imaginair des Religieuses de Jaraslavie, elle le veut fair malgré ses engagements contraires par la voj du fait apres qu'elle est dans. la possession de mon bien. Le secretair est partie avec raison pour lui fair des remonstrances, qui serons sans doute inutiles ; faites en de vostre costé, je vous en prie, et fait fair par la personne, si cela peut, qui en peut fair des sensibles ; et aidez moy, selons que je vous aj prié, de vendre quelque contract que j'ai sur la Mon. de Ville²²¹ ; la Starostin Osvieimska en pouroit fair quelque chose si elle en vouloit, ou quelqu'un qui auroit de l'argent, puiques ici ils sons quasi a moitié de perte, outre le change que je serais obligé de fair en remestant la somme en Pologne. C'est pour l'éparnier l'un et l'autre que j'ai escrit a M. Keri de vendre tout ce qu'il peut, mais, connoissans les acheteurs de Pologne, je sens le fond que je peut faire la dessus.

D'Absac, a ce qui me mende, est sur le point de retourner d'Espagne²²² sans y avoir réussi en rien : parce que on a bu de la fontaine, Ion lui tourne le dos. Malgré toutes ses traverses, je vois que je serais obligé de chercher la ressource en mois mesme, outre ce que j'espere de vostre amitié.

Le Roy ira mercredi prochain a Marli²²³ ; je serais de son voyage, dont plusieurs s'étonnoient. La consolation que j'ai de jouir de marque de ses bontées et de sa distinction

particulier, joint à l'estime de toute sa maison Royal et de la Cour, s'augmente journellement ; elle seroit complet si les chagrins que je vous mende ne l'hantoit la moitié.

On m'a assuré que L'on vous a donné des ordres agréables au desir du Roy August²²⁴ ; Dieu donne que les choses réussissent comme je souhaite : je préféreroit les agréemens de revoir mes amis au ceux dont j'en joui ici. Je suis vostre...

(F° 92.)

ce le 10 de Juillet 1713.

Vous ayant écrit deux postes consecutives assez amplement, je ne fais que joindre a celle-ci la jointe. J'espere que tout y se portera déjà bien, au moins je souhaite. L'on m'a dit, il y a quelque temps, que le Roy August souhait que le Roy contribue et effectue son mariage avec la fille Héritière d'Autriche²²⁵ ; c'est un personne qui dois scavoir qui me la dit, mais peut on jamais demander un pareil chose. Mendez moi ce qu'il en est, si cela se peut ; vous savez le désir que j'ai à contribuer a l'établissement de la bonne intelligence. Je suis vostre...

(F° 93.)

17 de juillet 1713.

J'anticipe la poste par la raison que vous trouverez dans les jointes que je vous envoie ouvertes pour vous informer des situations de mes affaires. Vous qui connoissez cette cour sçavez mieux tirer le présage qu'un autre, et par conséquence vous pourrez voir que j'ai filé et que je filerais doux n'ayant aucun envie de me retrancher dans ma maison pour me battre contre ceux que j'aurois brusqué. Ce qui

cause encore ma tristesse et que Krucsai ne pourra fournir de l'argens que pour mois de Juillet, et moi je ne scauroit rien envoyer, au moins que l'on ne trouve quelqu'un en Pologne qui voulust acheter des contracts, parce que absolument je serais obligé de vendre quelques uns de celes que l'on m'a donné ; C'est pour cela que je les ai fait expédier et partager par m/25. Je suis persuadé et je vous prie de m'aider en cela, si cela se peut, quoy que je nage toujours sans m'y fier qu'un occasion convenable, trouvant l'air trop mauvais — et moy, de peur qu'il ne sois enlevé, je ne veut pas envoyer M. Keri la pour établir le ménage ; en sorte que tout ira asez confusement.

Un astrologue²²⁶, revenue d'Angleterre depuis la paix faite, ayant commencé à faire les mesmes observations que nous, les débite avec moins de retenue que nous ne scaurions faire ; il est écouté asez de ceux qu'il fault, et, malgré l'oppinion du public qui le condamne sur les apparences extérieurs, il est dans les faveurs —. Je me suis communiqué un peu à lui, et il est aussi bien convenu de l'affair que du remède. Le plus simple est de suivre la méthode de charpantiers qui opposoient un cheveron contre l'autre pour faire soutenir le tois ; ce sera un ouvrage ou vous serez employé, et peuestre cet mesure pris par avance vous donnera de l'occupation. Enfein, a mon egard, on commence a sen appercevoir qu'un pot felé peut estre raccomodé, et qu'il n'est pas bon de le rejeter d'abor. Je scai bien que tout y depend du temps contre lequel il n'est pas bon de se roidir, mais héla ! qu'il est difcil d'endurer la fatalité de ses périodes —.

L'home chargé de mes affaires est parti selon qu'il m'a mended en suite de ses instructions. Je suis asez tranquil sur son chapitre, mais avec la Castelane je ne scauroit que faire, puisque je ne scauroit tirer réponse d'elle au sujet de la déclaration juridic que je lui demande. Mandez moy, je vous en prie, si vous estes obligé encore de garder des

mesures avec elle jusques au point de la presser sur cet articl en cas que je vous prieroit. Je suis vostre...

(F° 95.)

a Marli ce le 19 de juillet 1713.

Le Roy m'ayant nommé pour son voyage de Marli pendant que j'estois à la chasse a Rambouilliet m'ayant obligé²²⁷ de fair des voyages a passy et a paris pour mestre ordre a mes affaires, j'ai manqué la poste de lundi passé ; pendant ce temps, j'ai recue la vostre de 28.

Si vous avez profitez de la permission que l'on vous a donné, a ce que le Ministre m'a dit ihier, ma présente vous trouvera a Varsovie²²⁸. Or, malgré les aggreemens dont je joui ici, je souhaite que nostre société se réassemble bien tost, ce qui dependra en partie de vostre négociation.

Je convien que la Guerre d'Allemagne ne pourra estre de long duré si un puissance²²⁹ a qui la guerre et la paix a produit bien des avantages ne s'y mesle de novau — après avoir pris possession des etats a lui destiné ; ce que je dis n'est rien de novau. La fein de cet campagne nous fera voir bien des choses.

Je vous prie toujours de travailler au vent²³⁰ de quelques contracts dont j'en aurai besoin pour pourvoir a la subsistence de la Pcesse., en caas que la Castelane refuse absolument, comme elle fais, de me payer de ce qu'elle dois.

La dernière Casette de Hollande transporte en un instant le R. de Suède sur le Prut²³¹, mais les lettres de M. des Alleurs²³² arrivées a droiture dement a ce que je crois de lumiers asez clair dans ce qui le regard.

L'aimable séjour de ce lieu me rend le journées beaucoup plus courtes, et moins de temps a escrire ; rien n'égual la manier aisé de vivre ici, dont je m'accomode merveilleusement. Le Roy a journelement plus de bonté

pour moy, et tout y seroit riant si la misere que les éloignées souffroient sans que je les puisse secourir ne me laissois pas des chagrins trop cuisentes pour jouir de cet aggreemens avec tranquillité²³³.

Mendez moi autant que vous pouvez de ce qui se passera à Varsovie ; j'en ferais bon usage, d'autant plus que j'ai des occasions de parler et de raisonner, ce que je n'avois pas jusques au present.

Je suis vostre...

En post-scriptum

Mendez moy, je vous en prie, comme la cour de Pologne est avec celle de Moscovie, et si elle influe autant qu'auparavans dans son conseil.

III

LE JEU DE L'HOTEL DE TRANSYLVANIE (1713-1716)

LE JEU DE L'HOTEL DE TRANSYLVANIE

Quel lecteur de cet adorable roman : Manon Lescaut, ne se souvient du passage où le jeune chevalier des Grieux, amant de Manon, sans argent, « le cœur troublé et la conscience vacillante », propose au garde du corps Lescaut de demander au jeu les ressources nécessaires...

« Je lui parlai du jeu comme le moyen le plus facile et le plus convenable à ma situation. Il me dit que le jeu, à la vérité, étoit une ressource, mais que cela demandoit d'être expliqué ; qu'entreprendre de jouer simplement, avec les espérances communes, c'étoit le vrai moyen d'achever ma perte ; que de prétendre exercer seul, et sans être soutenu, les petits moyens qu'un habile homme employe pour corriger la Fortune, étoit un métier trop dangereux ; qu'il y avoit une troisième voie, qui étoit celle de l'association ; mais que ma jeunesse lui faisoit craindre que messieurs les confédérés ne me jugeassent point encore les qualités propres à la ligue. Il me promit néanmoins ses bons offices auprès d'eux...

« Il me répéta que si je voulois tenter le hazard du jeu, il ne désespéroit point qu'en sacrifiant de bonne grâce une centaine de francs pour traiter ses associés, je ne pusse

être admis, à sa recommandation, dans la ligue de l'industrie.

« ... On prétendit qu'il y avoit beaucoup à espérer de moi parce que, ayant quelque chose dans la physionomie qui sentoit l'honnête homme, personne ne se défendrait de mes artifices... L'on chargea un des chevaliers de me donner pendant quelques jours les instructions nécessaires.

« Le principal théâtre de mes exploits devoit être l'Hôtel de Transylvanie, où il y avoit une table de pharaon dans une salle, et divers autres jeux de cartes et de dez dans la galerie. Cette académie se tenoit au profit de M. le prince de R., qui demouroit alors à Clagny, et la plupart de ses officiers étoient de notre société.

« ... Je profitai en peu de temps des leçons de mon maître. J'acquis surtout beaucoup d'habileté à faire une volte-face, à filer la carte, et, m'aidant fort bien d'une longue paire de manchettes, j'escamotais assez légèrement pour tromper les yeux des plus habiles et ruiner sans affectation quantité d'honnêtes joueurs. Cette adresse extraordinaire hâta si fort les progrès de ma fortune que je me trouvais en peu de semaines des sommes considérables, outre celles que je partageois de bonne foi avec mes associés. »

L'hôtel de Transylvanie... le Prince de R... On a cru, pendant plus d'un siècle et demi, que ce n'étaient là qu'inventions romanesques nées de l'imagination de l'abbé Prévost, et il a fallu attendre 1905 pour que les découvertes d'un heureux érudit, M. Léo Mouton, apportent les preuves de leur réalité historique : le Prince de R... ? Il ne fut autre que François II Râkôczy. L'hôtel de Transylvanie ? Il dresse aujourd'hui encore, à l'angle du quai Malaquais et de la rue Bonaparte, sa façade de briques roses, d'un agréable style Louis XIII... Et les officiers, complices d'une bande de « grecs », ce sont bien ceux, hélas !, français autant que hongrois, qui, venus en

France à la suite de Rákóczi, s'installèrent à l'hôtel du Perron, en janvier 1713...

L'hôtel du Perron, à la vérité, n'était pas une demeure particulière, que Rákóczi pût prendre à bail en entier, pour lui seul. C'était un hôtel garni, tenu par les sieurs Michel et Rossignol, et le Prince se contenta d'y louer des appartements pour sa suite. Lui-même n'y résida sans doute jamais²³⁴, — la qualité seule d' « hôtel garni » nous autorise à le penser, — et il ne dut qu'au jeu qu'y tinrent ses gens de lui laisser son nom.

Les tenanciers habitaient l'hôtel : Nicolas Michel était « exempt de la prévosté générale des monnoyes » ; Louis Rossignol, âgé de 22 ans, faisait métier de garçon tapissier et avait installé son atelier sous une remise dans la cour. Un autre locataire était un certain chevalier Gabriel de Blotefierre, seigneur marquis de Villancour.

La paix ne régnait pas toujours entre les anciens habitants et la suite, un peu encombrante, de Rákóczi. Nous avons retrouvé dans des archives de police le pittoresque procès-verbal²³⁵ d'une bataille héroï-comique entre le tenancier Michel et un nommé Champagne, laquais d'un des officiers de Rákóczi, un matin que Champagne était descendu cueillir pour son maître des bouquets dans le jardin de l'hôtel :

« L'an mil sept cent treize, le vendredy seizième jour de juin sur l'heure de midy, en l'hôtel de nous, Charles Bizoton conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, ont comparu Nicolas Michel Exempt de la Prévôté Générale des Monnoyes, demeurant quay Malaquay à l'hôtel de Transilvanye (sic), lequel nous a fait plainte et dit qu'heure présente estant dans sa chambre au rez-de-chaussée de la cour, il a entendu le nommé Champagne, laquais du sieur

Péan, qui disoit à la femme du plaignant que le jardin estoit à son maistre et qu'il y viendrait ravager et casser tout ce qui estoit dans ledit jardin si c'est que son maistre lui commanderoit. Le plaignant seroit sorty de sa chambre et dit audit Champagne qu'il se trompoit et que son maître n'avoit rien dans le jardin. Ledit Champagne auroit traité le plaignant de foutre gueux, de mareau (sic), de jean foutre.

« Le plaignant luy a fait response qu'il estoit un insolent de le traiter de la sorte. Ledit Champagne s'est avancé vers le plaignant en luy sautant au collet, l'a frappé de plusieurs coups de poing sur la teste et sur le visage, luy a déchiré le col de sa veste et son justaucorps à la manche. Luy a porté la main au visage dont il l'a blessé en plusieurs endroits, en jurant le saint nom de Dieu et ce en la présence de son maistre et de sa maîtresse qui estoient à la fenestre de leur chambre, qui au lieu de faire cesser les mauvais traitements dudit Champagne l'ont excité de le maltraiter en disant que le plaignant estoit un foutre mareau qu'il fallait mettre dans un cul de basse fosse et a eu toutes les peines de s'échapper des violences et mauvais traitements dudit Champagne à l'ayde du sieur Marquis de Villancour et du Suisse de M. le prince Ragoksqui (sic) qui sont venus au secours du plaignant sans quoy ledit Champagne l'auroit étranglé, et un instant après le nommé Baulieu, laquais dudit sieur de Péan est venu faire insulte au plaignant le traitant de gueux et qu'il luy f... sur les oreilles et qu'il suiveront les ordres de son maistre, et comme le plaignant (ici un mot illisible) d'avoir la réparation de telles violences qui selon toute apparence luy sont faites de l'ordre dudit sieur de Péan, pourquoy il se trouve obligé de nous rendre la présente plainte de laquelle il nous requiert acte désirant qu'il en soit informé en la juridiction de M. le procureur du Roi... »

C'est peu de temps après leur installation qu'en dépit des ordonnances royales, les officiers de Râkôczi ouvrirent dans l'hôtel, de connivence avec les tenanciers, un jeu public de lansquenet.

Ce jeu, — la description de Des Grieux en témoigne, — devint bientôt un abominable tripot, lieu d'élection des aigrefins et des chevaliers d'industrie. Des Grieux lui-même, pourtant peu farouche, s'en éloigna assez vite :

« La force de l'honneur, autant qu'un reste de ménagement pour la police, me faisant remettre de jour en jour à renouer avec les associés de l'hôtel de Transylvanie, je me réduisis à jouer dans quelques assemblées moins décriées... »

La police !... Tant de joueurs sans méfiance durent se faire « plumer » dans ce mauvais lieu, qu'un beau soir, enfin, elle intervint. Le procès-verbal qui fut dressé après cette « descente » nous a transmis le plus fidèle tableau du célèbre jeu :

« Du 7 avril 1713²³⁶.

« L'an mil sept cent treize le vendredy septième jour d'avril, sur les huit heures du soir, nous Charles Bizoton, Conseiller du Roy, Commissaire enquêteur ext. au Châtelet de Paris, ayant eu avis qu'au préjudice des arrêts, ordonnances, règlements de police, plusieurs particuliers s'ingéroient de donner à jouer, au Jeu de Lansquenet, deffendus par iceux, et notamment dans une maison garnie appelée l'hostel Duperron, quay Malaquay faisant l'un des coings de la rüe des petits augustins, sommes à l'instant transportés, assité d'Edme Moussé sergent à verge, au dit hôtel Duperon, où nous avons trouvé en devant de la porte cochère, le long dudit quay, vingt carosses arrêté soubz la porte et dans la cour dix-huit ou vingt chaises portatives, et plusieurs porteurs et gens de livrée à côté, la porte et

l'escalier éclairés de plusieurs lumières, et un suisse en ladite porte. Qu'estant monté en un appartement ayant veue sur le quay nous avons [vu] dans une grande chambre, trois tables, et douze ou quinze joueurs alentour, assis, jouans au Jeu de Lansquenet, la plus part ayant des paniers devant eux, remplis de pièces d'or et argent, et plus de soixante personnes, gens d'épée, allant et venant dans ladite chambre, les uns regardant, les autres pariant, audit Jeu de Lansquenet, à la réjouissance et autres coups dudit Jeu, que l'on nous a dit estre tenu par les sieurs Dapsac et Péan, occupant ledit premier appartement, et recevant de chaque coupeur un escu de ronde, que le jeu d'ordinaire est de deux écus sur la carte, et que c'est les nommés Rossignol et Michel, tenant ledit hôtel garni qui leur ont loué les appartements, souffrent ledit jeu public, ou en moing d'un quart d'heure nous y avons vu entrer et sortir plus de cinquante personnes gens d'épée et officiers.

« Pourquoi nous avons à l'instant déllivré notre ordonnance à Monsieur Moussé, pour faire assigner, à lundy prochain, lesdits Rossignol et Michel, et lesdits srs. Dampsac et Péan, en l'hôtel de Monsieur le lieutenant général de Police, pour répondre sur le contenu du présent procès-verbal et ordonné ce qu'il appartiendra et a ledit sieur Moussé signé avec nous commissaire. »

Moussé.

Bizoton.

« Et le lundy dixième jour dudit mois d'avril 1713 dix heures du matin nous estant transporté en l'hôtel par devant Monsieur le lieutenant général de police auquel ayant fait rapport du contenu du présent procès-verbal Monsieur le lieutenant général de police après avoir entendu le nommé Rossignol principal locataire de ladite maison et que les srs Péan, danbesac et michel, ne sont comparus, il a contre eux donné deffanse et pour le

prescrire a ordonné que le présent procès-verbal sera communiqué à Monsieur le Procureur du Roy, pour sur ses conclusions être ordonné ce qu'il appartiendra, et la présente ordonnance exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, sans préjudice d'icelles a Monsieur le Lieutenant Général de police signé

Voyer d'Argenson. »

Le Procureur du Roi ayant requis les poursuites, les délinquants comparurent à nouveau, deux jours plus tard, devant d'Argenson.

« Et le mercredy douzième jour dudit mois d'avril dudit an 1713 dix heures du matin sommes transportés en l'hôtel pardevant Monsieur le Lieutenant Gnal. de Police auquel ayant fait rapport du contenu du présent procès-verbal, et réputé les assignations données en exécution de son ordonnance audits srs. Dabzac, Péan et aux dits Rossignol, Michel, tenant ledit hôtel du Péron.

« Monsieur le Lieutenant Général de Police

« après avoir entendu le Sr. Péan et Rossignol dans leurs deffences, que lesdits Sr. Danbzac et Rossignol ne sont comparus. Il a contre eux donné deffense, et pour le profit attendu les revenus des fêtes qui ne permet pas de renvoyer la cause et l'ordonnance de police et la notoriété publique du Jeu deffendu dont ledit Péan est demeuré d'accord. Il a condamné lesdits sieurs Danbsac et Péan, sollidairement en trois mil livres d'amanche, et lesdits Michel et Rossignol, principaux locataires de ladite maison en six cens livres d'amanche, deffences a eux de récidiver, ordonne que l'appartement où le jeu public se tient dans ledit hôtel sera fermé. Permet d'informer et emprisonner les contrevenans, enjoint aux officiers du guet de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance qui sera exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, sans préjudice d'icelles,

« a Monsieur le Lieutenant Général de Police signé

Voyer d'Argenson. »

La condamnation était sévère : à la prière de Rákóczi, — par le canal de son ministre-factotum, l'abbé Brenner, — Louis XIV daigna en suspendre l'exécution. Pontchartrain, chancelier de France, chargé de semoncer les coupables, reçut de Péan la promesse que le jeu ne serait pas repris. Mais une semaine ne s'était pas écoulée que le tripot avait rouvert ses portes... Et comme le commissaire Bizoton, alerté, en faisait des remontrances à Péan, il s'entendit répondre d'un air assuré que le Roi avait donné permission ; interloqué, il en référa aussitôt à Pontchartrain :

« 18 avril 1713²³⁷.

« Je dois vous avertir que nonobstant les parolles que le sr. Pean vous avoit données de faire cesser le jeu public de lansquenet pendant les festes qui se tenoit à l'hostel du Peron il a recommencé hier avec un plus grand appareil disant que M. de Pontchartrain avoit dit au Prince Ragotsky qu'il pouvoit faire jouer dans ses appartemens et qu'il vous écrivoit pour le tollerer comme j'ignore si ces faits sont véritables j'ay cru estre obligé de vous en rendre compte pour que vous me fassiez savoir vos ordres. »

Mais Péan était un imposteur et Pontchartrain écrivit à l'abbé Brenner une lettre d'avertissement, courtoise mais ferme :

« 20 avril 1713²³⁸.

« Le Roi a bien voulu, Monsieur, suspendre l'exécution de la condamnation prononcée par M. d'Argenson contre les sieurs Péan et d'Abzak, quoique français, Sa Majesté ayant sçeu qu'ils sont attachés à M. le Prince de Transylvanie, et

que l'hôtel où se tient le jeu dont il s'agit est effectivement occupé par ce prince ; mais Sa Majesté est persuadée que, quand il sera mieux instruit de la sévérité avec laquelle les ordonnances sont exécutées, non seulement contre les jeux défendus tels que le Pharaon et la Bassette, mais aussi contre tous les jeux publics en général et ce qu'on appelle à Paris académies, et que Sa Majesté verrait avec peine la continuation de celui qui se tient à l'hôtel du Peron, loin de l'autoriser, il sera le premier à le défendre et à le faire cesser absolument.

« Vous n'avez pas oublié, Monsieur, tout ce que vous avez eû agréable de me dire en dernier lieu à cet égard, et j'en ay rendu un fidelle compte à Sa Majesté qui a reçu avec plaisir les parolles précises que vous avez bien voulu me donner. Je ne puis cependant m'empêcher de vous faire part de cette lettre que je reçois du Commissaire Bizoton qui m'assure que le jeu a recommencé avec plus d'appareil que jamais ce qui seroit bien contraire à toutes vos promesses. Je n'ay point voulu en parler au Roy qui en auroit été très peiné, jusques à ce que j'aye sçeu de vous mesme si le fait est vray, et supposé qu'il le soit, ce que Mr. le Prince de Transylvanie souhaite que j'aye l'honneur de dire à Sa Majesté à qui je ne pourrois en ce cas me dispenser de rendre compte.

« Je suis...

Pontchartrain. »

La réponse qui vint, sans tarder, ne fut pas précisément celle qu'attendait le Chancelier : l'abbé Brenner déclarait tout net que le Prince son maître avait permis le jeu à ses officiers, et entendait le soutenir.

« 23 avril 1713²³⁹.

« Monsieur,

« La résolution du Prince de Ragotski touchant le jeu estant telle que j'ay eu l'honneur de vous dire, j'ay celuy de

vous asseurer de nouveau que ce Prince tres éloigné de vouloir déplaire au Roy, a pourtant permis et permet a ses gentilhommes françois et autres le jeu dont il s'agit, dans la confiance qu'il a que sa maté, voudra bien qu'il aye des françois à son service, comme il en a depuis plusieurs années, et qu'il permet aux uns et aux autres les moyens de subsister auquel son état présent l'oblige d'avoir recours par rapport à eux, sans vouloir pourtant souffrir aucun scandale ou désordre. Tout ce qui se fait à cet égard est de son consentement c'est par son ordre que j'ay l'honneur de vous escrire ses sentimens et je n'y ajoute des miens que ceux de veneration et de respect. »

L'affaire était grave : Pontchartrain en référa aussitôt au Marquis de Torcy, Ministre des Affaires Étrangères :

« A Versailles, le 26e avril 1713²⁴⁰.

« J'ay l'honneur, Monsieur, de vous faire part d'une lettre que j'ay escrite à Mr. l'abbé Brenner, et de sa réponse par laquelle vous verrez que malgré les paroles positives de faire [cesser] le jeu de l'Hostel du Peron, Mr. le Prince Ragotsky est dans la résolution de le soutenir, et vous pourrez voir aussy par l'extrait cy joint d'une lettre du commissaire Bizoton que ce jeu continue avec plus d'affluence et de concours que jamais. Le Roy à qui je n'ay pû me dispenser d'en rendre compte, en a paru très peiné et souhaite que vous ayiez agréable de prendre sur cela ses ordres. Il paroît d'autant plus extraordinaire que Mr. le Prince Ragotsky veuille soutenir ce jeu qu'estant icy incognito, il n'est point censé avoir de caractère pour l'autoriser, que les françois qu'il a à son service sont toujours également sujets du Roy, et par conséquent obligés de se soumettre aux Loix et ordonnances du Royaume, et qu'enfin il convient peu à un Prince de recourir à un tel expédient pour faire subsister ses

Domestiques, surtout luy ne demeurant pas à Paris et ne jouant pas. Je vous supplie de vouloir bien me mander ce que le Roy aura jugé à propos de décider, et d'ordonner à cet égard affin que je puisse en donner avis à Mr. d'Argenson et luy prescrire ce qu'il aura à faire pour s'y conformer. Je suis toujours très parfaitement Monsieur vostre tres humble et très obéissant serviteur.

Pontchartrain. »

« à Mr. le Marquis de Torcy. »

Mais huit jours plus tard, Pontchartrain n'avait encore reçu aucune réponse. Comme, pendant ce temps, le jeu continuait avec plus de désordre que jamais, il écrivit derechef à Torcy :

« à Versailles le 3e May 1713²⁴¹.

« Permettez-moi s'il vous plaist Monsieur de vous faire souvenir qu'il est nécessaire que vous me fassiez l'honneur de me communiquer les derniers ordres que vous devés avoir reçus du Roy au sujet du jeu qui se tient à l'hôtel du Peron sous le nom de Mr. le Prince de Ragotsky, parce qu'il faut que Mr. Dargenson soit instruit par moi de ces ordres pour s'y conformer et que les condamnations qu'il a prononcées demeurent jusques là en suspens, et que le jeu continue avec le même désordre.

« Je suis toujours très parfaitement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Pontchartrain. »

« à Mr. le Marquis de Torcy. »

Cette seconde lettre n'obtint pas plus de réponse que la première... Le dossier même où nous avons recueilli les lettres reproduites ci-dessus ne contient aucun autre document relatif à cette affaire : le scandale avait été étouffé.

Mieux encore, le Roi dut accorder à Rákóczi une permission tacite : deux documents en apportent la preuve indiscutable²⁴².

Le premier est un placet de la main de Brenner, adressé en 1716 par Rákóczi au Régent Philippe d'Orléans, et contenant entre autres prières :

« Demande que la permission exclusive de donner à jouer aux dez soit continuée à ses gentilhommes qui n'ont aucune autre ressource²⁴³. »

Le second est une lettre, encore inédite, adressée le 3 juillet 1740, par le Prince Georges Rákóczi, fils de François II, au Cardinal de Fleury²⁴⁴ :

« Monseigneur,

« Permettez que je vous expose la situation dans laquelle je me trouve par rapport aux anciennes reste hongrois que la mort du Prince mon père et celle de mon frère obligent d'avoir recour à moi comme à leur dernier esperence.

« J'implore les bontés du roi, je prie votre Éminence de vouloir bien me les procurer par la juste confiance que Sa Majesté a en vous pour quelle tolère mon projet de lever un jeu dans mon hôtel étant dans le même cas où le prince mon père obtint cet soulagement du feu Roi. Mon espérance est en votre justice etc... »

A cette étonnante tolérance de Louis XIV, si sévère d'ordinaire contre les jeux clandestins, il y eut de sérieuses raisons ; nous le verrons plus loin.

Jusqu'à quelle date continua le jeu ?

Si une lettre de Rákóczi au Régent²⁴⁵, le 27 mars 1716, exprimant

« ... la nécessité où il se trouve actuellement de vider incessamment la maison appelée l'hôtel de Transylvanie et de loger ailleurs un nombre de personnes qui ont rendu service à la cause commune : ce qu'il a résolu de faire, tant pour la convenance qu'à cause que le jeu ci-devant établi dans ladite maison lui devient trop à charge... »

place vers le milieu de 1716 le départ des Hongrois du quai Malaquais, un passage de la Gazelle de Buvat, à la date du 9 mai 1717 :

« le Roi a défendu les jeux de Pharaon, de Basset et autres semblables à qui l'on a donné d'autres noms pour les déguiser, en sorte qu'on ne joue plus chez Poisson, chez le Prince Ragotski que je devrois nommer le premier, à l'hôtel Sallé, aux écuries du Roi et autres endroits, mais on y joue toujours les trois dés, le lansquenet et autres jeux ordinaires... »

témoigne que le jeu survécut à ce départ.

Mais l'absence, après 1713, dans les papiers du commissaire Bizoton, de tout document sur cette matière, ne nous permet pas de préciser davantage.

Voici donc prouvé que Rákóczi, non seulement eut connaissance du jeu, mais encore l'autorisa expressément : la lettre de son propre ministre ne permet sur ce point aucune discussion.

Mais c'est à tort, selon nous, que certains, jugeant comme Pontchartrain « qu'il convient peu à un Prince de recourir à un tel expédient pour faire subsister ses

domestiques », lui ont parfois reproché cette permission comme une complicité infâmante.

C'est mal connaître à la fois la situation personnelle de Rákóczi à cette date, et les mœurs générales de l'époque.

La situation de Rákóczi ? Elle était financièrement très difficile.

En quittant le sol de la Hongrie, le 18 février 1711, François II Rákóczi avait, de ce fait, renoncé à tous ses biens : cent vingt lieues carrées de domaines, comprenant des centaines de villages. Ruiné, il ne devait plus compter désormais que sur la générosité du Roi de France. Louis XIV, qui avait déjà payé de grandes sommes pour les besoins de la guerre de Hongrie, accepta de continuer à verser des subsides au prince malheureux et aux fidèles qui le suivaient dans son exil.

Mais dans le même temps, le Trésor du royaume, épuisé par cinquante années d'un règne dispendieux, était vide. Déjà, sur les subsides de guerre, des échéances nombreuses n'avaient pas été couvertes. En juin 1711, Rákóczi, alors installé en Pologne, avait encore à recevoir 3 mois de 1708, 11 mois de 1709, 12 mois de 1710 et 10 mois de 1711, soit en tout 3 ans qui, à 50.000 livres par mois, représentaient une créance totale impayée de un million huit cent mille livres ou six cent mille écus espèces²⁴⁶ !

Un an plus tard, le 20 avril 1712, Rákóczi écrivait de Dantzig à Louis XIV :

« Je manque non seulement de fonds, mais encore de crédit, et ceux qui m'ont accompagné dans mon exil, sont réduits à un état dont la peinture toucherait certainement Votre Majesté de compassion en leur faveur. Ayant quitté à mon exemple leurs Biens et leurs Maisons, etc...

« Ne permettez pas, Sire, que je sois plus longtemps dans une situation qui ne me laisse aucun moyen de les aider, et me met dans l'impossibilité de subsister moi-même. Je ne

demande à cet effet que le paiement exact des sommes que vous avez eu la bonté de me destiner²⁴⁷. »

Quand, fin 1712, Rákóczi avait décidé de se rendre en France, le Baron de Besenval, ambassadeur de Louis XIV à Dantzig, lui avait promis de la part du Roi, vingt mille livres par mois. Vaines promesses... Lorsqu'au début de 1713, le Prince, arrivé à Paris, demanda le paiement de sa pension, on lui proposa six mille livres par mois, plus la constitution d'un capital de six cent mille livres en rentes sur l'Hôtel de Ville. Assez habilement, l'abbé Brenner, simulant la candeur, écrivit à M. de Ligny²⁴⁸ pour lui demander si ces sommes venaient s'ajouter aux vingt mille livres promises...

« Ayant rendu compte de ce que V. E. me fit l'honneur de me dire, j'ay trouvé M. le Prince de Transylvanie pénétré de reconnoissance de la grâce que le Roy luy a fait de résoudre les m /600 L. sur l'hôtel de ville et les 6.000 L. par mois ; mais je n'ay pas pu luy donner l'éclaircissement qu'il m'a demandé, à sçavoir si cette déclaration ne portoit aucun préjudice à celle que Sa Majesté luy fit faire l'an passé à Dantzig de luy donner m /20 L. par mois pour sa subsistance : de sorte que la manière dont je hésitois à luy répondre a donné occasion à S. A. S. de me dire qu'elle ne pouvoit aucunement se persuader que le Roy, dont elle auroit plutôt espéré quelqu'augmentation de grace, eust ordonné que ses subsides fussent diminuez, et réduits à une somme qui non seulement ne suffiroit pas pour secourir la Princesse son Épouse et plusieurs hongrois qui se trouvent en Pologne aussy fidèles que misérables, mais ne luy donneroit même pas le moyen de subsister avec ceux qu'il a icy auprès de sa personne, étant par là réduit à une condition inférieure à celle d'un simple particulier qui n'auroit que le soin de sa propre personne, au lieu que S. A. S. se trouveroit en même temps dans l'impossibilité de

congédier et d'abandonner des personnes de mérites qu'elle a auprès d'elle et dans celle de les faire subsister des grâces du Roy ; puisqu'ayant compté sur ces subsides à raison de m /20 dont ce Prince avoit été assuré par Mr. de Pösenval, il a pris ses mesures là dessus tant par rapport à la Princesse son Épouse qu'au nombre des personnes qu'il a conservé auprès de sa personne.

« Tout cecy me paroissant digne de considération, je supplie V. E. d'en informer le Roy et de m'instruire des résolutions de Sa Majesté, à la prochaine audience²⁴⁹... »

Le lendemain, 31 mars, Rákóczi écrivait à Besenval devenu son correspondant et son ami²⁵⁰ :

« ...J'estois consolé ces jours passés parce que le ministre m'a fait dire que le Roy songeoit à fixer un fonds pour mes subsides et qu'il souhaitoit de sçavoir ce que je désirois. Mais je fus bien surpris hier que l'on mettoit pour moy un fonds de 2.000 escus sur la maison de ville et outre cela on me donneroit encore du Trésor Royal 2.000 escus par mois. Comme ce compte est bien éloigné de la déclaration que vous me fites il y a deux ans, et depuis l'on me doit encore 8 mois à raison de m /20, et tout à fait insuffisant à fournir à toutes mes dépenses, je crois que je serai obligé d'en parler moi-mesme au Roy. »

Et il ajoutait, désabusé :

« Jugez à cette heure si mes prévisions n'estoient pas justes. »

Un mémoire nous apprend que le contrat de rentes sur l'Hôtel de Ville fut établi le 4 avril 1713²⁵¹ :

« Le Roy ayant décidé qu'il seroit fait un contract de rentes sur l'hôtel de ville de Paris de la somme de 600.000 L. au nom du Pce. Ragotzy, et que pour cet effet on consommeroit jusqu'à la concurrence de cette somme des ordonnances expédiées pour les subsides de ce Prince. Pour faire cette somme de 600.000 L. M. de Torcy remet à M. Desmaretz : 39 assignations sur la finance qui doit provenir des comptes des traittans et autres commis au recouvrement des affaires ordinaires suivant l'arrest du Conseil du 26 mars 1709, lesquelles assignations montent ensemble à 159.000 L. »

On y joignait, pour compléter la somme, seize ordonnances au porteur échelonnées de février à novembre 1709.

Quant aux six mille livres sur le Trésor Royal, Rákóczi allait attendre trois mois encore leur ordonnancement.

A Besenval qui, sans doute, l'informait que les gentilshommes restés en Pologne, sans argent, s'agitaient, il écrivait le 10 avril :

« La manière dont vous me parlez de mettre la paix dans ma maison seroit bonne si je pouvois fixer ; mais puisqu'au lieu d'augmenter on m'a retranché ces jours passés la moitié et plus de ce qu'on m'avoit promis par vostre canal, il m'est impossible de venir là²⁵²... »

Le 27 avril, — le jour même que Pontchartrain mandait à Torcy les résolutions de Rákóczi touchant le jeu, — le Prince écrivait, de Passy, à Louis XIV, cette lettre émouvante et digne²⁵³ :

« Sire,

« Votre Majesté verroit cette lettre couverte des larmes que la triste situation de mes affaires me feroit verser, si les

principes de la Religion et les divers événemens de ma vie ne m'avoient appris à adorer la Divine Providence dont les voyes sont impénétrables...

« Plust à Dieu, Sire, que je fusse en état de suivre mon attachement inviolable aux intérêts de Votre Majesté sans luy estre aucunement à charge, mais je suis persuadé qu'elle ne trouvera pas mauvais que je la supplie très-humblement et très-instamment de faire agir efficacement à la paix générale en faveur des pauvres exilés pour lesquels ma conscience m'oblige de m'intéresser, et de me continuer en même temps sur des fonds assurés les subsides que M. Bösenval son Envoyé Extraordinaire m'a promis de sa part, car leur indigence et la mienne étant un puissant motif à la pitié de Votre Majesté, j'ay lieu de croire qu'elle voudra bien m'honorer d'une subsistance stable et assurée qui puisse me garantir d'une honteuse indigence et de la risée de mes ennemis, et me mettre en estat de secourir ceux qui ont été constamment attachés à la cause.

« Mon intention, Sire, n'est pas de me plaindre dans cette lettre, que je prends la liberté d'écrire à Votre Majesté. Si je n'ay pas réussi dans plusieurs de mes très-humbles instances, j'en accuse le temps et la situation des affaires. Je suis pénétré de reconnoissance des grâces que Votre Majesté m'a faites mais les difficultés insurmontables que je trouve dans le dernier projet qu'on a fait touchant ma subsistance sans faire mention de mes arrérages, les mesures que j'ay prises sur la promesse qui me fut faite à Dantsik à l'égard des subsides réduits à m/20 par mois depuis la cessation de la guerre de Hongrie, et la sureté que mon état présent m'oblige à désirer, me font prendre la liberté de Lui demander la grâce qui me puisse garantir d'un changement encore plus funeste et d'une situation tout à fait déplorable... »

Mais, non content de ne pas lui verser la pension promise, on contesta même à Rákóczi que la promesse lui en eût été faite ! Le Prince écrivit alors à Besenval pour lui demander une attestation écrite des assurances qu'il lui avait données :

« Ecrivez moy, je vous en prie, une lettre en marquant le temps que vous aviez reçu les ordres de m'assurer du paiement de m /20 par mois si vous ne trouvez pas à propos de m'envoyer un extrait de vostre ordre ; c'est une affaire de conséquence pour moy puisqu'on prétend que c'était pour la continuation de la guerre qu'on me les avoit promis, et on veut les réduire à m /6...J'ai esté obligé d'écrire une lettre au Roy et de la faire présenter dans une audience particulière par mon Ministre²⁵⁴... »

Le 25 mai, il écrivait encore :

« Je vous ai mandé, il me semble, dans ma précédente, que j'ai fait présenter une lettre, la plus touchante et la plus énergique que j'ai su, où j'ai déduit le passé, représenté le présent, et j'ai prié pour l'avenir ; on l'a trouvée bien écrite et fort sans choquer, mais la réponse estoit positive que l'on ne m'a jamais promis ce que l'on a fait par vostre canal, qu'en espérance de recommencemens de la guerre, et n'ayant plus les mesmes envies, on croit que je m'en dois contenter de la dernière déclaration. Ces changemens m'ayant fait insister sur la sûreté de ces nouvelles promesses on a répondu que le compliment n'estoit pas beau à faire au Roy et que je me dois contenter de la parole. »

Et Rákóczi terminait par cette phrase de résignation :

« On m'avoit accoutumé en mon enfance mesme de baiser les verges dont on me fouettoit ; je me suis rappelé cette maxime et ce n'est que de Dieu que j'espère un heureux avenir²⁵⁵... »

Démarches et placets restèrent sans effet : la pension qui fut accordée par brevet du 22 juin 1713 s'en tint au chiffre de six mille livres par mois, et pour solde de tout compte antérieur.

« Aujourd'hui, le Roy estant à Versailles, ayant égard au zèle et à l'attachement que le Prince François Ragotzy prince de Transylvanie, et ses ancêtres ont fait paraître en toutes occasions pour le bien du service de Sa Majesté, Elle a bien voulu accorder annuellement à ce Prince la somme de Soixante et douze mille livres, pour ayder à sa subsistance, laquelle luy sera payée à raison de 6.000 L. le 1^{er} de chaque mois à commencer du 1^{er} janvier de cette présente année, par ordonnances au porteur etc²⁵⁶... »

Frustré de ses arrérages impayés²⁵⁷, en déficit de plus des deux tiers de la somme qui lui était nécessaire : telle était la situation de Rákóczi en ce premier semestre de 1713.

Si lui-même, au témoignage de Mme de Maintenon, « était sans faste et savait se passer de tout »²⁵⁸, sa maison était « fort grosse »²⁵⁹ et coûteuse. En plus de la Princesse, alors installée à Dantzig, en dehors même de sa suite, ceux qui avaient combattu à ses côtés, restés en Pologne ou réfugiés en France, ne cessaient de demander des secours. La « Correspondance Politique Hongrie et Transylvanie », aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, est pleine de ces suppliques. C'est le baron de Rattky, colonel d'un régiment de hussards, qui réclame sa pension de 4.620 livres... C'est le baron de Vettes qui demande aide

pour apaiser les poursuites et les menaces de ses créanciers... C'est l'ingénieur Lemaire qui sollicite dans son placet le paiement de 400 ducats, 950 écus, 1.000 florins d'Allemagne...

« Hier, je fus voir le Prince Rákóczi à Chaillot », écrit Lemaire le 24 février 1713, « il me donna 1.000 livres, et me promit que de mois en mois il me feroit toucher jusqu'à entière satisfaction²⁶⁰. »

Il était bienfaisant et Saint-Simon, nous apprend qu'en secret il donnait beaucoup aux pauvres²⁶¹.

Les marchands eux-mêmes rôdaient autour du seigneur étranger, ami du Roi, et, par ses gens, s'introduisaient auprès de lui. Tel jour, c'est une marchande à la toilette que Péan amène au Prince, et ce dernier achète pour neuf cent livres de dentelles, garnitures en réseau d'Angleterre et de Malines²⁶², peut-être pas indispensables, il faut l'avouer...

Comment les six mille livres mensuelles eussent-elles suffi à tant de charges ?

Rákóczi essaiera bien de trouver ailleurs d'autres subsides ; en septembre, il enverra en mission à Madrid un de ses gentilshommes, le Comte d'Abzac, le même que d'Argenson avait inculpé dans l'affaire du jeu. Appuyé par plusieurs lettres de Madame de Maintenon à la Princesse des Ursins, d'Abzac reviendra avec, en poche, des lettres de Philippe V et de la Reine, et surtout un brevet de pension de 10.000 écus²⁶³. Furent-ils payés régulièrement ? Nous l'ignorons.

A Versailles, de son côté, le Prince ne cessera de demander une augmentation de sa pension. De fait, le 20 juin 1714, le Roi remplacera l'ancien brevet de 72.000 livres par un nouveau de 100.000, payables à raison de 25.000 par quartier²⁶⁴. Mais alors que les 6.000 livres mensuelles auront été régulièrement payées pendant toute

l'année 1713, la nouvelle pension ne sera servie que pendant les trois premiers quartiers de 1714. A la fin de juin 1715, Râkôczi n'aura pas encore touché un sol des trois dernières échéances, soit 75.000 livres !

L'amélioration tant espérée se traduira en catastrophe.

Quand, en 1717, Râkôczi quittera la France, des milliers de livres lui seront encore dues...

Peut-on, dès lors, s'étonner que, dans une pareille extrémité, le Prince ait laissé recourir à des expédients la suite qu'il ne pouvait plus nourrir ?

Et cependant, si mauvaise que fût sa situation, sans doute n'eût-il pas autorisé le jeu, si, au même moment, la France entière ne lui eût offert, du haut en bas, l'image d'un immense tripot.

Depuis que l'Italien Mazarin, lui-même joueur plus que suspect, avait, en 1648, introduit le jeu à la Cour de France, la redoutable contagion avait envahi le pays tout entier.

Longtemps, le jeu resta limité à la Cour : on eut le Jeu du Roi, le Jeu de la Reine...

« La Reine », écrit la Palatine²⁶⁵, « aimait le jeu outre mesure. »

« On a joué un très gros jeu au hocca à Saint-Cloud », lit-on ailleurs²⁶⁶. « Mme de Montespan y a fait une perte considérable, dit-on, de plus de 50.000 écus. Le Roi l'a trouvé très mauvais, et s'en est fort fâché contre elle... »

A la faveur de ces jeux, s'infiltraient parmi les Princes des éléments douteux, ce que Regnard, dans son « Joueur », appelait

Un marquis de hasard fait par le lansquenet,
Qui gagne au jeu beaucoup, et qui, dit-on, jadis
Était valet de chambre avant d'être marquis.

« Voici ce que j'ai vu un jour à Versailles, dans l'appartement de Madame la Duchesse de Berry »,

notera plus tard, dans son journal de voyage, J. C. Neimetz, conseiller du Prince de Waldeck²⁶⁷ :

« Tandis que tous les princes et princesses de sang royal, ainsi que d'autres illustres courtisans, tous assis à une grande table ronde, jouaient à l'hombre devant un lit de parade sur lequel la duchesse était couchée, j'ai vu des gens de médiocre condition, debout derrière tous ces nobles personnages, jeter à leur tour des louis d'or sur la table. Mais combien d'exemples n'a-t-on pas de gens qui, en dépit de leur basse extraction, se sont introduits par le jeu auprès des princes et des grands seigneurs, et ont ainsi fait leur fortune 1 »

Telle promiscuité n'allait pas sans périls : on trichait souvent à la Cour. Il est vrai que maint grand seigneur ne dédaignait pas d'aider parfois un peu la chance : « Il en coûtait plus cher d'être soupçonné de jansénisme que d'être convaincu de filer la carte ou de piper le dé²⁶⁸. » Et certains Princes du sang eux-mêmes...

« Le Duc de Bourgogne aimait le jeu où il ne pouvait supporter d'être vaincu, et où le danger avec lui était extrême²⁶⁹... »

Ces dérèglements princiers allèrent si loin que, plus tard, un édit de 1723 sera obligé de dire en toutes lettres :

« Défense à toute personne de quelque qualité, dignité et condition qu'elle soit de tenir aucune académie ou assemblée de jeu, dans quelques hôtels ou maisons royales que ce puisse être... »

Tel maître, tel valet : de la Cour, le jeu passa à la Ville. Chez les grands d'abord ; on joua chez le Duc d'Orléans, la Comtesse de Poitiers, la Maréchale d'Estrades, le Duc de Ventadour.

« Ici, en France » écrit la Palatine²⁷⁰, « aussitôt qu'on est réuni, on ne fait rien que jouer au lansquenet ;...les jeunes gens ne veulent plus danser... On joue ici des sommes effrayantes, et les joueurs sont comme des insensés ; l'un hurle, l'autre frappe si fort la table du poing que toute la salle en retentit ; le troisième blasphème d'une façon qui fait dresser les cheveux sur la tête : tous paraissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants à voir. »

Aimable tableau !

« Vous passez les jours et les nuits à jouer votre bien et celui des pauvres »,

clame Bossuet²⁷¹.

D'aucuns même en vécurent. Saint-Simon rapporte que

« Le Prince d'Harcourt, grand escroc avec effronterie, se fixa à Lyon avec un jeu pour soutenir sa dépense et vivre aux dépens des dupes, des sots et des fils de gros marchands qu'il attirait dans ces filets. Quant à la princesse sa femme », ajoute le mémorialiste, « sa hardiesse à voler au jeu était inconcevable²⁷²... »

Tout simplement.

Primi Visconti estime qu' « il y a à Paris plus de vingt mille gentilshommes qui n'ont pas un sou et qui subsistent pourtant par le jeu et les femmes... ».

Car, de passe-temps, le jeu était devenu une industrie²⁷³ : passé de la Cour aux grands, il tombait maintenant dans la canaille.

Les « Académies » étaient nées, où des particuliers donnaient à jouer moyennant un prélèvement sur les enjeux ; des pots à feu accrochés aux portes signalaient le lieu aux passants ; parfois même des lampions éclairaient toute la façade du logis. On distribuait par la ville et dans les cafés nombre de billets d'invitation. De multiples précautions protégeaient les salons contre les descentes inopinées de la police : gens appostés avec des sifflets, sonnettes d'alarme...

Les neuf dixièmes de ces académies étaient d'affreux coupe-gorges ; dés faux et cartes préparées attendaient l'imprudent qui s'y aventurerait. Regnard écrivait

Un bois plein de voleurs est un plus sûr
passage,
Dans ces lieux, jour et nuit, ce n'est que
brigandage.
Il faut opter des deux, être dupe ou fripon.

Contre pareil désordre, le Roi multipliait les édits. « Sa Majesté », écrit Pontchartrain à la Reynie, « veut, plus que jamais, empêcher les jeux publics, et il n'y aura aucune personne ni lieux qui en soient exceptés²⁷⁴. » Belle résolution. Mais dans le même temps que d'une main Louis XIV agite ses foudres, de l'autre il en protège certains privilégiés... « Il faut commencer par ceux qui méritent le

moins de considération », ose écrire Pontchartrain à d'Argenson. « Le Roi veut bien tolérer, en quelque manière, le jeu de Mme de Finarcon, par rapport à Mme la Duchesse d'Albe, comme celui des femmes de qualité²⁷⁵... » Quelle condamnation d'un régime que de telles lignes !

De leur côté, nous dit Neimetz, les ambassadeurs et princes étrangers avaient permission de jouer²⁷⁶. Si Rákóczi aura maille à partir avec la police pour le jeu de Transylvanie, c'est « qu'étant icy incognito, il n'est point censé avoir de caractère pour l'autoriser ».

Tandis qu'on ménage les gens de « qualité », on s'acharne sur le menu fretin. Selon la pittoresque expression de d'Argenson lui-même, « on grêle sur le persil... »²⁷⁷. Mais le spectacle de scandaleuses impunités encourage les délinquants et rend vains les efforts de la police.

Telle est donc la situation en ces dernières années du règne de Louis XIV : le Roi joue, la noblesse joue, le peuple joue. Mout en vivent. Et la Régence, agioteuse et frivole, ne fera qu'accroître cette fureur.

Comment, dès lors, Rákóczi eût-il pu concevoir, lui le soldat habitué à la rude vie des camps, où les cartes sont le seul passe-temps entre deux batailles, que ce qu'il voyait pratiquer à la Cour et à la Ville fût chose si défendue ?

Voilà pourquoi, quand d'Argenson, Pontchartrain, Torcy, le menacent des foudres royales, il répond tout uniment qu'il entend « soutenir » le jeu de ses officiers.

D'ailleurs, remarquons-le aussi à sa décharge, le jeu qu'il entend permettre, c'est un jeu « sans désordre ni scandale ». « Il tenoit sa maison », témoigne Saint-Simon, « pour les mœurs, la dépense et l'exactitude du paiement, dans la dernière règle²⁷⁸ ». « Sa maison étoit très-réglée », dit-il encore. Et si le jeu de Transylvanie devint le tripot à

voleurs que nous savons, c'est que parmi ses officiers, un peu coureurs d'aventures, il y eut sans doute quelques éléments troubles. L'abbé Brenner lui-même, prodigue en protestations d'honnêteté, finira ses jours à la Bastille pour avoir volé son maître...

Le Jeu, — nous espérons que cette étude l'aura définitivement prouvé, — ne fut donc toléré par Rákóczi que comme une ressource extrême, — à laquelle les plus grands du royaume ne se faisaient pas scrupule d'avoir recours, — pour faire vivre les gens dont il avait la charge.

Le Roi lui-même le comprit bien, le Roi, payeur inexact et joueur, qui faisait le premier ce qu'il prétendait défendre aux autres : non seulement il fit cesser les poursuites contre le jeu de Transylvanie, mais il donna autorisation tacite à Rákóczi, dont il savait l'absolue probité personnelle.

Que Rákóczi, honnête homme, droit et pieux, n'ait tiré aucun profit du jeu de ses officiers, nous ne ferons pas à sa mémoire l'injure d'en discuter : si l'on en croit une de ses lettres au Régent, en 1716, lettre que nous avons reproduite plus haut, ce jeu finit même par lui être à charge.

Seul, peut-être, de son temps, il ne jouait pas, et sa retraite solitaire aux Camaldules, dans la prière et l'humilité, fut presque celle d'un saint.

Les Hongrois peuvent vénérer en François II Rákóczi un héros national : il a les mains nettes.

IV

RÁKÓCZI AUX CAMALDULES DE GROSBOIS (1715-1717) LE CŒUR DE RÁKÓCZI

Cette étude a paru, sous une première forme, dans la Revue des Études Hongroises, numéro de juillet-décembre 1933, p. 288-300. Nous y avons apporté plusieurs modifications.

RÁKÓCZI AUX CAMALDULES DE GROSBOIS (1715-1717) LE CŒUR DE RÁKÓCZI

Sur le séjour de Rákóczi aux Camaldules de Grosbois, les contemporains et le Prince lui-même nous ont laissé la matière d'un livre entier. Mais la plus grande partie en ayant déjà été publiée, tant en Hongrie qu'en France, c'est à dessein que nous avons limité la présente étude aux seuls points sur lesquels nous apportions des documents inédits ou des précisions nouvelles.

Il est, à cinq lieues de Paris, entre le village d'Yerres et le château de Grosbois, au tournant d'un chemin caillouteux et désert, un domaine que le temps semble avoir oublié dans sa course.

Vers le sommet d'une colline, derrière de hauts taillis qui les dérobent aux regards, s'élèvent éparses, parmi de vastes pelouses, d'anciennes constructions basses aux toits couverts de vieilles tuiles brunes, aux façades chargées de lierre.

Par-dessus les vergers qui descendent en pente douce, au delà du vallon où serpente la rivière d'Yerres, la vue se repose sur des côteaux verdoyants que piquent, seuls rappels de la grand-ville proche, les taches rouges de maisonnettes banlieusardes.

Nul bruit ne trouble le silence, que le chant des oiseaux et le bruissement des fontaines.

Tels apparaissent aujourd'hui les vestiges de ce couvent des Camaldules où Rákóczi s'en vint, il y a deux siècles passés, chercher la solitude.

C'est au printemps de 1715 que le hasard fit découvrir au Prince, au fond de bois alors épais, le petit monastère qui devait avoir sur sa vie spirituelle une si grande influence. Des religieux Camaldules y vivaient, solitaires, dans la règle de saint Romuald. Rákóczi, qui avait toujours témoigné d'une piété sincère, et qui éprouvait, à ce moment incertain de son existence, un profond besoin de méditation, vint y passer les derniers jours de la Semaine Sainte. Il y revint à la Pentecôte.

La mort de Louis XIV, survenant le 1^{er} septembre, allait bientôt changer ces brefs passages en une retraite définitive. La tristesse de ce deuil, s'ajoutant à des difficultés pécuniaires croissantes que la disparition de son protecteur ne pouvait qu'aggraver, décida Rákóczi à se retirer à Grosbois.

De Rodosto, il écrivait plus tard :

« Je crus avoir tout perdu lorsque je vis mourir ce Grand Roy, et sachant le grand derrangement des finances j'estois persuadé que feu M. d'Orléans malgré l'amitié qu'il m'avoit toujours marquée, ne seroit pas en etat de continuer les bienfaits du feu Roy ; ainsi se poursuivit le plan que j'avois formé la dernière année de sa vie, et je me retiray dans la

solitude, pour que le monde ne vit en moy un spectacle d'un Prince pauvre, et après tant de promesses, presque abandonné de la France²⁷⁹. »

Le monastère des Camaldules avait été fondé en 1642 par le duc d'Angoulême, au milieu de quatorze arpents de bois taillis, et le tout clos de murs.

Des « Déclarations de biens »²⁸⁰ du début du XVIII^e siècle, époque qui nous intéresse ici, nous donnent quelques détails :

La petite communauté ne comprenait guère que huit à dix moines, plus, de temps en temps, deux ou trois novices. Qu'on y ajoute deux domestiques, l'un jardinier, l'autre commissionnaire, un cheval de charrette et un gros chien de garde, et l'on aura le total des êtres vivants du modeste ermitage.

Chaque moine avait une cellule chauffée, ce qu'on nommait alors une « chambre à feu ». Mais le petit domaine ne fournissant pas assez de bois pour le chauffage, on devait tous les trois ans en acheter à l'extérieur : charge supplémentaire pour la communauté qui était fort pauvre.

Si pauvre qu'en 1702 les moines avaient obtenu de M. de Harlay, Premier Président du Parlement de Paris, par contrat passé le 10 décembre devant De Rosny, notaire royal, l'autorisation de recevoir des pensionnaires, afin d'accroître un peu leurs revenus. Ces pensionnaires, est-il besoin de le dire, furent des personnages âgés, venant finir leur vie dans la solitude tranquille de cet ermitage champêtre. Ils logeaient dans de petits pavillons, construits à leur intention par les moines.

L'un d'eux, même, un vieux magistrat, M. de Fieubet, ancien chancelier de la Reine, fit édifier à ses frais une

maison assez importante qui, après sa mort, revint à la communauté.

C'est précisément cette maison que Rákóczi vint occuper quand, en avril 1716, il résolut de s'installer aux Camaldules.

Nous avons retrouvé aux Archives Départementales de Seine-et-Oise, à Versailles, le bail de Rákóczi²⁸¹*. Il est au nom du Comte de Sáros, titre que le Prince portait en France, dans un incognito de pure forme.

Ce nom de Sáros, prononcé Charoche à la hongroise, fut écrit par les scribes français avec toutes les fautes possibles : Charroch, Charrochz, Charotz, Scharos, Sarochz, Sarrochz...

BAIL FAIT PAR LES CAMALDULES DE GROSBOIS A M. LE COMTE DE CHARROCH DU BATIMENT ATTENANT LEUR ÉGLISE ET DU PAVILLON ET DÉPENDANCES HORS LEUR ENCLOS, MAIS PROCHE LEDIT PREMIER BATIMENT, MOYENNANT 600 LIVRES PAR AN.

Nous, soussignés Supérieur et Religieux Camaldules de la Communauté de St. Jean-Baptiste de Grosbois, assemblez au Chapitre Conventuel, au son de la cloche à la manière accoutumée pour délibérer de nos affaires : reconnoissons par ces présentes que nous avons loué à Monsieur le Comte de Charroch une petit appartement avec toutes ses dépendances, appliqué à notre Église, communicant par une galerie à un autre gros pavillon et autres bâtiments, consistant en plusieurs appartements, cours, cuisines, écuries, greniers, remises de carosses, jardins, qui sont annexez au susdit bâtiment le tout occupé cy-devant par M. Dandresel, pour le dit sieur Comte de Charroch en jouir, et entretenir les susdits bâtiments de grosses et menües réparations, entretenir la conduite des eaux, moyennant le prix et sommes de six cent livres qu'il

payera à nous dits Religieux par chaque année à commencer au terme de Pasques de l'année dernière mil sept cent quinze. Le tout agréé et consenty par mon dit seigneur Comte de Charroch par sa signature cy apposée conjointement avec les nôtres.

Fait aux Camaldules de Grosbois le trente may 1716.

(Signé) Le Comte de Charoch.

F. Jean-Baptiste Carbonier, majeur et Prieur.

F.... Le Beau, premier visiteur général.

F. Paul de Mathomesnil, second visiteur gnal.

F. Bernard Guilloux.

F. Bruno Rousseau.

F. Maur Bigard, secrétaire du Chapitre conventuel.

On voit par ce bail que l'ensemble des bâtiments loués par Rákóczi était assez considérable.

Il comprenait, outre la grande maison — agrémentée d'un jardin d'un arpent — construite autrefois par M. de Fieubet, contre le domaine des moines, mais en dehors de l'enceinte conventuelle, et qui était réservée à Rákóczi depuis sa retraite pascale de 1715, une autre petite maison nommée l'Abbatiale, adossée à l'Eglise, et construite à l'intérieur de l'enceinte. Cette petite maison avait un jardinet d'environ demi-arpent.

Il semblerait par le bail reproduit ci-dessus que cette Abbatiale fût comprise dans le loyer annuel de six cents livres. Mais il n'en est rien. Elle fit l'objet d'un contrat séparé, et comme elle était dans l'enceinte conventuelle, les moines ajoutèrent au texte ordinaire du bail des conditions d'une précision curieuse.

Voici la copie intégrale du contrat :

CONDITIONS auxquelles les Religieux Camaldules de Grosbois consentent louer leur appartement joignant leur Église à Monsieur le Comte de Charrochz.

1° Que mon dit seigneur Comte fera avoir aux dits Religieux l'agrément et le consentement par écrit de Monsieur de Harlay, par lesquels il agréera et consentira qu'ils loüent à mon dit seigneur Comte le petit appartement joignant leur Église, sans que la location par eux faite au dit seigneur Comte et non à d'autres, puisse en rien leur nuire, préjudicier et donner aucune atteinte au contract fait entre feu Monsieur de Harlay, Premier président du Parlement, et lesdits Religieux devant de Rosny, notaire royal, le 10 décembre 1702.

2° Qu'au cas d'obtention du dit agrément et consentement de mon dit seigneur de Harlay, il ne sera pas permis de faire de l'Église des dits Religieux un passage réciproque de la maison qu'occupe présentement mon dit seigneur Comte, au susdit petit appartement, ny du petit appartement à ladite maison, estant très indécent et nullement convenable à la sainteté d'une Église, d'en faire un lieu de passage.

3° Comme le dit petit appartement est dans l'enclos desdits Religieux, on ne pourra y introduire aucunes filles ny femmes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, sous quelques prétextes et raisons qui se puissent être²⁸².

4° Comme le dit petit appartement est dans l'enclos desdits Religieux, on n'y pourra pas manger de viande : mais si le dit seigneur Comte obtient un Bref de Rome dérogoire en ce point aux Constitutions des dits Religieux Camaldules, il ne pourra servir qu'au dit seigneur Comte et à ceux qui mangeront actuellement avec lui, sans qu'il

puisse avoir lieu pour les domestiques ou autres personnes qui n'auroient pas l'honneur d'y manger actuellement.

5° Les dits Religieux ne veulent point s'engager à donner l'accez et entrée au dit petit appartement par leur maison, mais l'entrée sera par la porte qui a communication dans le jardin de la maison qu'occupe actuellement le dit seigneur Comte.

6° Les dits Religieux se réservent dans le dit petit appartement la cuisine dont ils ne peuvent absolument se passer, parce que d'ailleurs ils sont resserés et manquent de bâtimens et de commoditez.

7° Le dit seigneur Comte sera tenu et obligé à toutes les grosses et menües réparations et entretiens du dit petit bâtiment.

8° Le dit seigneur Comte paiera aux dits Religieux pour chacun an la somme de quatre cens livres à commencer au mois de may de cette année 1716.

(Signé) Le Comte de Charoch.

Ce que fut, pendant seize mois, la vie de Rákóczi aux Camaldules, — dans le recueillement, la pénitence et l'étude, — tous les mémoires du temps l'ont dit, avec respect, et nous n'y reviendrons pas.

Nous nous bornerons à citer un passage, moins connu, des naïves « Notes sur la vie du prince Ragotzi »²⁸³, — rédigées sans doute par un des moines de Grosbois, — que conserve la bibliothèque de la ville de Troyes, et qui, mieux que la Princesse Palatine ou Dangeau, que Buvat ou Saint-Simon, nous ont laissé un témoignage direct de cette retraite ascétique :

« Le prince Ragotzi menoit pour ainsi dire la même vie des Camaldules, il prévenoit toujours dès minuit les matines des Religieux qui se disent à une heure et n'y

manquoit jamais, psalmodiant toujours debout avec eux et à leur tête, et cela avec une simplicité si noble et si chrétienne qu'on étoit enchanté de le voir, demeuroit en sa tribune près l'église, en prières, lectures et méditations jusqu'à cinq heures en été et six heures en hyver, quoi qu'il soit permis à la communauté d'aller se reposer jusqu'à primes, assistoit à tierces, à la Messe conventuelle et à sextes, ainsi qu'aux autres offices du jour autant que les devoirs de sa maison et l'attention sur ses domestiques pouvoient le permettre. Il s'exerçoit de temps en temps aux travaux les plus pénibles avec les Religieux dans le plus grand silence, et choisissait pour cela les plus forts d'entre eux afin de fatiguer davantage, ce qui ne manquoit pas d'arriver. Les lundis, mercredis et vendredis du carême il ne prennoit dans toute la journée pour nourriture que du pain et de l'eau, et les vendredis de chaque semaine pareillement sans exception ny restriction quelconque... Il ne voyoit, autant qu'il étoit en lui, que des gens de bien et d'une piété éminente, on l'auroit apprise chez lui, si l'on en avoit été dépourvu, témoin le ckar (sic) qui en lui rendant visite aux Camaldules témoigna être extrêmement édifié de ce qu'il avoit vu et eu lieu d'admirer en ce grand homme. »

Il lisait beaucoup, surtout des livres de théologie, et, tandis que les œuvres de M. Nicole de Port-Royal inclinaient son esprit vers le jansénisme, les Confessions de saint Augustin le décidaient à écrire ses propres « Confessiones ».

Il voyait peu de monde, son parent Dangeau, parfois le Comte de Toulouse ; n'allait chez le Roi et le Régent que « de fort loin en loin, uniquement par devoir », et n'avait guère de longues conversations qu'avec le maréchal de Tessé, autre « pensionnaire » des Camaldules, qui occupait, trois jours par semaine, une petite maison toute proche de la sienne, et dont une belle allée d'arbres conserve encore le nom.

Mais alors que Rákóczi écrivait au cardinal Gualterio, nonce du Pape à Paris :

« Les charmes de cette solitude ont fait évanouir la vaine curiosité de savoir ce qui se passe dans le monde... Je vis dans une ignorance crasse des nouvelles qu'on appelle journalières... »,

Saint-Simon assure qu'il était

« toujours informé de ce qui se passait en Transylvanie, en Hongrie, et dans les pays voisins ».

Saint-Simon disait vrai.

Ce fut ainsi, « au milieu de ce calme apparent, où l'âme, mais non l'esprit, avait trouvé son repos », que le Prince apprit qu'une nouvelle guerre venait d'éclater entre l'Autriche et la Porte.

On sait comment, séduit par les promesses du Sultan ; malgré les prières et les avis contraires des amis auxquels il en fit confiance ; malgré les défaites des Turcs, dont les nouvelles lui étaient parvenues ; malgré, enfin, de tristes pressentiments personnels, il se décida à rentrer dans la lutte, aux côtés des Turcs.

Le 16 août 1717, après une retraite de huit jours, il prit avec émotion congé des Camaldules « en les embrassant tous intimement et leur exprimant par un discours des plus pathétiques la vive douleur de quitter sa chère solitude dont il exaltoit tous les avantages avec une onction et une énergie qui faisait bien comprendre que son cœur s'énonçoit parfaitement par sa bouche²⁸⁴... »

Il ne devait jamais oublier le modeste et calme couvent où, pour la première fois de sa vie, il avait connu des heures de paix.

Le jour même de son départ, les Turcs, battus une fois de plus, avaient perdu Belgrade : quand, après huit semaines de voyage, il arriva en Turquie, la guerre était terminée.

Désabusé, tenu en suspicion par ceux mêmes qui l'avaient appelé, Rákóczi allait terminer dans une demi-disgrâce, à Yenicy, puis à Rodosto, au bord de la mer de Marmara, la dernière étape de sa légendaire carrière.

L'éloignement, pourtant, n'interrompt pas les relations du prince avec les Camaldules, ni ses pratiques monastiques.

« Arrivé en Turquie », nous dit l'auteur anonyme des Notes,

« il ne rabattit rien de tous ses exercices de piété et de mortifications, jeûnes, abstinences, etc., jusqu'au période de sa vie (sic) et au milieu même des infidèles. Camaldule en Turquie comme en France, il conserva toujours une étroite liaison avec ces religieux qui lui envoient l'ordre de l'office pour chaque année et autres usages de cette congrégation... »

Il appela même auprès de lui, en 1723, un Camaldule en remplacement d'un prêtre français, l'abbé Le Roux, qui lui avait servi dans diverses missions diplomatiques et qu'il venait de renvoyer en France.

La même année, écrivant à Madame, femme du Régent, il lui disait sa tristesse de voir les « raisons d'état » s'opposer à son retour en France :

« Il faudroit etre plus dépouillé que je ne suis de l'humanité pour ne pas souhaiter (si c'est la volonté de Dieu) de revoir un pays, lequel mil motifs me rendent plus désirable que n'est celui que j'habite au milieu de mil désagréments...

« Seroit-il possible que la Cour de Vienne m'enviât ma chère solitude des Camaldules ? Car quand à moy, je serois prêt d'engager ma parole que je ne me mêlerois de rien à l'insceu de Monsieur le Duc d'Orléans pourveu que je pusse retourner dans ma solitude : je promettröis mesme volontiers de n'aller jamais à Paris... Mais peut-estre Dieu veut de moy encore le dépouillement du reste de mon humanité et désir qui me reste de retourner en France²⁸⁵. »

« Si j'ay désiré de retourner en France », écrivait-il encore au marquis d'O, en 1726, « ce n'estoit que pour finir mes jours dans ma chère solitude de laquelle Dieu m'avoit arraché²⁸⁶... »

Dans son testament même, écrit en 1732, après quinze années d'absence, il n'oublia pas le lointain petit monastère qui l'avait jadis accueilli ; il légua aux Camaldules, avec plusieurs de ses œuvres manuscrites, une somme de cinq mille livres²⁸⁷, ainsi que le mobilier qu'il avait laissé à Grosbois et dont la vente leur donna quatre mille livres²⁸⁸. Mais il leur fit surtout le don le plus émouvant : désirant que son cœur reposât en France, dans cette terre qui lui avait été hospitalière, il leur en confia la garde.

Dès le 23 juillet 1726, pendant une épidémie de peste, il avait rédigé, dans un style d'un mysticisme profond, la lettre qui, après sa mort, devrait l'accompagner dans ce dernier voyage :

« A Rodosto.

« Mon Très R. P. Majeur, mes Révérends pères, et mes très chers confrères en J.-C. Je vous ai déjà demandé une place dans votre cimetiére par une de mes lettres. J'ai ordonné par mon testament que mon cœur y soit transporté pour y être enterré, si je ne meurs pas de maladie contagieuse, et c'est ce chétif morceau de chair que j'accompagne par ma présente, car quelqu'il soit je le

regarde comme la plus noble portion de moi-même que Dieu exigeoit de moi en sacrifice pendant qu'il respiroit. Il l'avoit touché en France, la grâce l'a amolli dans votre solitude... »

« J'ai toujours », lisait-on encore, « regardé comme une grâce particulière l'effet de votre charité, en ce que vous m'avez agrégé à votre Sainte congrégation tout indigne que j'en étois, mais ce lien ayant ainsy attaché à vous ce même cœur que je vous envoie, il vous a été dû après la mort même. Recevez le, mes chers confrères, sans aucun éclat mondain, comme un monument de l'affection que j'avois pour vous et comme le souvenir d'un grand pécheur conduit par mille détours des adorables voyes de la Providence dans votre solitude, pour apprendre le chemin du ciel, dans lequel vous marchez, et vous guidez par vos exemples. »

Et, après de longues considérations sur la grâce de la vie monastique, Râkôczi avait signé de ces mots d'humilité, où tressaillait un dernier reste d'orgueil souverain :

« Cendre et Poussière que le Monde appeloit
François prince²⁸⁹. »

Sa volonté fut respectée : quand il eut cessé de battre, le 8 avril 1735, ce cœur vaillant, enfermé, dit-on, dans une urne d'or, fut transporté en France par des mains pieuses et inhumé deux ans plus tard dans le cimetière des moines.

Une épitaphe en garda la mémoire :

In hujus Ccenobii Cœmeteris jacel cor // Sanctissimi
Francisci II D. G. Sa Ro Im // et Transilvanioe Principis

RAKOCZY // partium Regni Hungariæ Domini,
Siculatorumque Comitum, etc. // qui miro divinæ providentiæ
ordine, // per varia vitæ discrimina ductus, // in Domino
requievit Rodostii ad Propontidem, // anno salutis mundi
MDCCXXXV, // die octavo mensis Aprilis, ætatis suæ LIX. //
Pro grati animi monumento, ipsi, dum viveret // nolenti
serenissimo repugnali prae modeslia // Principi, post
mortem R. P. Macarius Pen, // Camaldulensiurn Major,
Eremique hujus prior, hunc posuit lapidem.

ANNO DOMINI MILLESIMO
SEPTINGESIMO TRIGESIMO
SEPTIMO

Pendant quarante ans, les Camaldules veillèrent sur la précieuse relique ; mais un décret du 21 mars 1777 ayant supprimé leur communauté, le monastère passa aux mains des Ermites de Sénart.

Sur le séjour de ces Trappistes, nous ne savons rien de particulier.

La Révolution arriva : le couvent fut saccagé, et personne, de ce jour, ne devait plus jamais retrouver l'emplacement où avait été déposé le cœur de Rákóczi.

Le 16 brumaire an III (6 novembre 1794), le couvent, divisé en 23 lots, fut vendu comme bien national.

Plus tard, sous l'Empire, les Trappistes s'y réinstallèrent pendant quelques années ; mais Napoléon ayant, le 28 juillet 1811, par mesure de police, interdit leur ordre en France, le couvent fut à nouveau vendu.

Emilie de Pellapra, fille naturelle de Napoléon I^{er}, qui y habita quelque temps, en donne, dans ses Mémoires²⁹⁰,

une description vers 1824. Il semble qu'à ce moment le monastère avait été transformé en une sorte de pension de famille :

« Les Camaldules, ancien couvent dont il ne restait qu'une mesure... Dans cette espèce de maison, rien ne rappelait, même en ruines, l'ancienne et religieuse splendeur qu'avaient dû avoir ces lieux. Il régnait sur cet intérieur une sordide médiocrité. La maîtresse de la maison nous faisait payer cher une pension mesquine et malpropre... Nous regardâmes autour de nous et, voyant les chaises dépaillées, la table vermoulue de la prétendue salle-à-manger où une affreuse maritorne faisait sauter une omelette, le bouge qui servait de salon, et le carré de choux qui figurait un parterre devant ce qui ne peut s'appeler ni chaumière, ni maison, etc. »

Jusqu'à nos jours, le monastère n'a plus cessé d'être propriété privée.

Deux problèmes se posent à nous :

1° Où était le cimetière des moines Camaldules ?

2° Où était, dans ce cimetière, inhumé le cœur de Rákóczi ?

Un plan de l'Allas du Marquisat de Grosbois, conservé au château de Grosbois, montre qu'en 1731, soit six ans avant l'inhumation du cœur, le cimetière des moines tenait à l'église du couvent, côté sud.

Cet emplacement est confirmé par un plan de 1774, également conservé au château de Grosbois.

En 1780, le Plan d'Intendance ne le signale plus.

Pas davantage n'en parle le Procès-verbal d'estimation du couvent comme bien national, dressé en février 1793, ni l'affiche de vente²⁹¹.

Il semble que, dès cette époque, le cimetière, abandonné, soit devenu une sorte de pré ou de jardin, et sans doute faut-il le comprendre dans les différentes « pièces de terre closes de mur » que mentionne le procès-verbal.

Cette hypothèse se confirme quand, sur le plan cadastral de 1810 (section C, n° 74), on voit figurer un autre cimetière, au nord-ouest de l'ancien, et à une soixantaine de mètres environ.

Les Trappistes, à leur retour sous l'Empire, ou peut-être même déjà lors de leur première installation, durent avoir leur cimetière particulier, distinct de celui des anciens Camaldules, et établi sur la place de bâtiments camaldoliens démolis.

L'emplacement de ce cimetière des Trappistes, cause de diverses confusions avec le vieux cimetière, et disparu à son tour, est très exactement repéré. Il est aujourd'hui recouvert par la grande pelouse qui s'étend devant le principal corps de logis subsistant du monastère. Une plantation d'arbres, il y a quelques années, y fit découvrir le squelette d'un moine encore ceint de sa cordelière.

C'est sans doute là que s'étalait, en 1824, le carré de choux dont parle Emilie de Pellapra.

Quant à l'ancien cimetière des Camaldules, le vrai, son emplacement est, grâce aux plans du château de Grosbois, connu avec une égale précision, malgré la disparition de l'église à laquelle il tenait. Tradition orale et mesures métriques s'accordent pour l'identifier avec un grand potager, clos de murs, qui s'étend au bas du domaine, au pied d'une terrasse : on y descend par un chemin ancien et quelques marches de vieille pierre moussue.

C'est là que repose le cœur de Rákóczi..

Mais quel en est le lieu exact ?

Ni les Annales Camaldulenses imprimées à Venise, en 1764 ; ni l'Histoire du Diocèse de Paris publiée par l'abbé Lebeuf, en 1754, et qui, toutes deux, nous ont transmis l'építaphe reproduite plus haut, ne le précisent.

J'espérais retrouver soit le journal où les moines devaient consigner les événements, soit les registres d'inhumation de la communauté : le premier a disparu ; les seconds sont incomplets aux Archives de Seine-et-Oise, et l'année 1737 manque, bien entendu.

Quant à la pierre tombale qui portait l'épithaphe, personne ne l'a revue depuis plus d'un siècle et demi.

Une remarque, d'ailleurs, s'impose à son sujet.

Le texte de l'épithaphe laisse douter que la pierre fût à l'emplacement même du cœur : au lieu de « Hic jacet... », formule habituelle, l'inscription disait en effet : « In hujus cœnobii cœmeteris... », ce qui fait penser que l'épithaphe pouvait être gravée, par exemple, sur une plaque à l'intérieur de l'église, pendant que le cœur reposait à quelque distance, dans le cimetière même.

Si la pierre recouvrait le cœur, il est probable que, pendant la Révolution, quelque pillard, guidé par l'inscription, se sera emparé de la précieuse urne d'or dont l'existence devait être connue du peuple d'Yerres. Aujourd'hui encore, la tradition légendaire de cette urne survit parmi les habitants.

Sinon, les mouvements de terrain sur ce flanc de coteau tout imprégné de sources ont profondément englouti depuis longtemps l'objet qu'on y déposa il y a presque deux siècles.

Les officiers allemands qui, pendant la guerre de 1870, y firent, paraît-il, des fouilles, ne trouvèrent absolument rien.

Le cœur de Rákóczi est perdu, et seul un miracle pourrait le faire retrouver.

Mais on connaît le terrain où il repose, et c'est là l'essentiel.

Souhaitons qu'à fin d'éviter le lotissement qui, demain peut-être, viendra le profaner, Hongrois et Français s'unissent pour racheter ce coin de terre historique, et

qu'une simple pierre y vienne garder le souvenir du héros
magyar qui aima tant la France qu'il lui donna son cœur²⁹².

V

INSTRUCTIONS SECRÈTES DE RÁKÓCZI A L'ABBÉ BRENNER SON MINISTRE EN FRANCE (1717-1720)

INSTRUCTIONS SECRÈTES DE RÁKÓCZI A L'ABBÉ BRENNER SON MINISTRE EN FRANCE (1717-1720)

Quand, le 16 août 1717, quittant sa retraite des Camaldules de Grosbois, Rákóczi partit pour la Turquie, il laissa comme ministre auprès de la Cour de France l'abbé Dominique Brenner, qui avait déjà rempli cet office avant son arrivée dans ce pays.

Au dire d'un ancien secrétaire du prince, Klement²⁹³, d'ailleurs ennemi personnel de Brenner, celui-ci était une sorte d'aventurier originaire d'Autriche, un « vagabond » qui, après avoir été quartier-maître de l'Empereur, était passé en France comme housard dans la compagnie du lieutenant-colonel de Vercell, puis avait pris le petit collet chez les Pères de l'Oratoire. Retourné à Vienne, il y était devenu secrétaire de l'archevêque de Kalocsa. Enfin, l'empereur Léopold ayant envoyé ce dernier en Hongrie, vers le commencement de la guerre des Mécontents, pour essayer de négocier une paix, Rákóczi, de son propre aveu²⁹⁴, avait acheté Brenner avec la promesse d'un bénéfice ecclésiastique en France, qui le mettrait à la fois à l'abri du besoin et des poursuites de l'Empereur ; l'abbé, trahissant son maître, avait révélé au Prince « des affaires

très importantes et toute l'intrigue de la Cour de Vienne », et était entré à son service.

C'est ainsi que Rákóczi l'avait chargé de ses affaires à Paris, dès avant 1712, en remplacement du baron de Vettes, après l'avoir orné des titres d'abbé de Wanguen et de prévôt de Sépuze.

Mais le bénéfice — pourtant promis par Louis XIV, selon Rákóczi — n'avait jamais été accordé, malgré les suppliques répétées de l'abbé. Celui-ci écrivait au marquis de Torcy, ministre des Affaires étrangères, le vendredi 3 avril 1716²⁹⁵ :

« Je suis dans un état très violent, sans asyle, sans établisse-
« ment, comme un oiseau sur la branche ; mes services
peinibles ne
« m'ont valu jousqu'apresant que des promesses : je n'ay
point de
« vocation pour me faire moine ; je n'ay pas de quoy vivre
en
« ministre, et il me manque en meme temps de moyens de
faire une
« retraite honorable. Le bénéfice qui m'a été tant de fois
promis,
« grand ou petit, seroit l'unique remède, et le moyen de
faire ce qui
« seroit agréable à la Cour : je suis naturalisé ; j'ay
toujours espéré
« de trouver mon asyle en France. »

Vaines prières. Aussi, quelques semaines plus tard, Brenner, désespéré, avait voulu, « dans un accès de manie », se suicider : on avait trouvé une épée sous son chevet, et son valet l'avait à peine empêché de se précipiter par les fenêtres de l'hôtel de Transylvanie.

« Je n'avois pas lieu de croire », écrivait plus tard Rákóczi,
« que le jeu eut eu part en tout cela, mais plutôt son ambition
« démesurée et manquement de foy dans la Providence²⁹⁶. »

Cette ambition déçue et la crainte de la misère allaient, après le départ du prince, amener Brenner à finir sa carrière politique ainsi qu'il l'avait commencée : par la trahison.

« N'ayant rien pu obtenir en sa faveur, ni du Roy défunt lequel
« m'avoit donné une promesse formelle, ni auprès de M. le Duc
« d'Orléans », écrivait encore Rákóczi à la Princesse Palatine,
« il s'est vû décheu de toute espérance, car il croioit que sa teste
« étoit capable de porter des mitres et des chapeaux rouges même ;
« il a désespéré de mes affaires entièrement, et il a cru qu'il pouvoit
« manquer de pain après ma mort. Je lisois, pour ainsy dire, ces
« pensées dans sa tête à l'occasion de l'accez de sa manie, et
« M. le Duc d'Orléans se pourroit souvenir que je luy dis a l'occasion
« de mes derniers entretiens que j'ay eus avec luy, que je croiois
« Brenner capable de me trahir, s'il ne luy donnoit quelque

béné-

« fice...²⁹⁷. »

En avril 1713, peu après son arrivée en France, Louis XIV avait donné à Rákóczi 600.000 livres de fonds privilégiés au denier vingt, sur l'hôtel de ville de Paris, en compensation de subsides de guerre qui lui restaient dus. Brenner ayant eu l'astuce de faire croire à son maître que la coutume était de payer les rentes selon l'ordre alphabétique des prénoms de leurs possesseurs, Rákóczi, fort naïvement, avait fait enregistrer le contrat au nom de l'abbé, dont le prénom, Dominique, passait avant le sien²⁹⁸.

Quand survint le système de Law, Brenner vit, dans l'agiotage effréné qu'il avait fait naître, une occasion inespérée de rétablir sa situation. Malgré la défense de Rákóczi — installé à Rodostô et à qui il s'était, sans succès, ouvert de ses projets — il se fit rembourser le contrat de 600.000 livres en billets nouveaux dont il acheta aussitôt 38 actions de la Compagnie des Indes Orientales.

Instruit du vol, Rákóczi écrivit au Régent qui fit enfermer l'abbé à la Bastille : c'est là que, le 25 septembre 1721, après trente-huit jours de détention, Brenner « qui n'avait point de vocation pour se faire moine », termina ses aventures en se tranchant la gorge...

« Déchu de toute ressource, se trouvant entièrement coupable

« d'avoir agi contre mes intentions, n'ayant en même temps aucune

« connoissance foncière de mes affaires dont la trahison luy eut

« pu attirer la faveur de la Cour de Vienne ; frappé donc de la

« représentation d'un triste avenir que son esprit ambitieux rend-

« oit d'autant plus vif que sa science purement humaine étoit

« destituée de toute piété, je ne me suis pas étonné lorsque j'ay

« appris qu'il a suivi l'exemple de tant d'anciens philosophes

« païens... »²⁹⁹, telle fut son oraison funèbre par le Prince : c'était mettre un escroc en bien belle compagnie...

Les archives de la Bastille, à la Bibliothèque de l'Arsenal, contiennent encore, sous la cote 10.728, f° 158, la fiche relative à l'embaстиllement et à la mort de l'abbé Brenner. La voici in extenso :

Tab. n° 3.
18 aout 1721.

Le Sr. abbé Brenner, hongrois, agent des affaires du prince de Ragosky et son résident en France.

Il a été arrêté sur la demande du prince de Ragotsky son maître. il avoit abusé de sa confiance et disposé d'effets considérables sans ordre. Tous les papiers concernant ce prince ont été remis à M. Le Bon son agent, suivant l'ordre qui en fut donné par une lettre de M. le Cte. de Toulouse.

Les bijoux, hardes, effets, &c. de l'abbé Brenner ont été vendus après sa mort, et l'argent en provenant a servi à payer ses créanciers, et le reste aux menues réparations et besoins de la Bastille.

Mort le 27 7bre. 1721, s'étant coupé la gorge.

PHELYPEAUX.

Remise des papiers et vente des effets avaient été précédées d'un inventaire, dont le procès-verbal est

conservé en partie dans les Archives du ministère des Affaires étrangères, sous le titre :

« Extrait du procès-verbal fait au Château de la
« Bastille les 30 7bre. et premier 8bre. 1721 :
« Au sujet de l'ouverture des coffres de l'abbé
Brenner³⁰⁰. »

On y trouve mention, en premier lieu, d' « Un cahier contenant 14 feuillets écrits qui paroissent être des copies ou extraits de lettres écrites par le Sr. Brenner au prince de Ragolzy, et par le prince de Ragotzy aud. Sr. Brenner. »

Or, dans un autre volume de la même série Correspondance politique Hongrie el Transylvanie des Archives du ministère des Affaires étrangères³⁰¹, se trouve relié un cahier de format in-folio, anonyme, contenant des passages de lettres de Rákóczi extraits par leur destinataire, avec des commentaires en marge, ainsi que quelques fragments de réponses de ce destinataire lui-même...

Il suffit d'en parcourir quelques lignes pour se convaincre qu'il correspond, sans discussion possible, au cahier décrit au procès-verbal : le destinataire anonyme n'est et ne peut être que l'abbé Brenner.

Néanmoins, et pour plusieurs raisons, ce cahier n'est pas l'original trouvé dans les coffres de la Bastille ; il en est une copie.

1° Parce qu'il compte 9 feuillets, au lieu de 14 ;

2° Parce qu'il n'est pas de la main de Brenner : de longues et minutieuses comparaisons avec les nombreux manuscrits de l'abbé, conservés aux Archives des Affaires étrangères, nous l'ont démontré ;

3° Parce qu'aux termes mêmes de la fiche 10.728, f° 158, reproduite ci-dessus, « tous les papiers concernant le Prince ont été remis à M. Le Bon, son agent... » ;

4° Enfin, parce qu'une note manuscrite à l'angle supérieur gauche de la première page du cahier nous apprend qu'il fut remis au ministère des Affaires étrangères le 23 avril 1721 ; c'est-à-dire cinq mois avant l'ouverture des coffres.

Cette dernière indication est très précieuse : elle nous apporte la preuve que, plusieurs mois avant son embastillement, Brenner, non content d'avoir volé son maître, l'avait aussi trahi, réalisant ainsi la prédiction de Rákóczi au duc d'Orléans, et justifiant le jugement de ce dernier :

« Le canal de l'abbé Brenner étoit non seulement équivoque et

« fautif, mais même très corrompu, comme il n'a que trop paru

« par les démarches qu'il a faites pour se rendre la Cour de Vienne

« favorable en trahissant son maître...³⁰². »

Le document que nous étudions et allons reproduire in extenso, a été visiblement écrit par Brenner à l'intention de la Cour de France, et non de Vienne. Dans quelles circonstances la copie conservée aux archives des Affaires étrangères a-t-elle été faite ? Le fut-elle sur l'ordre de Brenner lui-même par un secrétaire ? ou par un commis du secrétaire d'État aux Affaires étrangères à qui Brenner confia l'original à condition qu'il lui fût restitué ? Peu importe ce détail : son identification et son authenticité sont indiscutables.

Les seize lettres — ou extraits de lettres — de Rákóczi, contenus dans le cahier et échelonnés sur trois années, de septembre 1717 à septembre 1720, sont un exemple remarquable des instructions secrètes du prince à ses ministres à l'étranger.

Le style est empreint de dignité, et parfois de hauteur ; Brenner néglige-t-il de l'informer des nouvelles de la Cour ou de fréquenter tel envoyé, une réprimande bien sentie le rappelle aussitôt aux devoirs de sa charge.

Rákóczi témoigne de grands sentiments d'abandon en Dieu, qui « dispose les conjonctures » et qui « confond les conseils ». Il a appris « dans l'école de sa solitude qu'un chrétien ne doit jamais demander où Dieu le veut conduire ». Sa retraite aux Camaldules l'a marqué d'une empreinte qui ne s'effacera plus.

Le vieux Roi, son protecteur, est mort... Les Turcs ont, une fois de plus, déçu ses espérances... Les puissants l'abandonnent...

Et pourtant le combattant ne renonce pas à la lutte : il presse son ministre de voir les ambassadeurs étrangers, de répandre des libelles, de négocier son retour en France... De la France, qu'un renversement d'alliances oblige maintenant à ménager la Cour de Vienne, il parle avec amertume et tristesse ; et, changeant à son tour l'axe de sa politique, il recherche l'appui de l'Espagne.

Parfois, las, découragé, il songe à faire sa paix avec l'Empereur, à obtenir la couronne de Livonie, ou une vice-royauté en Espagne.

En marge des lettres officielles que Rákóczi continuait à écrire au Régent, à l'abbé Dubois, à la duchesse d'Orléans, à d'autres encore, ces instructions secrètes à Brenner nous révèlent toute la mélancolie de la fin d'une épopée.

EXTRAIT

de plusieurs lettres que j'ai reçues de M. L. P. Rakotcy depuis son départ pour la Turquie.

Je m'étois fortement opposé à son départ, et n'ay point obéi à ses ordres, surtout depuis qu'il maparut que ce qu'il m'avoit dit de l'intelligence secrette avec Mgr. le Duc d'Orléans étoit sans fondement, et que je m'appercevois aussi qu'il n'avoit pas tout le désir de faire la paix avec l'Empereur, que je tachoïs de luy inspirer.

Sans vouloir rien décider sur ce que cet extrait pourroit regarder d'ailleurs : ce que je soumets parfaitement aux jugements supérieures : il me paroist qu'en tant qu'il m'intéresse, je suis en règle et à mon devoir si désabusé des premières impressions qu'il a sçeu me donner je refuse désormais de me mêler de ses affaires, à moins que ce ne fuse pour sa paix.

L'an 1717.

- a) Expliquant le reste par endroit et autres semables, j'ay cru qu'on étoit effet d'intelligence avec y, comme il l'assuroit.
- b) Je n'ay par bonheur mais compté la dessus.

« Instruction... ce 13 Septembre 1717....
« Si nostre credy est tel a la Porte que nous avons lieu

« de croire que vous devez être persuadez que
 nous
 « trouverons plusieurs moyens de rétablir en
 vostre
 « caractere la considération qui nous est
 due...
 « Quoiqu'il soit la susdite situation (: de la France :
) ne nous
 « permette pas de nous flatter de quelque
 négociation
 « favorable avec le Roy de France, il est
 cependant de
 « notre intérêt d'avoir un Ministre à sa Cour
 pour
 « conserver l'amitié que nous avons contractée
 pendant
 « notre séjour avec les Princes et avec toute la
 « Cour, et pour tâcher de tirer des secours
 secrets³⁰³
 « nécessaires pour la continuation de nos entre
 « prises^(a)...
 « Notre premier soin sera de faire de grosses
 remises
 « entre les mains de l'envoyé³⁰⁴ sur qui vous
 aurez des
 « assignations^(b)...
 « Aussitôt que nous acheverons notre voyage
 nous
 « vous enverrons un état signé du paiement de
 nos
 « troupes, mais en attendant vous pouvez
 présenter
 « qu'il ne sera pas moindre que celui de
 l'Empereur...
 « hantez les Ministres Étrangers et surtout ceux

qui

« peuvent avoir du rapport a nos interrests,
sçavoir

« celui d'Espagne, de Sicile...

LETTRE DE M. LE P. RAKOTCY du 13
septembre, en chemin

c) Terme contraire à l'Esprit et les
loix des Hongrois et des Transilvains, et
à son élection. Je l'ay fort offensé ayant
évité de faire un manifeste où il vouloit
que je m'en servisse.

d) C'étoit pour combattre ce qu'il
appeloit mes préjugés.

e) Principes et conseils complaisants
du R. P. Majeur des Camaldules qui a
sçu se faire près de 4.000 L³⁰⁵ de
renies pour deux ans de connoissance
avec M. le P. Rakotcy ; au moins telles
qu'elles peuvent étre sur ses subsides.

f) Il ne les a eu que de la bouche d'un
hongrois que le Grand Visir luy a
envoyé.

g) Je l'avois prié très instamment de
revenir de Provence.

L'an 1718.

« ...mes sujets(c) gemissent sous un joug et une
usurpation

« étrangere... il est du devoir du pasteur d'ex-

« poser sa vie pour son troupeau. Dieu ayant
ainsy

« disposé les conjonctures et rabattu l'orgueil
 des
 « Turcs jusqu'à ce point aussy innouï que de
 rechercher
 « un Prince chrestien dépouillé et exilé de sa
 « patrie³⁰⁶, il m'appelle à mon devoir(d)... Il
 motte³⁰⁷
 « toutes les apparences que la prudence
 humaine
 « recherche pour que je ne mette toute ma
 confiance
 « en luy(e), j'ay appris dans l'eccole de ma
 solitude
 « qu'un chrestien ne doit jamais demander ou
 Dieu le
 « veut conduire, mais de le suivre l'orsqu'il
 l'appelle...
 « J'ay cru la prise de Belgrad aussitost que la
 nouvelle
 « de la bataille³⁰⁸... Ces assurances que le
 Grand Sei
 « gneur³⁰⁹ m'a données de ne pas faire la
 paix(f), m'ont
 « paru réelles, par ce qu'elles ont été fondé sur
 la
 « connoissance de leur interrest, et c'est en
 cette
 « confiance que je me suis embarqué malgré
 toutes
 « les malheureuses nouvelles(g).

AUTRE D'ANDRINOPE LE 19 JANVIER

« ... J'attends D'absak³¹⁰ avec grande
 impassience car

« par rapport aux assurances et aux moyens
que j'ay
« proposé au Roy d'Espagne³¹¹ d'entrer par
mon canal
« en liaison avec la Porte, je ne sçaurois
conclure mon
« traité avant son arrivée(h).

) Il etoit party sans au-traitté préalable :
outre tous les Trailléz ne peut
contrebalancer les maxifondamentales
des Turcs n lesquels ils privent la lesse
et le clergé de leurs rogatives, et
amenent les ets en esclavage dans leurs
rces : usage que le Grand gneur n'est
pas le maitre bolir.

AUTRE LETTRE DE M. L. P. RAKOTCY sans date

« ... J'ay prié M de vous communiquer la lettre
que
« je luy ay escrite, déchiffrez la ensemble...
travaillez
« la dessus avec chaleur... J'ai envoyé un ample
« mémoire la dessus en Hollande que
l'ambassadeur
« de cette puissance, icy, a cru par avence
convenir
« aux interrests de ses maitres... communiquez
mon
« systeme... et au publique meme... par des
eccrits

« anonymes... Je travaillerai de toute ma force de
« réduire cette campagne sur la défensive pour donner
« du temps à cette négociation.

) Je lui avais mandé que liaison avec l'Empereur venant tous les jours plus tes, je ne voyais pas comment la France voulût être intelligente, et nuire à ce point directement ou indirectement.

AUTRE D'ANPLE LE 14 FÉVRIER

« ... Je ne vous raisonnerai pas sur les belles négociations
« dont vous me parlez dans vos lettres(i), car
« c'est Dieu qui confond les conseils lorsqu'il veut
« bouleverser les États les mieux affermis ; j'en ai eu déjà
« des nouvelles directement d'Espagne qui m'ont
« délivré de la crainte de leur réussite... Vous pouvez
« assurer de ma part les Ministres du Roy de Sicile³¹²
« que j'ai tout lieu de croire que les Turcs ne feront
« pas la paix sans la restitution de leurs places perdues

« et de ma Principauté... J'ay persuadé la Porte
de
« rechercher la mediation de la France, du
Czar, des
« Roy de Pologne et de Prusse, et les envoyez
pour les
« dernieres puissences sont déjà parti... il peut
fort
« bien etre que le payement de mes subsides³¹³
vous soit
« refusé... On voudra me les donner par une
autre
« voye^(k)...

k) C'est encore un endroit qu'il me
faisoit douter qu'on ne fust
d'intelligence avec luy en certaines
choses, quoy que je le visse mecontent
dans d'autres.

m) Sur celle lettre et quelques autres,
j'aurois quitté mon Ministre ; mais les
ayant receu pendant ma retraite hors
de Paris, et ayant trouvé une à mon
retour qui parloit de sa paix avec
l'Empereur, j'ay suspendu mes
démarches.

n) La pensée ne m'est jamais venu d'y obéir.

o) Il en donne une raison dans une lettre ecrite à Madame : on luy a fait esperer, dit-il, que ne paroissant pas a la teste des troupes, il pourroit toujours revenir en France. Les Turcs en furent fort choqués ; mais comme ils imputent volontiers aux chefs (: surtout chestiens :) le mal qui leur arrive, il juappropos d'user de celle onspexion.

AUTRE D'ANDRPLE LE I^r MARS

« ... J'ay reussi dans tout ce que j'ai souhaitté en ma

« negotiation d'Espagne, mes idees sur les affaires de

« l'Europe conviennent entierement avec celles du

« Cardinal Ministre³¹⁴ que je croy certainement un grand

« homme... l'abbé³¹⁵, qui est si fort a la mode a la Cour

« de France ne reussira en rien dans ses projets, on se

« jouëra de luy partout(m)... il est de l'interrest
 comune
 « que le Roy (: de Sicile :) fassent connoitre
 mes inten-
 « tions a cette republique (: de Venise :)... on
 pourroit
 « leur procurer des avantages en Italie pour
 ramplacer
 « leurs pertes de coté icy³¹⁶... il est nécessaire
 que le Roy
 « (: de Sicile :) se joigne pour porter M. le
 Regent
 « d'ambrasser avec fermeté l'œuvre de la
 mediation
 « avec les alliés du nort³¹⁷... il est impossible
 qu'on ne
 « force l'Empereur... il seroit bon mesme de
 souttenir
 « cette these par des gazettes et par des eccrits
 publics
 « anonymes(n)... Je borneray ma demande (: a
 la
 « Porte :) à des sommes mediocres pour pouvoir
 agir
 « par des negotiations dans toutes les Cours de
 l'Eu-
 « rope... Le Grand Seigneur m'a offert tel corps
 de
 « troupes que je pourroit souhaitter, mais je
 trouve
 « ray bien des moyens de ne pas aller en
 Campagne(o)...
 « Faites connoissance avec l'envoyé du csar de
 Mosco-
 « vie par le moyen du M. de Tessé³¹⁸.

Communiquez luy

« mes veües... C'est un chimère de pouvoir s'imaginer

« que la paix entre l'Empereur et le Roy d'Espagne

« puisse s'établir sans la séparation des Etats d'Italie

« de la puissance de la Maison d'Autriche... M. de

« Bonac³¹⁹ ne me peut guerre nuire dans ce pays icy pour-

« veu qu'il ne nuise à la cause commune, s'il persuade

« a sa Cour de prendre le travers...

Je luy avois ecrit que voye publique
m'appreque le Cardinal Alberoni
envoyoit m/10 armes.

) M'estant apperçu (: au ns le croyant
ainsy :) Mgr le Regent n'étoit porté
pour des grandes sons avec le czar, je
n'ay nais parlé d'affaires à son nistre.

AUTRE D'ANDRPLE LE 14 may

« ... La nouvelle des m /20³²⁰ armes dont vous
me parois-
« sez jaloux qu'elle ne devienne publique, n'a
rien de
« secret ni de particulier^(P). L'Espagne est en
commerce
« ouvert avec moy, elle agit d'une maniere à me
faire
« beaucoup d'honneur et d'éclat... Je ne trouve
pas
« mauvais que vous m'informiez de vostre etat,
mais
« je serois bien fâché si vous doutiez que
jusqu'apresent
« le changement n'a pas dependu de moy. Je
vous ay
« predit ce qui vous est arrivé avec M. le Duc
d'Or-
« léans... Je me suis commis sans esperence d'y
reus
« sir... Le susdit Ministre (: le Kaimalkan :)
favori du
« Grand Seigneur, m'a toujours assuré qu'il
n'avoit en
« veüe que d'amuser les Allemands... Je connois
les
« intentions (: de la Cour d'Espagne :) à
droiture, le
« Cardinal ne me laisse rien ignorer, j'ay obtenu
des
« passeports pour un pavillon espagnol, et par
ce
« moyen nous allons établir une communication
plus
« courte... Je plains beaucoup la Cour de France

en

« tout ce qu'elle fera par contrainte ou de bon grés...

« etant persuadé que le Roy de Sicile ne voudra pas

« entrer directement en traitté avec les Turcs, je seray

« très disposé &c... pour cette effect il est necessaire

« que le Roy de Sicile tient prest un Ministre caracte-

« risé et bien instruit pour me l'envoyer... il pourroit

« passer a Venise... sur la promesse et déclaration que

« la Porte m'a faite d'accepter la médiation et garantie

« du Roy d'Espagne, et d'entrer en negotiation avec

« cette (: republique :)... faites comprendre (: au

« Ministre du Czar :)(^q) que la renonciation à laquelle

« il a forcé son fils aîné³²¹ n'aura un jour pas plus de soli-

« dité que le testament de Louis XIV qu'il souhaite

« qu'en m'engageant dans la guerre contre l'Empe-

« reur pour luy arracher la Hongrie pour son fils &c...

« je trouveray des moyens de luy fournir des grosses

« sommes pour cet effet, et d'en donner mesme

au Roy
« de Prusse...

r) Celuy de me retirer à la
campagne³²².

AUTRE DANDRPLE ce 5 juillet

« ... La nécessité vous a fait prendre un party
sage(r)...

« L'aigle³²³ regarde l'orient et l'occident dans
ses

« intrigues, qui sont aujourd'huy les Poles des
affaires

« du Monde, dont le pivost que je m'étois
proposé

« (: la France :) ne peut absolument plus servir
que

« pour faire tourner à rebours la machine, ainsy
vostre

« éloignement du lieu ou vous avez été
jusqu'icy ne

« me portera pas grand prejudice, quoy que je
voudrois

« que vous ne cessiez pas de continuer vostre
commerce

« avec la Marquise (: cetoit la Sicile :)... Je ne
puis pas

« encore faire telles dispositions que je
souhaitterois

« en vostre faveur, je connois et je suis
persuadé de

« votre état.

AUTRE DE JENICUY³²⁴ Le 2 Octobre

a) Ces expressions s'accordent assais avec la gazette de Hollande du 15 avril 1721 qui l'accuse d'avoir travaillé à une sédition.

L'an 1719.

« ... La situation presante de la Cour de France ne me
« permet plus de songer à mon retours sans avoir bien
« pris mes mesures. La Cour de Vienne connoit bien
« mieux par ou on pourroit luy porter le coup sen-
« sible ; elle me recherche par la voye du Roy de
« Pologne, d'une maniere bien différente de celle qu'elle
« avoit pratiquée jusqu'à presant. Je vous permet de
« faire confiance de cette nouvelle aux Ministres avec
« qui vous êtes en communication. Si elles (: les puis-
« sences de l'Europe :) connoissoient aussy bien que

« moy le genie de la nation (: turque :) et le
méconten-
« tement generale contre le Gouvernement
elles ver-
« roient qu'il seroit aussy facile de la faire
recommen-
« cer (: la guerre :) qu'il a paru aisé de la
conclure ;
« si elles vouloient sérieusement s'entendre
avec
« moy(a)...

AUTRE DE JENICUY Le 9 janvier 1719

« ... Si l'abbé Dubois se trouve a Paris allez le
voir de
« ma part, ou sil est en Angleterre, eccrivez luy
que je
« n'ay pas été instruit à fond des negotiations
secrettes « (: de M. le Duc d'Orléans :) puisque
certainement
« leur connoissance ne m'auroit nullement
permis que
« j'usse bougé de la place ; car l'amitié et
l'attache-
« ment que j'ay pour les interrests de ce Prince
et de
« l'État, ne m'auroient jamais permis de songer
à des
« entreprises opposées, que cepandant aussy
tost que
« j'ay sçu son grand dessein de pacifier
l'Europe, j'ay
« toujours rejetté les propositions que la Porte
me
« faisoient d'entrer dans mes États avec un
corps de
« troupes(s) m'étant toujours attaché à des

projets et

« des desseins tout a fait opposez à leur genie...

pour

« trouver des raisons de n'entrer nullement dans leurs

« querelles et pour n'avoir aucune part dans leurs

« negotiations... Que ma situation presante se trouve

« telle que j'ay crû ne pouvoir prendre aucun party

« avant d'être instruit de l'avis et des sentiments de

« M. le Duc d'Orléans... que l'unique interrest de la

« france et la repugnance de me détacher suspendent

« toutes mes veües(t)... Vous etes mieux informez que

« personne du droit de cette Principauté (: de Transil-

« vanie :) de ses libertez &c... Je contribueray toujours

« a des moyens de m'en dégager si l'on peut en trouver

« pour contenter la delicatesse de ma conscience... Si

« vous trouvez de l'ouverture dans l'esprit du Ministre,

« vous exposerez qu'avant d'y entrer, il faut qu'il

« songe a me procurer une liberté entière d'y negotier,

« ce qui ne se pourra faire tandis que je seray dans ce

« pays icy... regardez cette affaire en vostre

particulier

« comme un moyen de vous insinuer... qui leur doit

« estre agreable...

) Cela s'accorde avec ce l a écrit à S. A. R. Ma-ne. J'en ay marqué les tables raisons cy-dessus.

) Tout cecy étant diameement opposé à ses sentints et sa conduite passée, e pris pour un parfait ngement.

Peu de temps apres, j'en reçu une lettre (: qui malheureusement a été perdüe dans un de mes voyages, avec plusieurs autres papiers :) ou il me marquoit qu'il n'y avoit qu'à faire convoquer les Etats de Transilvanie, et leur demander s'ils vouloient l'absoudre de son serment ; qu'il entrera a cet occasion dans tous les expediants capables d'appaiser les remords de sa conscience.

LETTRE DE M. LE P. RAKOTCY Du cap des
Cyprèz le 3 octobre 1719

c) Pour la paix avec impereur.

« J'ay appris par les lettres de M. le M. de Tessé
que
« vous avez eu de fréquentes conférences(x)...
mais si
« elles ne produisent rien encore dans un mois
d'icy,
« il sera trop tard d'en parler après ; car il ne
seroit
« pas pardonnable à moy de tout négliger(y)
dans
« l'attente d'une réponce, dont le délai ne me
marque
« ny envie ny sincérité, soit que la faute
provienne de
« la France soit d'ailleurs...

y) Le sieur d'Achecouf ministre du
Czar a Contentinoble luy inspiroit de
nouvelles esperances, plustost, à ce que
je croy, pour en avoir des
connoissances, comme nouveau
Ministre a la Porte, que par d'autres
raisons.

A M. LE. P RAKOTCY le 25 février de Paris

« Je renoüe la negotiation de vostre paix avec
l'Empe-

« reur... (: Madame³²⁵ m'a dit :) qu'il etoit
surprenant
« que vous etiés melé de conseiller M. le Comte
de
« Charolois³²⁶ de sortir et de demeurer hors du
Royaume ;
« et en un mot que vous aviez fait voir bien de
l'aver-
« sion pour son fils...

LETTRE DE M. LE P. RAKOTCY DE JENICUY le
23 janvier 1720

« Je croy que la france et la hollande pourroient
natu
« rellement devenir médiatrices de la paix entre
le
« czar et la suède, dont le principal obstacle
sera sans
« doute la Livonie³²⁷... Les médiateurs
pourroient faire
« tomber d'accord les partyes pasifiantes de
donner
« un souverain a la Livonie... et en ce cas je
croy qu'il
« ne seroit pas contre l'interest de la France si
elle me
« proposoit... il n'y a que l'esprit de vengeance et
la
« haine qui pourroit porter la Cour de Vienne à
s'oppo-
« ser à mon établissement... Insistez que l'on ne
s'op-
« pose pas à mon retours, je me contenteray de
me

« tenir en cachet dans quelque couvent de Pro
« vence(b)... pour veu que je puisse etre assuré
que
« l'on ne me fera pas sortir sur les plaintes que
la Cour
« de Vienne pourroit faire au cas que je fusse
décou-
« vert... Certainement par rapport a ma religion
même
« le Czar ne trouveroit pas un plus fidel voisin,
ny les
« Princes opposez...

) Jay lieu de croire, sans nmoins en etre
assuré, il a pris les mesures que cy : M.
Bersenyi³²⁸, a quil ait avoir la patente
de onel de Houssards, est à
Constantinoble pour y ner un escadron :
c'est parament avec les housds, ou sous
leurs appaces, qu'il a dessein de s'y
barquer. M. le M. de T. eccrit depuis
peu qu'il désespéroit pas de le re

AUTRE DE M. LE P. RAKOTCY du 9 avril

« ... J'espère que mon projet sur la Livonie
viendra
« fort a propos ; attachez vous a cet affaire plus
qu'à
« l'autre (: de la paix avec l'Empereur :)... d'où
vient
« que vous n'entretenez pas commerce avec le
Ministre

« du Czar, a la Cour duquel le Colonel Mariasy
reside
« de ma part.

AUTRE DU 25 avril

h) Je me croy obligé de nner de bonne
foy l'eclairissement que voicy : M. le
Rakotcy abandonna les ransilvains
comme les Honois en 1711 : il avoit
déja crite une lettre à l'Empereur
Joseph pour en implorer la clemence in
signum humilitatis, selon l'expression
d'une autre de ses lettres. Depuis M. de
Torcy, alors ministre, m'a déclaré à
moy même que le Roy ayant traitté le P.
Rakotcy de souverain ou au moins de
Prince de Transylvanie, l'avoit cherché
tous les moyens de l'aider à y parvenir,
mais n'y ayant pas reussy par les
malheurs de la guerre du Pce. Rakotcy
luy même, ce que Sa Majesté faisoit
encore, ou directement pour luy, ou
indirectement pour son Ministre, n'etoit
plus que complaisance et honnetetté.

« ... Il est faux que jaye sçu ou conseillé au
Comte de
« Charolois de sortir du Royaume... mais
comme la
« gazette m'apprenoit qu'il voyagoit
actuellement en
« Italie, j'etois persuadé que s'il se joignoit à

l'armée

« d'Espagne, le Cardinal Ministre se feroit un plaisir

« de luy procurer des avantages très considérables du

« Roy d'Espagne. Il me demanda (: M. Boisimenne

« Ministre d'Espagne en Turquie :) s'il pouvoit eccrir

« sur cela au Ministre, et je luy ai repondu naïvement

« qu'il feroit ce qui luy plairoit... Si l'ancienne mode

« estoit encore en usage parmis les Princes de souttenir

« les demarches une fois faites, la Cour de France

« m'ayant une fois reconnu, je serois aussy bien

« Prince de Transilvanie(b) dans mon malheur &c...

« on n'auroit pas trouvé des difficultez de m'écrire⁽ⁱ⁾...

« De tous les chagrins que peu être j'ay jamais eu, le

« plus sensible est celuy qu'on me donne... sans aucune

« nécessité ou utilité de la Couronne on me rengen au

« nombre des Rebelles... enfin la malheureuse profetie

« du Comte Vratislave³²⁹ ait été accomplie... il me dit :

« vous vous confiéz en l'assurance que la France vous

« a donnés, mais vous verrez un jour que vous

serez

« abandonné d'elle, et quelle vous manquera de
« parolle, comme elle a fait a tous les autres...
les bon-

« tez du Roy deffunt³³⁰ qu'il avoit pour moy
adouçis

« soient mon sort... La France aujourd'huy est,
pour

« ainsy dire, Ministre de la Vengeance de
l'ennemis

« implacable³³¹ contre moy, et en m'exposant
aux yeux

« de toute l'Europe, elle expose en meme temps
sa

« dignité...

i) Madame luy avoit mandé que Mgr.
le Regent ne pouvant luy donner le titre
de Pçe. de Transylvanie, ne repondoit
pas a sa lettre.

DANS LA LETTRE CY DESSUS du 9 avril

« Vous ne me donnez aucun lieu de faire des
efforts qui

« m'incomodent pour souhaiter tant que vous
demeu-

« riez à Paris... J'ay trop de connoissance de la
Cour

« de France pour ne pas sçavoir qu'il s'est
passé milles

« événements dignes de m'estre eccrits. Car si
je devois

« toujours prendre mes mesures sur ce que je
lis dans
« les gazettes, helissant qui me les envoie,
remplirai
« aussi bien les fonctions de votre ministère
que vous...

A M. LE P. RAKOTCY Le 15 Juin de Paris

« Je sçais que vous exigez de moi des relations
amples
« sur les evennements de ce pays icy... cette
certaine
« liberté ministérielle n'est pas de saison...

AUTRE A M. LE P. RAKOTCY le 12 juillet de
Paris

n) S'entend vers ce temps là.

« ... Votre A. S. m'a chargée(n) de deux chefs
princi-
« paux de negotiations qui regardent ses
affaires. « 1° La paix avec l'Empereur. 2° La
Livonie... il y a
« cette différence du premier au second, que le
premier
« est agreable à plusieurs puissances... au lieu
que le
« second rencontre de grandes difficultés...

AUTRE DE M. LE P. RAKOTCY
A M. le Regent, dont copie etoit

annexée a une lettre qui ma ecrite

« L'Europe tout entière étant remplie des
événemens
« qui elevent V. A. R. au comble de la gloire...
elle
« (: la Providence :) a rétabli par votre moyen
le fon-
« dement ébranlé de la monarchie françoise, et
comme
« un véritable Père du Peuple vous avez eu la
joye de
« ramener l'abondance dans le Royaume... Dieu
vous
« a mis dans l'état à me tirer d'un païs dans
lequel je
a ne sçaurois rester sans crainte d'un fâcheux
avenir...

A M. LE P. RAKOTCY
Le 25 Aoust, de Paris

« J'ai fait auprès de Madame tout ce qui m'a
paru
« pouvoir être fait pour luy ôter les supçons
qu'elle
« avoit conçus : elle m'a répondu en personne
qui
« douttoit encore...

AUTRE A M. LE P. RAKOTCY
Le 16 Sept. de Paris

) Il m'avoit ecrit que le us de le laisser rentrer en ance ne venoit que du oçon que M. le Regent oit en touchant les conseils on l'accusoit d'avoir don-à M. le C. de Charolais.

« Rien ne facilitera votre retours que les conjonctures
« politiques(t). Plust a Dieu que V. A. S. ne fust pas
« party.

LETTRE DE M. LE P. RAKOTCY du 10 Juin

e) Je luy avois mandé e M. l'Archevêque de Camay lors que j'avois eu onneur de luy parler la rnier fois, m'avoit dit que toutes choses pourroient s'arranger par le Congrez.

« Si l'abbé Dubois en vous remettant au Congrès³³² vous
« parle de bonne foye, rien ne pourra être plus avan
« tageux pour mes interests(e), mais pour moy que je
« suis persuadé que ce sont des defaittes par lesquelles
« il veut trainer sans rien me refuser.. Je suis en quelque
« maniere impatient de voir ce que l'abbé Du

Bois vous

« dira sur le projet de la Livonie (f)... Si ce Prince

« (: Mgr. le Regent :) vouloit travailler sérieusement

« pour moy en faisant connoitre sa disposition au Roy

« d'Espagne, ce seroit un véritable moyen d'encourager

« cette dernière puissance à parler ouvertement en ma

« faveur pendant le Congrez, ou en cas qu'on peut

« entierement ne rien faire pour moy^(g), alors de me

« donner une Vice-Royauté dans ses États, de la

« manière que l'Espagne les donnoit autrefois aux

« Princes Souverains. C'est une idée que je vous donne

« sur laquelle vous pourrez jetter vos veües en cas que

« les autres ne réussissent pas.

f) En meme temps qu'il me donne mauvaise opinion de sa paix avec l'Empereur, il tâche de m'attacher a une négotialion toutte contraire, comme il l'avoit ordonné dans une autre lettre cy dessus.

g) C'est a dire pour luy faire avoir la Livonie ou la Transilvanie.

VI

PARIS, VILLE DES RÁKÓCZI

PARIS, VILLE DES RAKOCZI

De la patrie lointaine dont ils étaient bannis, un curieux destin a conduit à Paris, l'un après l'autre, les cinq derniers Rákóczi.

Trois d'entre eux y dorment leur dernier sommeil.

Reconstituant, par cent détails épars dans les archives, leur itinéraire parisien³³³, nous allons suivre François II Rákóczi dans ses divers logis, puis conter les derniers mois de la vie de sa femme.

Nous réservons, pour les publier en un volume séparé, les deux chapitres que nous avons d'abord consacrés, dans cette étude, à Georges Rákóczi et à Josepha-Charlotte Rákóczi, fils et petite-fille de François II, et que des documents découverts depuis lors nous ont permis de beaucoup développer.

I. — FRANÇOIS II RÁKÓCZI

Quand, après deux mois de navigation mouvementée depuis Dantzig, François II Rákóczi, mettant le pied pour la première fois sur la terre de France, débarqua à Dieppe le 13 janvier 1713, il se rendit sans tarder à Rouen où il reçut

l'hospitalité du duc de Luxembourg, gouverneur de la province de Normandie.

Après quelques jours de repos, il prit, le 27 janvier, la route de Paris où il arriva le lendemain. Il descendit à l'Hôtel de Luxembourg, que le duc lui avait prêté, et logea sa suite dans un meublé du quai Malaquais, l'hôtel du Perron.

L'Hôtel du Perron.

Ce dernier — que Rákóczi, semble-t-il, n'habita pas, et que le jeu défendu établi par les officiers du prince allait bientôt rendre célèbre, trop célèbre, sous le nom d'hôtel de Transylvanie — s'élevait dans ce quartier de Saint-Germain-des-Prés, résidence préférée des étrangers, où, dit un chroniqueur du temps, l'on avait compté en un seul hiver « jusqu'à douze princes des plus illustres maisons d'Allemagne et plus de trois cents comtes et barons³³⁴ ».

Plus particulièrement, le quai Malaquais (ou Malaquest), avec ses dix toises de largeur et les huit lanternes qui l'éclairaient la nuit, était réputé le plus beau de Paris depuis qu'en 1669 on l'avait, luxe alors inusité, revêtu de pierre de taille.

Édifié, entre 1622 et 1628, pour Jacques de Hillerin³³⁵, chanoine de N.-D. de Paris et conseiller au Parlement, sur une petite partie de l'ancien parc de la reine Marguerite, première femme de Henri IV, — à l'endroit précis où passait, au Moyen âge, la Noue ou Petite-Seine, sorte de fossé navigable qui faisait communiquer avec le fleuve les douves entourant l'abbaye voisine de Saint-Germain-des-Prés, — l'hôtel du Perron s'élevait à l'angle dudit quai Malaquais et de la rue des Petits-Augustins (aujourd'hui rue Bonaparte) alors terminée aux rues Jacob et du

Colombier qui bornaient au nord l'abbaye de Saint-Germain.

De trois étages, surmontés de hautes mansardes, l'hôtel présentait sur le quai une agréable façade de style Louis XIII — brique et pierre — percée de hautes fenêtres, cinq par étage.

Derrière l'hôtel, une cour et un petit jardin, séparés de la rue par des communs bas, s'étendaient sur quelques toises en direction du couvent des Petits-Augustins, occupé de nos jours par l'École des Beaux-Arts³³⁶.

Habité jusqu'en 1686 par la famille de Hillerin, l'hôtel avait été loué ensuite au comte de Tallard, futur maréchal, puis au duc d'Albret, grand chambellan de France, enfin, par une chute imprévue, à deux roturiers, Nicolas Michel, exempt de la prévôté générale des Monnaies, et Louis Rossignol, garçon tapissier, qui en avaient fait un hôtel meublé.

C'est ainsi que Rákóczi put en louer une partie pour ses officiers. Nous avons conté dans une autre étude ce que fut leur séjour, qui dura jusqu'à l'été de 1716. A cette date, les de Hillerin donnèrent l'hôtel à bail, pour neuf années, à un sieur Geoffroy Sinet, valet de pied du duc d'Orléans, qui pourrait bien n'avoir été que le prête-nom de quelque grand seigneur désireux de continuer pour son compte la lucrative exploitation du tripot de Transylvanie.

Au cours de cette location, le 20 avril 1720, la famille de Hillerin, fort à court d'argent, vendit son hôtel pour « 210.000 livres de prix principal et 10.000 livres de pot-de-vin » à la comtesse de Fontaine, veuve d'un maréchal de camp, qui le revendit, trois ans plus tard, pour 125.000 livres seulement, à la « Très puissante » duchesse de Gramont, laquelle s'y installa à l'expiration du bail des Sinet. A sa mort, en 1737, l'hôtel passa à son neveu, le brave vicomte de Lautrec³³⁷, — futur maréchal de France, lui aussi, — qui y mourut à son tour en 1762, le laissant à

son propre neveu, le duc de Noailles Mouchy — encore un futur maréchal, et qui devait périr, en 1793, sur l'échafaud révolutionnaire, — qui le loua à M. de Vergennes, ministre des Affaires étrangères. C'est là qu'en 1778, Vergennes et Franklin signèrent le premier traité d'amitié entre la France et les États-Unis.

Sous l'Empire, l'immeuble, alors divisé en plusieurs appartements, eut comme habitants notables le jurisconsulte Joseph Carnot, frère de l'Organisateur de la Victoire, le baron Denon, le géomètre Legendre...

Enfin, dans la seconde moitié du siècle, après une série de locataires incolores, la marquise de Blocqueville, fille du maréchal d'Empire Davout, prince d'Eckmuhl et duc d'Auerstadt, y tint, de 1869 à 1892, un salon célèbre.

Conservé avec soin, l'hôtel de Transylvanie orne toujours, de sa façade rose et blanche, le vieux quai Malaquais³³⁸. Sur la rue Bonaparte, où passent bruyamment les automobiles, la fenêtre à poulie par où l'on entrait l'avoine et le foin des écuries évoque encore le temps des carrosses.

Et si, à l'intérieur de l'hôtel, de faux lambris blancs recouvrent, dans les salons du premier étage, les cloisons anciennes qui virent se presser les joueurs de la Régence, d'heureuses restaurations ont récemment remis à jour, au troisième étage, les belles poutres peintes du temps de Louis XIII.

L'Hôtel de Luxembourg.

Mais revenons à l'Hôtel de Luxembourg. Cette résidence, — qu'il ne faut pas confondre avec le palais édifié en 1615 pour la reine Marie de Médicis, et qui abrite maintenant le

Sénat —, s'élevait dans le quartier du Palais-Royal, rue et près la porte Saint-Honoré, en face du couvent de l'Assomption, à l'endroit précis où la rue Cambon, venant du boulevard, débouche aujourd' hui dans la dite rue Saint-Honoré³³⁹.

Contigu au couvent des Filles de la Conception du tiers-ordre de saint François, dites religieuses Cordelières, sur le terrain duquel ont été ouvertes les rues Richepance et Duphot, l'hôtel avait été construit, vers 1640, pour Messire Séraphin de Mauroy, conseiller du Roi en ses conseils et intendant des Finances. En 1654, il avait été acquis par Messire François Foucquet, « conseiller ordinaire du Roy en son conseil d'Estat, evesque et comte d'Agde, nommé par S. M. Coadjuteur à l'archevêché de Narbonne » ; puis, en janvier 1675, par le célèbre Tapissier de Notre-Dame, « Très haut et très puissant seigneur Monseigneur François Henry de Montmorency, duc de Luxembourg et d'Epiney, pair, maréchal, premier baron et premier chrétien de France, souverain de Luxembourg et d'Aigremont, chevalier commandeur des ordres du Roy, capitaine de sa première et plus ancienne compagnie françoise des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant général pour le Roy de la Province de Normandie et Général de ses armées ».

A la mort du maréchal, le 4 janvier 1695, l'hôtel était passé à sa veuve, puis, en 1701, à son fils aîné, Charles-François-Frédéric ³⁴⁰, futur gouverneur de Normandie, et c'est ainsi que Rákóczi y fut hébergé.

De la demeure elle-même, fort importante et, selon certains auteurs, magnifique³⁴¹, nous n'avons trouvé, à défaut d'une image gravée, que la sèche description d'un acte notarié. :

« Une grande maison en plusieurs corps d'hôtel, ayant issue sur la rue Neuve Saint-Honoré, couverte d'ardoise,

sur caves voustées, offices, cuisines & écuries, remises de carrosses, salles, cabinets, soupentes, chambres, antichambres, garde robes, escalier dans œuvre, grenier, cours, puits, grand jardin, & autres aisances. »

Tenant à l'hôtel, trois autres maisons s'étendaient en façade sur la rue, dont la dernière, en direction du Palais-Royal, touchait à celle de François Geoffrin, bourgeois de Paris et secrétaire du Roi, de qui la jeune femme devait établir là, quelques années plus tard, un célèbre « Royaume ».

De l'hôtel, une porte percée dans la muraille donnait directement accès à une tribune dans l'église des Cordelières.

Le jardin, — agrandi en 1684 de trois arpents et demi, restant de la construction de la place Vendôme, et donnés par Louis XIV au maréchal, — s'étendait jusqu'à l'ancien rempart, au point où la rue des Capucines (jadis, Neuve des Petits-Champs) rencontre le boulevard. Entre deux longues allées d'arbres, quatre pelouses en rectangle, encadrant un bassin rond, dessinaient un parterre à la française. Du bout de ce parterre, formant terrasse, quelques marches descendaient à un autre petit jardin donnant de biais sur le rempart³⁴².

L'existence de l'hôtel devait être brève. Dès 1719, le 7 juillet, par devant Baptiste, notaire à Paris, le duc de Luxembourg vendit la propriété, pour la somme de 548.000 livres³⁴³, à un sieur Guillaume Leduc, architecte, qui obtint du Bureau de la Ville l'autorisation d'abattre l'hôtel et de percer une rue sur son emplacement³⁴⁴.

Cette voie, ouverte en 1722, reçut le nom de « rue de Luxembourg » et, un peu plus tard, de « Neuve-du-Luxembourg », qu'elle conserva jusqu'en 1879, quand lui fut attribué celui du conventionnel Cambon, mort en 1808, au n° 15 ancien.

Le couvent voisin de la Conception a disparu à son tour, sous l'Empire ; la rue Royale passe où s'élevait la porte Saint-Honoré, et, du décor qui vit le premier séjour parisien de Rákóczi, il ne reste guère aujourd'hui que l'église de l'Assomption.

Ce séjour fut, d'ailleurs, de courte durée. Rákóczi ne resta rue Saint-Honoré que le temps de guérir un érysipèle de la jambe gauche qui l'avait déjà retardé à Rouen. Dès le vendredi 3 février, au baron de Breteuil qui lui rendait visite de la part de Louis XIV, — et qu'il dut recevoir à demi-allongé sur un canapé —, il disait son intention de louer une maison auprès de Paris pour satisfaire à son goût de la chasse³⁴⁵. Et le 18, il partit s'installer à Chaillot, alors petit village à l'ouest de Paris, dans la maison de « Carmeline ».

La maison de Carmeline.

Carmeline, de son vrai nom Nicolas-René Quarante, bourgeois de Paris, était le neveu et successeur d'un dentiste fameux, Carmeline, dont il avait adopté le nom³⁴⁶.

Ce Carmeline, premier de la dynastie, avait été célèbre dès le temps de la Fronde ; il est souvent cité dans les mazarinades. Sa boutique était sur le Pont-Neuf, au rez-de-chaussée de l'une des deux maisons de brique ouvrant la place Dauphine. Il s'y était donné, dit-on, pour ingénieuse devise, ce vers du VI^e livre de l'Énéide : Uno avulso non déficit alter³⁴⁷.

Son neveu — qu'un livre d'adresses³⁴⁸ de 1692 mentionne ainsi : « M. Quarante qui a succédé au feu sieur Carmeline son oncle pour les maladies et pour les

opérations de Dens, demeure sur le Quay de la Mégisserie devant le Pont Neuf » — ne le fit pas oublier : l'arracheur de dents par excellence fut toujours Carmeline. Faisant honte à son jeune fils Louis d'avoir manqué de courage chez le dentiste, le grand Racine lui écrivait en boutade, le 4 octobre de cette même année 1692 : « Si vous aviez lu la vie de Cicéron par Plutarque, vous auriez vu qu'il mourut en fort brave homme, et qu'apparemment il n'auroit pas fait autant de lamentations que vous si M. Carmeline lui eût nettoyé les dents. » Et en 1696 encore, dans la scène première du 1^{er} acte d'Arlequin Misanthrope joué cette année-là, Arlequin décrivait ainsi une vieille coquette : « C'est une beauté surannée, qui oublie qu'elle n'a pas une dent dans la bouche sur laquelle Carmeline n'ait une hypothèque spéciale. »

C'est en 1700, le 21 décembre, que Nicolas-René Quarante acquit à Chaillot, « joli village fort fréquenté les fêtes et dimanches »³⁴⁹, la vaste propriété, tout entière close de murs, qui devait, treize ans plus tard, abriter Rákóczi.

Elle était située à l'extrémité nord-est de la grande rue de Chaillot, presque à l'avenue des Champs-Élysées — alors allée du Roule ou des Tuileries — à main droite en venant de Passy et à l'angle d'une ruelle depuis disparue, qu'on nommait la ruelle aux Fouetteurs³⁵⁰. Elle s'étendait au sud jusqu'au grand égout découvert, aujourd'hui remplacé par la rue Marbeuf³⁵¹.

Les procès-verbaux dressés en 1728 pour le grand bornage des faubourgs de Paris nous en ont laissé un inventaire détaillé³⁵². L'entrée principale s'ouvrait au n° 21 de la rue de Chaillot, en face d'une demi-lune. Adossée à la rue, une longuet demeure de maître ouvrait sa façade méridionale sur des parterres à la française, dessinés en arabesques. De ces parterres formant terrasse, quelques marches descendaient vers un autre jardin, puis un grand

bois coupé par huit avenues en étoile avec un rond-point central. Le long de l'égout, et en direction de Passy, se succédaient des espaliers et des « marais » potagers. Trois portes donnaient accès au chemin de l'égout. Une autre s'ouvrait au bas de la ruelle aux Fouetteurs.

De nombreux bâtiments secondaires — une quinzaine — dominés par un haut colombier, et que l'inventaire nomme, sans plus préciser, « corps de logis » ou « édifices », entouraient, le long de la rue de Chaillot, une série de cours, dont l'une avait une entrée spéciale sous le numéro 23. De l'autre côté de la rue, vers la butte de l'Étoile, la vue s'étendait sur des jardins et des labours.

Malgré les nombreuses modifications apportées durant les quatre derniers siècles aux propriétés de Chaillot, le repère donné par le voisinage de l'avenue des Champs-Élysées permet de suivre assez précisément l'histoire du domaine, tour à tour accru ou morcelé, de Quarante-Carmeline^{353, 354}. Connue, dès le règne de François I^{er}, sous le nom de Fief Becquet, et appartenant alors à Guy de la Maladière, trésorier ordinaire des guerres, il était, vers 1690, à François Dufour, aumônier du roi, puis passa, en 1692, à une Marie Capron, fille majeure, de qui Quarante l'acheta enfin. Après lui, et avant 1728, sa fille Madeleine en hérita. En 1766, après un propriétaire intermédiaire, il vint aux mains de Robert Janssen, gentilhomme anglais, et corsaire enrichi au service de la France. Passée à la marquise de Marbeuf — qui devait périr en 1794 sur l'échafaud — la propriété, devenue la « Folie Marbeuf » sera, sous le Directoire, le fameux « Bal d'Idalie ». De hauts immeubles, construits dans le dernier demi-siècle, en occupent aujourd'hui la place à peu près délimitée par les rues Quentin-Bauchart, François I^{er} et Marbeuf, et traversée par les rues Lincoln et Pierre-Charron.

Plus bref encore qu'à l'hôtel de Luxembourg devait être le séjour de Rákóczi à Chaillot. Trois jours après son

arrivée, 'e 21 février, vers les neuf heures du soir, le feu prit dans la cuisine et détruisit entièrement la toiture. Le Prince a lui-même raconté l'accident, en termes pittoresques, dans une lettre à son ami le baron de Besenval, envoyé du roi de France à Dantzig :

« Trois jour apres m'avoir logé dans la maison de Carmelin à Salio, le feu ayant pris dans ma cuisinne par un pouttre qui traversoit la cheminé, j'ai manqué d'estre brulé puisque il n'avoit plus de 15 pas de corps de logi jusques à la pièce qui brula : mais, par bonheur, n'aians pas eu du vens, j'en suis quitte pour quelques peu d'argent pour reparer le batiment³⁵⁵. »

Le château de Passy.

En fait, les dégâts durent être importants puisque Rákóczi se mit en quête d'un nouveau logis. Il le trouva à Passy, autre joli village, proche de Chaillot, et dont le seigneur, Pierre Orceau, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, accepta de lui prêter son château.

Orceau, homme prudent sans doute, en avait auparavant informé la Cour, par une lettre adressée au lieutenant général de police d'Argenson, ou au comte de Pontchartrain³⁵⁶ :

« MONSEIGNEUR,

L'Envoyé de Monsieur le Comte de Saro m'est venu demander de sa part la maison que j'ay à Passy, jé cru ne pouvoir me dispenser de la lui offrir. Cependant je serois bien aise d'en avoir votre agrément.

J'ai l'honneur d'estre, Monseigneur, avec un profond respect votre très humble et très obéissant serviteur.

Orceau DE PASSY.

Paris, ce 28 février 1713. »

Rákóczi s'installa à Passy le 9 mars, et s'y plut fort.

« Je suis venu ici loger dans un maison de Mr. d'Orso tres agreable, et la mieu situé et meublé », écrivait-il le même jour à Besenval. « L'aimable bois de boulogne tien quasi à mon jardein, et estant le maître de toutes les chasses dans les plaisirs³⁵⁷ du Roy, je peut fort bien m'en passer de Paris ou je n'irais plus que deux fois la semaine³⁵⁸. »

La « maison » avait d'ailleurs de quoi plaire. Bâtie à l'extrémité occidentale de la colline de Passy, à l'angle de la rue Basse (actuelle rue Raynouard) et de la ruelle Saint-Pol (rue des Vignes), au sommet de la pente abrupte descendant vers Auteuil, elle dominait la vallée de la Seine, et la vue s'étendait de la grande plaine de Grenelle, — au delà du fleuve —, au bois de Boulogne, tout proche.

Grande demeure champêtre plutôt que château, elle avait été construite à une date imprécise, peut-être fort ancienne, et chaque seigneur y avait à son tour apporté quelque amélioration. C'est ainsi que, vers 1670, Claude Chahu, bienfaisant sire à qui Passy devait son église, avait réparé les toits et construit un moulin à vent. Quelques années plus tard, sa veuve, Christine de Heurles, avait refait le portail et l'escalier, et rebâti entièrement le pressoir.

En face de l'entrée, et dominant le potager qui descendait vers la Seine, une terrasse en demi-lune permettait aux carrosses de tourner, car la rue Basse s'arrêtait alors au château.

Enfin, en arrière du bâtiment, de la ruelle Saint-Pol au chemin des Tombereaux (rue de l'Assomption), s'étageait un « clos » de trente-cinq arpents, planté de fleurs et de fruits³⁵⁹.

Mais donnons un instant la parole à un abbé du temps, un certain P. Lemoine, détestable rimeur s'il en fut, qui nous a laissé, — en deux cents vers de mirliton où ne manque aucun des accessoires poétiques de l'époque : Zéphyrs et Nymphes, Amours et flèches, échos et flambeaux, — une description dythirambique de ces lieux³⁶⁰ :

Le Passy, d'où je vous écris
Au pied d'un espalier de poires d'ambre gris,
N'est qu'à deux pas du lit où la royale Seine
Aux yeux de Paris se promène.

On voit à la fraîcheur voltiger les Amours :
On les entend faire du bruit de l'aile,
Quand sur le soir quelque étoile nouvelle
Vient rallumer la pointe de leurs dards.
Il n'est rien qui me plaise
Comme la solitude où je rêve à mon aise
Tantôt au murmure des eaux,
Tantôt à l'ombre des ormeaux
Qui de leurs bras feuillus font une galerie...

Le bâtiment n'est pas de ces hauts édifices
De rapines meublés, fondés en injustices,
Où le luxe insolent met des pays en parcs,
Des fleuves en canaux et des monts en
remparts.

Mais on y voit la médiocrité
Prise au compas de l'exacte équité,
La bonne foi, la conscience pure
De toute honte et de toute souillure,
Richesse rare en ce temps perversi...

Et l'abbé de célébrer avec lyrisme grenades et muscats,
roses et jasmins, qui fleurissaient en cet Eden.

Pourtant, ce séjour enchanteur ne retint guère Rákóczi,
souvent à la Cour où le Roi se plaisait à le voir. Le précieux
Journal que nous a laissé un de ses gentilshommes,
Szathmári Király Adam³⁶¹, permet de suivre avec précision
les déplacements du Prince.

De mars à août, Rákóczi fit de fréquents et brefs séjours
à Versailles, Marly et Rambouillet.

Le 30 août, il suivit, avec tous ses bagages, le grand
voyage de la Cour à Fontainebleau, d'où il ne revint que le
11 octobre. Puis, du 3 au 21 novembre, il fut du voyage de
Marly.

La dernière mention du nom de Passy dans le Journal
d'Adam de Szathmar, est du 31 décembre. Dans ce mois,
Rákóczi fit plusieurs séjours à Clagny, près Versailles, et,
dès les premiers jours de janvier, s'installa définitivement
dans la maison qu'il y avait louée, pour être plus près du
Roi.

Désormais, les logis de Rákóczi, tous hors de Paris,
sortent du cadre de cette étude³⁶².

Disons, pour terminer, que le château de Passy fut, de
1723 à 1730, reconstruit par le riche banquier Samuel
Bernard, et que le nouvel édifice, plus vaste et seigneurial,
après avoir abrité, sous Louis XV, le fameux fermier général

et mécène Le Riche de La Pouplinière, qui y tint une cour d'écrivains et d'artistes, fut à son tour démoli après la Révolution. Il ne reste aujourd'hui, témoins de ce passé, que la terrasse où tournaient les carrosses et le petit passage qui, dessous la rue Basse, joignait le château au potager³⁶³.

II. — LA PRINCESSE RÁKÓCZI

Rákóczi avait quitté la France depuis quatre ans quand, à l'automne de 1721, la princesse, sa femme, y vint, de Pologne, résider à son tour.

Charlotte-Amélie de Hesse-Rheinfels, alors âgée de quarante-deux ans³⁶⁴, arrivait précédée d'une renommée où la vertu tenait, en vérité, peu de place.

Mariée à quinze ans, elle n'en avait que vingt-deux quand l'arrestation de son mari l'en avait séparée, en avril 1701. Leur intimité, déjà précaire, n'y avait pas survécu.

Telle était, dès ce temps, la réputation de la jeune femme, que Villars, ambassadeur de France à Vienne, pouvait écrire à Louis XIV qu'on attribuait la trahison de Longueval, « qui estoit en commerce avec la princesse Ragotzki », au désir de « faire périr son mary ». « Ce qui est certain », ajoutait Villars, « c'est que cette Princesse est d'une très-mauvaise conduite³⁶⁵ ». Et quand, six mois plus tard, Rákóczi avait pu, par la complicité de son gardien Lehmann, s'évader de Wiener-Neustadt, la rumeur publique n'avait pas manqué de dire que la grâce de la princesse avait été pour beaucoup dans la défaillance du capitaine.

La vie de luttes et de périls qui, depuis, avait été celle du prince, avait peu d'attrait pour une jeune femme, et Charlotte-Amélie, « jeune, belle et bien faite ; sensible à l'agrément de plaire³⁶⁶ », et qui ne sentait pas en elle

l'austère vocation d'une épouse romaine, avait désormais vécu librement de son côté. Très librement.

Saint-Simon a noté, dans ses Additions au Journal de Dangeau ³⁶⁷ :

« Elle s'abandonna à un désordre qui ne put être caché, et qui enfin éclata avec un scandale de plusieurs années ; tellement que son mari, qui lui devoit la vie, ne put prendre aucun parti contre elle, et n'osa aussi par honneur la reprendre avec lui. »

De la vie privée de sa femme, Rákóczi, en effet, n'ignora rien. Mais la reconnaissance, et la conscience de sa dignité, firent toujours taire en lui tout autre sentiment.

Villars écrivait, à la date du 11 octobre 1717³⁶⁸ :

« Le Prince Ragotzky a de grandes obligations à sa femme, car elle lui a sauvé la vie et l'a fait évader de prison. Lorsqu'on a voulu lui dire des choses un peu fortes contre elle, il a répondu : « — Elle m'a sauvé d'avoir la tête tranchée ;

« après cela, il ne m'est plus permis de m'informer de ses actions ; et c'est pourquoi

« on me fera plaisir de ne pas m'en parler. »

Le 4 octobre 1721, de Meaux où elle faisait étape, Charlotte-Amélie dépêcha son aumônier vers le cardinal Fleury, avec une lettre³⁶⁹ où elle mandait au ministre sa prochaine arrivée dans la capitale.

« MONSEIGNEUR,

M'étant trouvé obligée de me rendre à Paris pour y faire des dispositions sur des affaires qui me regardent personnellement, et en même temps y avoir quelques consultations sur l'état de ma santé, j'ay crû ne pouvoir me

dispenser de donner avis à Votre Eminence de mon arrivée icy à l'incognito, pour la prier de vouloir bien, en qualité de Ministre des Affaires Etrangères, le faire sçavoir à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc Régent, et aider de ses conseils Monsieur l'Abbé qui aura l'honneur de remettre la présente à V. E. et de la consulter sur certains points dont je l'ay chargé de vive voix m'étant proposée de suivre en toutes choses les avis de V. E. persuadée qu'Elle voudra bien m'accorder sa bienveillance dans une Cour à laquelle j'ay l'honneur d'être Aliée, et ou le Prince mon Epoux a reçu tant de faveurs et de bienfaits ; je suis avec une véritable estime

Monseigneur

de Votre Eminence

Voster très humble servante Charlotte
Princesse Rakoczi de Transilvanie Landtgrave
de Hesse.

A Meaux le 4e 8^{bre} 1721.

L'Hôtel de Hollande.

Quelques jours plus tard, la princesse débarquait, pour la première fois, à Paris, et, par une curieuse coïncidence qui n'était peut-être pas due au seul hasard, descendait à l'hôtel meublé de Hollande³⁷⁰, au coin du quai Malaquais et de la rue des Petits-Augustins, juste en face de l'hôtel de Transylvanie...

L'hôtel de Hollande, tenu par un sieur Alagille, était, en 1721, un des meilleurs de la capitale.

La maison, qui existe encore aujourd'hui au n° 7 du quai Malaquais, et dont l'entrée se trouve, comme jadis, au n° 1 de la rue Bonaparte, avait été construite vers 1622, pour un certain Jacques de Garsaulan, à la place d'une vieille mesure provenant de la succession de la Reine Marguerite de Valois. Elle avait été successivement louée, avant 1630, à Antonio de Soniga, marquis de Miravel, ambassadeur d'Espagne ; puis, en 1631, à Isaac Wahe, ambassadeur d'Angleterre ; enfin, en 1635, à l'ambassadeur de Suède, Hugues de Groot, le célèbre Grotius. Comment, après avoir abrité tant de brillants personnages, avait-elle déchu au rang d'hôtel meublé ? Dès 1669, on trouve mention, à cette adresse, de l'hôtel de Hollande, parfois nommé « Grand hostel de Hollande », et, à la date qui nous occupe, la maison, qui appartenait alors à une famille de joailliers parisiens, les Vérany de Varennes, était louée, depuis 1705, à l'hôtelier Alagille³⁷¹.

Du séjour de Charlotte-Amélie à l'hôtel du quai Malaquais, comme, d'ailleurs, de tout son séjour à Paris, nous ne savons que peu de choses, par la seule correspondance³⁷² de la duchesse douairière d'Orléans, princesse Palatine, sa parente³⁷³.

La vie de désordre menée par la princesse n'avait pas dû être sans effet sur sa santé. « Ma femme souffre et je ne puis aller à son secours » écrivait déjà Rákóczi, à la fin de 1719, dans ses Mémoires. Grosse au point d'en sembler hydropique³⁷⁴, paraissant beaucoup plus que son âge³⁷⁵, se

nourrissant à peine³⁷⁶, telle nous la décrira la Palatine, justifiant, avant la mort prématurée de la princesse, la nécessité des « consultations » qu'elle venait chercher à Paris.

Dès le 6 novembre — peut-être à cause du froid très vif de cet hiver —, son état donna de vives inquiétudes. Ce jour-là, tandis qu'à Saint-Cloud la duchesse d'Orléans l'attendait à déjeuner, elle fut prise soudain d'une fièvre violente avec de grands frissons, puis d'une chaleur si forte qu'on crut sa dernière heure venue³⁷⁷. Pourtant elle s'en remit en quelques jours, fut de nouveau malade, en guérit derechef. C'est dans ce temps qu'elle reçut à l'hôtel de Hollande la visite, que nous rapporterons plus loin, du Dr Helvetius.

Le Couven³⁷⁸ du « Chasse-Midi ».

Le manque d'argent³⁷⁸, peut-être le désir d'une vie plus paisible, incitèrent bientôt Charlotte-Amélie à quitter l'hôtel et demander asile à l'un des monastères de la capitale.

Vers le 10 décembre, elle alla s'installer au couvent des « Religieuses de Chasse-Midi, au faubourg Saint-Germain ».

« La princesse Ragoizi s'est retirée dans un cloître » écrivait la Palatine, le 13 décembre ; « Plaise à Dieu que ce soit une conversion³⁷⁹ ! »

Nous verrons plus loin de quel pressentiment funèbre la princesse fut frappée en pénétrant dans l'appartement loué pour elle sans qu'elle l'eût vu d'abord.

Fondé en 1634 par des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, puis acquis, en 1669, par l'Ordre de Saint-Benoît, le prieuré de N.-D. de Consolation s'élevait en façade sur la rue du Cherche-Midi (dont le nom, déformé, avait servi à le désigner dans le public), à l'emplacement des actuels n^{os} 23 à 31. L'enclos, assez vaste, formait une sorte de trapèze régulier entre la rue, le jardin des Carmes Déchaussés et le couvent des Filles du Saint-Sacrement ³⁸⁰.

Le couvent accueillait, comme religieuses ou pensionnaires, filles nobles et dames de qualité. Anne de Rohan, fille du prince de Soubise, y avait, en 1679, reçu le voile des mains de la reine. Claire-Cécile Colbert, fille du ministre, y était morte, nonne, en 1720. Marie-Adélaïde de Madaillan de Lesparre et Marie-Anne de la Trémoïlle y avaient, jeunes filles, passé quelques années, avant de devenir comtesse de Coligny et duchesse de Châtillon.

Au temps qui nous occupe, la maison abritait deux femmes de mérites divers, touchant en quelque manière à l'histoire de Rákóczi : l'une, religieuse, était Agnès de Villars, sœur du maréchal ; l'autre, pensionnaire, était Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, ancienne maîtresse de Victor-Amédée II, duc de Savoie. Cette aimable épicurienne, vivant au milieu d'une riche collection de meubles et d'objets d'art, avait elle-même préparé son épitaphe, que Charlotte-Amélie eût pu faire sienne :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette Dame de volupté,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis en ce monde.

Quelle fut la vie de Charlotte-Amélie à Paris ? Les Mémoires du temps n'en parlent point, et les lettres de la duchesse d'Orléans à sa sœur Louise, « raugrâfin zu Pfaltz », sont seules, nous l'avons dit, à nous en dire quelques mots.

La Palatine n'ignorait pas la vie passée de la princesse, et savait même, sur elle, « d'affreuses histoires »³⁸¹. Dès le 30 octobre, elle écrivait, avec sa gaillardise accoutumée :

« La Princesse Ragotzi s'exprime avec politesse et bon ton. Je connais bien sa vie et je dois convenir que j'ai un peu honte d'elle, car tout le monde ici connaît son histoire ; j'ai fait rire mon fils ce matin en lui disant qu'il ne fallait pas qu'il restât seul avec elle, car elle serait très-capable de le violer. On prétend qu'elle a voulu en agir ainsi avec le czar³⁸²... »

En dépit de cette gaillardise, elle fut fort scandalisée par la présence, auprès de la princesse, d'un trop jeune confesseur³⁸³, et, plus encore, par celle d'un sigisbée, le comte Schlieben³⁸⁴, grand et bien fait, toujours chez elle, et qui, à son âge, présumait-elle, n'était point là pour l'aider à dire des psaumes³⁸⁵...

Pourtant, en souvenir, sans doute, de son amitié pour Rákóczi, elle accueillit chez elle Charlotte-Amélie, et celle-ci lui rendit d'assez nombreuses et longues visites, trop longues, souvent, au gré de la vieille duchesse³⁸⁶.

Car, en dehors du soin de sa santé, et bien plus que pour « réclamer les effets que le Prince son mari avoit laissez lorsqu'il passa en Turquie³⁸⁷ », la princesse Rákóczi était venue à Paris pour tenter de sauver une partie de l'argent que l'abbé Brenner — infidèle représentant en France de François II, et suicidé à la Bastille le 25 septembre précédent — avait escroqué à son maître³⁸⁸, et elle espérait beaucoup de l'aide de la mère du Régent³⁸⁹.

Mais celle-ci s'en défendit, arguant qu'elle ne connaissait rien aux affaires de banque et qu'elle avait pris la grande résolution de ne jamais s'en mêler. Certain jour que Charlotte-Amélie prolongera sa visite une heure entière, elle accueillera avec soulagement l'arrivée de son fils, heureusement venu la délivrer³⁹⁰.

Cependant, au fond de son cœur, la bonne Palatine avait pitié de la pauvre femme, et sa mort lui cause une peine sensible³⁹¹.

Charlotte-Amélie était depuis deux mois à peine installée au Chasse-Midi quand elle mourut, presque subitement, le mercredi 18 février 1722. Mais laissons la parole à la Palatine qui nous a transmis, de cette fin, un étrange récit³⁹² qui rentre en tous points dans le cadre topographique de notre étude :

« Les gens gros, grands et forts ne vivent pas plus longtemps que les autres ; nous le voyons bien par la pauvre princesse de Ragotzi ; dimanche, elle était fraîche et bien portante ; lundi, après qu'elle se fut fait arracher une dent³⁹³, il lui vint un abcès dans la bouche et de la fièvre ; on l'a saignée deux fois au bras et une fois au pied ; elle se trouva mieux un moment après cette saignée, mais ensuite elle dit : « Je me sens plus mal », et elle a rendu l'esprit. Ses gens m'ont raconté à son égard une chose tout à fait extraordinaire : lorsqu'elle était à Varsovie, elle rêva une nuit qu'un étranger venait lui parler dans une petite chambre qu'elle n'avait jamais vue ; il lui présenta un verre et lui dit de boire ; elle n'avait pas du tout soif et elle s'y refusa ; il insista et lui dit que c'était pour la dernière fois de sa vie qu'elle buvait ; là-dessus elle s'éveilla. Ce rêve lui resta toujours dans la tête ; lorsqu'elle vint ici, elle logea d'abord dans un hôtel, et, s'étant trouvée incommodée, elle

demanda un médecin ; on lui amena le docteur Helvétius³⁹⁴, qui est un des médecins du roi par quartier ; son père est un Hollandais ; c'est un habile homme et fort estimé. Aussitôt qu'elle l'aperçoit, elle manifeste un grand trouble. Le Comte Schlieben lui en demande la cause ; elle répond que le docteur Helvétius reproduit trait pour trait, à ses yeux, l'homme qu'elle a vu en songe à Varsovie, puis elle se mit à rire et dit : « Je ne mourrai pas de cette maladie, car cette chambre n'est
« pas celle que j'ai vue à Varsovie. » Lorsqu'elle vint dans le couvent de Chesmidy³⁹⁵, et qu'elle vit l'appartement qu'on lui avait préparé à l'avance, elle dit à ses gens : « Je ne sortirai pas en vie d'ici, car c'est la chambre que j'ai vue en songe « en Pologne et où j'ai bu pour la dernière fois. » La chose s'est en effet réalisée ; c'est vraiment fort étrange, mais il me semble que ces choses-là arrivent aux princes de la maison de Hesse plus qu'à toutes autres personnes. Quelle en est la raison ? Dieu le sait. »

Et la robuste Liselotte d'ajouter :

« Nous autres, gens du Palatinat, nous sommes tout différents ; nous n'avons jamais ni apparitions ni rêves. »

La princesse fut inhumée dans la chapelle du Chasse-Midi, le vendredi 20 février³⁹⁶. Acte en fut dressé dans les registres de l'église Saint-Sulpice, paroisse du couvent³⁹⁷.

Sa mort fit peu de bruit. La Gazelle du 28 février³⁹⁸ et le Mercure de février publièrent une note de quelques lignes. L'attention du public était portée sur la prochaine arrivée de la jeune infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire, fiancée du Roi, qui fit son entrée dans Paris le lundi 2 mars. Et la Palatine, qui avait pris le deuil, dut elle-même le quitter,

par convenance, dès le 29 évrier³⁹⁹, « laissant la pauvre princesse dans le repos éternel »⁴⁰⁰.

Dans ce qui subsiste des archives du « Chasse-Midi », les seules traces que nous ayions trouvées, après de minutieuses recherches, du nom de Charlotte-Amélie, se rapportent aux paiements de cinq messes célébrées aux anniversaires de sa mort. Le registre de recettes⁴⁰¹ dans lequel nous les avons relevées ne commence qu'en 1731 ; mais la régularité des messes jusqu'en 1735 permet d'imaginer qu'elles furent célébrées dès 1723.

Voici ces mentions, où l'on remarquera l'orthographe du nom de Rákóczi :

1731. Mars. Le 7^e receu cent livres pour le service
anniversaire de feüe Mad^e la Princesse de
Ragosky..... 100 L.
1732. Mars. Le 29 receu cent livres pour le service
anniversaire de feüe Mad^e la Princesse de
Rackosy..... 100 L.
1733. Février. Le 22 receu cent livres pour le service
anniversaire de la princesse de
Rackoccy.....100 L.
1734. Février. Le 23 receu cent livres pour le service
anniversaire de feüe Made la princesse de
Racgosky..... 100 L.

En 1735 et 1736, aucune mention. Ce n'est qu'en 1737, dans les recettes de février, que l'on retrouve cette note :

Le 18^e receu cent livres pour le service anniversaire de
feüe Madame la Princesse de Rackoccy pour l'année
1735..... 100 L.

Ce retard, coïncidant curieusement avec la mort de François II Rákóczi, peut faire penser que les messes furent dites sur son ordre. Mais un article du testament⁴⁰² de son fils Joseph, à Csernavoda, en Bulgarie, le 7 novembre 1738 :

« Nous léguons et délaissions Deux mille Piastres aux Dames et Religieuses où repose le corps de la Princesse notre Mère pour faire tous les ans un service solennel pour elle, et pour nous. »

prouve que celui-ci veillait aussi sur la sépulture de sa mère, et permet d'imputer à la mort du fils autant qu'à celle du père la cessation, après 1737, de tout paiement pour messe.

Les religieuses du « Chasse-Midi » touchèrent-elles cette somme, on en peut douter, car nous n'en avons pas retrouvé la moindre trace dans les comptes, soigneusement tenus, du couvent qui, fort pauvre, eût accueilli avec joie ce bienfait.

En 1737-38, la chapelle du couvent, dans laquelle reposait le corps de Charlotte-Amélie, fut reconstruite, mais aucun document n'indique que les sépultures furent déplacées.

Puis la Révolution arriva, et ce fut la fin du monastère. Confisqué comme bien national en 1792, le couvent fut morcelé et vendu par lots de 1796 à 1800. La chapelle, — où, dès la fin de 1792, le vandalisme révolutionnaire avait fait détruire au ciseau, par un marbrier, les épitaphes des pierres tombales, — fut abattue en 1797, et sur son emplacement exact fut ouverte, l'année suivante, une rue nouvelle qui reçut le nom du chevalier d'Assas⁴⁰³.

Rien ne subsiste plus du « Chasse-Midi » et de son ancien voisinage que le couvent des Carmes, qu'ensanglantèrent les massacres de septembre 1792, et c'est sur la voie

publique, à l'endroit où la rue d'Assas rencontre la rue du Cherche-Midi qu'il faut évoquer aujourd'hui l'emplacement où fut inhumée la femme de François II Rákóczi.

Que sont devenues ses cendres ? Sans doute ont-elles été transportées dans les catacombes de Paris et reposent-elles, anonymes, parmi les millions d'ossements retirés, depuis un siècle et demi, des anciens cimetières et églises désaffectés.

1 Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique Hongrie et Transylvanie, t. 9, f^{os} 164, 165.

2 Aff. Étr. Pologne 136, f^o. 110, 167.

3 Aff. Étr. Hongrie 9, f^o 152.

4 Ibid., f^o 127, 128.

5 Aff. Étr. Pologne 114, f^o 221.

6 Lettre de Villars à Des Alleurs, 16 juin 1705. Mémoires, t. II, p. 340

7 Lettre de Rákóczi à Vettes, 29 août 1705. Fiedler, Fontes rerum austriacarum, t. 9, p. 15.

8 Aff. Étr. Hongrie 16, f^o 11.

9 Aff. Étr. Pologne 136, f^{os} 37, 159, 164, 167, 171, 196, 203, 213, 217, 245, etc.

10 Aff. Étr. Pologne 139, f^o 264.

11 Villars, Mémoires, t. IV, p. 9, 21. Emmanuel Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, disgracié par le Roi, était d'abord aux Pays-Bas.

12 Aff. Étr. Hongrie 9, f^o 153 ; Hongrie 16, f^o 10.

13 Aff. Étr. Pologne 139, f^{os} 80, 164.

14 Instructions de Rákóczi à l'abbé Brenner. Aff. Étr. Hongrie 17, f^{os} 259-267.

15 Instructions aux ambassadeurs, Suède, 20 janvier 1707.

16 Rákóczi à M. de Morville, ministre des Affaires étrangères, de Rodosto, 3 mars 1724. Aff. Étr. Hongrie 17, f^o 342.

17 Voir, par exemple, la lettre du Roi à du Luc, 6 avril 1716. Aff. Étr., Autriche 107, f° 211.

18 Törökorszagi levelei (1730-1739), publiées par Thaly Kálmán. Budapest, 1909, t. III, p. 110. Lettre I, de Pera, 29 janvier 1734.

19 Budapest, 1876, p. 72.

20 Kriegsarchiv. Hofkriegsrath., 1706. Exp. Jul., nr. 141.

21 Quoi qu'en ait prétendu Rákóczi lui-même dans une lettre du 27 avril 1713, à Louis XIV : « Les lettres que j'ay eu l'honneur d'écrire à V. M. (: quoy que nullement contraires aux lois de Hongrie :) furent la cause de ma prison... » Aff. Étr. Hongrie 17, f° 59.

22 Publié par M. le P^r Emeric Lukinich, dans Archivum Rákóczianum, t. XI, Budapest, 1935. p. 201 et sq.

23 Ibid., p. 224 et sq.

24 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 1^{er} juillet 1701. Aff. Étr. Pologne 109 f° 434.

25 Mémoires du maréchal de Villars, publiés par le marquis de Vogüé, 1884, t. I, p. 332-333. Et rapports de Villars à Louis XIV. Vienne, 6 avril 1701, Aff. Étr. Autriche 77. f° 191 ; 13 avril 1701, ibid., f° 208.

26 Villars à Louis XIV. Vienne, 23 avril 1701. Aff. Étr. Autriche 77 ; f° 234. Cf. aussi, Mémoires du Maréchal de Villars, t. II, p. 345 : lettre de Villars à Des Alleurs, 16 juin 1705 : « Bien des compliments de ma part à M. le Prince de Ragotski. J'ay eu bien peur pour luy dans les périls où je ne l'avois pas jetté, ainsy que les impériaux le publioient, car je n'avois aucune connoissance de ses affaires. »

27 Villars à Louis XIV. Vienne, 30 avril 1701. Aff. Étr. Autriche 77, f° 263.

28 Idem, 27 avril 1701. Ibid., f° 245. Cf. aussi Mémoires, t. I, p. 333 ; et t. II. p. 273. une lettre à M. de Puysieux, envoyé de France auprès des cantons suisses, 16 décembre 1702 : « L'Empereur eut la bonté de faire déclarer par M. le comte de Kaunitz que Sa Majesté Impériale estoit parfaitement informée que je n'avois jamais ouï parler de tout ce qui regardoit le Prince de Ragotsky et les Hongrois, qu'elle m'honoroit de toute l'estime due à un ministre qui, servant un maistre dont les interests estoient opposez, avoit toujours montré une conduite d'une probité sévère. »

29 Louis XIV à Villars. Versailles, 9 mai 1701. Aff. Étr. Autriche 77, f° 265.

30 Mémoires, t. I, p. 346. Philippe. duc d'Orléans, était mort le 9 juin 1701.

31 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 26 mai 1701. Aff. Étr. Hongrie J, f° 66.

32 Idem, Varsovie, 1er juillet 1701. Aff. Étr. Pologne 109, f° 434.

33 Louis XIV à Du Héron. Marly, 28 juillet 1701. Ibid., f° 453.

34 Idem, Versailles, 4 août 1701. Ibid., f° 467.

35 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 14 juillet 1701. Ibid., f° 464.

36 Aff. Étr. Hongrie 9, f° 12 ss.

37 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 14 juillet 1701. Aff. Étr. Pologne 109, f° 464.

38 Idem, 4 août 1701. Ibid., f° 511.

39 Idem. 11 août 1701. Ibid., f° 521.

40 Louis XIV à Du Héron. Meudon, 1^{er} septembre 1701. Ibid., f° 536.

41 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 18 août 1701. Ibid., f° 549

42 Ferriol à Louis XIV. Péra, 3 septembre 1701. Aff. Étr. Turquie 38, f° 117. Il ignorait les démarches de Rákóczi auprès du Roi.

43 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 17 novembre 1701. Aff. Étr. Pologne 110, f° 218.

44 Morreton à Torcy. Vienne, 9 novembre 1701. Aff. Étr. Autriche 78, f° 365. m 12 novembre 1701. Ibid., f° 372.

45 Idem, 16 novembre 1701. Ibid., f° 379

46 Idem, 19 novembre 1701. Ibid., f° 375.

47 Idem, 7 décembre 1701. Ibid., f° 409. A l'invitation de l'Empereur, qui jugeait inutile qu'une puissance ennemie conservât un agent à Vienne. Morreton quitta cette ville le 8 mai et arriva à Paris le 2 juin 1702.

48 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 27 novembre 1701. Aff. Étr. Pologne 110, f° 251.

49 Mémoire de Bercsényi, 6 novembre 1701. Aff. Étr. Hongrie 9, f° 37.

50 Louis XIV à Du Héron. Versailles, 24 décembre 1701. Aff. Étr. Pologne 110, f° 254.

51 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 1^{er} décembre 1701. Ibid., f° 273.

52 Idem, 24 novembre 1701. Ibid., f° 230 ss.

53 Idem. Ibid.

54 Rákóczi, Confessions. Aff. Étr. Hongrie 16, f° 238.

55 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 16 décembre 1701. Aff. Étr. Pologne 110, f° 309. Et 22 décembre, f° 320.

56 Idem, 28 juillet 1701. Aff. Étr. Pologne 109, f° 502.

57 Idem, 16 décembre 1701. Aff. Étr. Pologne 110, f° 309.

58 Idem, 22 décembre 1701. Ibid., f° 320.

59 Du Héron à Torcy. Varsovie, 5 janvier 1702. Ibid., f° 347.

60 Louis XIV à Du Héron, 26 janvier 1702. Ibid., f° 356.

61 En fait, ce traité fut signé le 16 janvier 1702. Mais ayant été gardé secret, Du Héron n'en connut les termes que quelques semaines plus tard. (Cf. lettre à Louis XIV, de Varsovie le 16 mars 1702. Aff. Étr. Pologne 113, f° 77.)

62 Louis XIV mettait de grands espoirs en Charles XII qui, vainqueur à Riga, le 18 juillet 1701, venait d'entrer en Pologne.

63 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 30 janvier 1702. Aff. Étr. Pologne 110, f° 422.

64 Idem, 5 février 1702. Ibid., f° 439.

65 Louis XIV à Du Héron. Marly, 2 mars 1702. Ibid., f° 459.

66 Du Héron à Torcy (pour Louis XIV). Varsovie, 12 février 1702. Ibid., f° 465.

67 Du Héron ignorait l'existence de la lettre de Barbesieux.

68 C'est-à-dire trente mille livres.

69 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 19 février 1702. Ibid., f° 481.

70 Louis XIV à Du Héron. Marly, 16 mars 1702. Ibid., f° 494.

71 Du Héron à Louis XIV, Varsovie, 10 mars 1702. Ibid., f° 518.

72 En ce mois de mars 1702, Torcy reçut la visite d'un sieur de Chalus, sujet de l'Empereur, envoyé de Vienne par Morreton qu'il harcelait depuis décembre avec un projet pour soulever la Hongrie, par rancune contre Léopold qui lui avait promis un régiment sans le lui donner. Torcy, après examen du projet « où il paroissoit beaucoup de vision », répondit à Chalus que le Roi « étant armé seulement pour la justice étoit bien éloigné d'employer des voyes semblables à celles qu'il proposoit », et l'avisa de sortir incessamment du royaume (Aff. Étr. Autriche 78, f^{os} 415, 420, 447, 463, 546, 562, 571, 572, 577, 584, 585).

73 Louis XIV à Ferriol. Versailles, 20 décembre 1701. Aff. Étr. Turquie 38, f^o 140.

74 Idem, 20 mars 1702. Ibid., f^o 178.

75 Louis XIV à Du Héron. Meudon, 6 avril 1702. Aff. Étr. Pologne 110, f^o 533.

76 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 19 mars 1702. Ibid., f^o 536.

77 Aff. Étr. Pologne 110, f^o 562. Le mémoire n'est pas daté.

78 Louis XIV à Du Héron. Marly, 18 mai 1702. Ibid., f^o 588.

79 Du Héron à Louis XIV. Varsovie, 19 juin 1702. Aff. Étr. Pologne 111, f^o 87.

80 Idem, 31 juillet 1702. Ibid., f^o 182.

81 Louis XIV à Du Héron. Marly, 24 août 1702. Ibid., f^o 190.

82 Ferriol à Louis XIV. Péra, 8 juin 1702. Aff. Étr. Turquie 38, f^o 231.

83 Déformation française du nom de la famille Zrinyi, à laquelle appartenait la mère de Rákóczi.

84 Ferriol à Louis XIV. Péra, 10 juillet 1702. Aff. Étr. Turquie 38, f° 244.

85 Idem, 2 octobre 1702. Ibid., f° 261.

86 Louis XIV à Ferriol. Versailles, 13 novembre 1702. Ibid., f° 283.

87 Aff. Étr. Pologne 113, f° 245 ss.

88 Confessions. Aff. Étr. Hongrie 16, f° 238.

89 Mémoire de Du Héron. Aff. Étr. Hongrie 9, f°s 159 et sq.

90 Maron à Du Héron. Varsovie, 11 janvier 1703. Aff. Étr. Pologne 114, f° 19.

91 Bonac à Louis XIV. Varsovie, 18 février 1703. Aff. Étr. Suède 97, f° 103.

92 Idem, 2 mars 1703. Ibid., f° 130.

93 Ainsi Rákóczi interprétait-il la lettre dilatoire de Louis XIV à Du Héron, le 18 mai 1702. Cf. supra.

94 Rákóczi à Bonac, 17 mars 1703. Aff. Étr. Hongrie 9, f° 84.

95 Ibid., f° 79.

96 Bonac à Louis XIV. Varsovie, 27 avril 1703. Aff. Étr. Suède 97, f° 221.

97 Du Héron à Louis XIV, 25 mai 1703. Aff. Étr. Pologne 114, f° 75.

98 Bonac à Louis XIV. Varsovie, 28 mai 1703. Aff. Étr. Suède 97, f° 274.

99 Aff. Étr. Hongrie 9, f° 93.

100 « Il avait avancé son voyage de peur qu'un plus long retardement causât quelque défiance dans l'esprit des

soulevez... » (Bonac à Louis XIV. Varsovie, 30 juin 1703. Aff. Étr. Suède 97, f° 318).

101 Dès le 26 mars 1702, Du Héron avait écrit à Louis XIV, de Varsovie : « On prend de grands soins pour s'assurer du Prince de Ragotsky ; on a débauché des domestiques du Palatin de Beltz. » (Aff. Étr. Pologne 110, f° 549.)

102 Aff. Étr. Hongrie 9, f° 101.

103 Bonac à Louis XIV. Varsovie, 16 juin 1703. Aff. Étr. Suède 97, f° 289.

104 Louis XIV à Bonac. Marly, 26 juillet 1703. Ibid., f° 306.

105 Bonac à Louis XIV. Varsovie, 30 juin 1703. Ibid., f° 318.

106 Idem, 3 juillet 1703. Ibid., f° 331.

107 Idem, 7 juillet 1703. Ibid., f° 336.

108 Idem, 17 juillet 1703. Ibid., f° 346.

109 Louis XIV à Bonac. Marly, 9 août 1703. Ibid., f° 326.

110 « Dame d'un grand mérite, et fort zélée pour la France », écrivait Bonac à Torcy, de Varsovie, le 12 janvier 1703. Aff. Étr. Suède 97, f° 27.

111 Maron à Torcy. Varsovie, 18 août 1703. Aff. Étr. Pologne 114, f° 145.

112 Aff. Étr. Hongrie 9, f° 113.

113 J. B. Héliissant, banquier de Paris qui avait un grand commerce d'argent avec la Pologne.

114 Maron à Torcy. Varsovie, 6 septembre 1703. Aff. Étr. Pologne 114, f° 155.

115 Idem, 13 septembre 1703. Ibid., f° 159.

116 Idem, 27 septembre 1703. Ibid., f° 165.

117 Torcy à Maron. Versailles, 12 novembre 1703. Ibid., f° 174.

118 Aff. Étr. Hongrie 9, f° 126.

119 Ibid., f° 135.

120 Pas davantage n'avons-nous retrouvé les lettres de Besenval à Rákóczi dans le fonds Aspremont-Rákóczi, aux Archives nationales de Budapest.

121 Cette lettre a été publiée par Fiedler dans le tome XVII des Fontes rerum austriacarum, p. 492.

122 Skipper : capitaine d'un vaisseau marchand. (Jal, Glossaire nautique.)

123 A cette heure.

124 A l'ancre comme à l'escarpolette.

125 Cf. note 1.

126 Besogne.

127 L'île danoise de Bornholm, dans la mer Baltique, à 9 lieues de la côte de Suède, et à 40 lieues de Copenhague.

128 Nous n'avons pu identifier ce personnage. La lettre du 24 mars 1713 semblerait indiquer qu'il s'agit du médecin ordinaire de Rákóczi, der gult teütsch doktor von Nurnberg dont parle la Palatine dans une de ses lettres. (Holland, Briefe der Herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans. Stuttgart, 1871-79 ; n° 107, p. 463.)

129 Sans doute le cap Falsterbo, au sud de la Suède.

130 Le port danois d'Elseneur qui commande au nord le détroit du Sund.

131 Lettre publiée par Fiedler, loc. cit., p. 493.

132 Hull en Angleterre.

133 Henri Saint-John, lord vicomte de Bolingbroke (1672-1751), alors garde des Sceaux. Scott était l'envoyé d'Angleterre à Dantzic.

134 Car.

135 Mot venant du hollandais kaaper et désignant, dans la marine d'autrefois, une sorte de vaisseau corsaire.

136 Starosta (fém. Starostine) : seigneur d'un fief. Meur est orthographié ailleurs Mere et Meurs.

137 Nous n'avons pu identifier cette femme, dont Rákóczi parle encore dans d'autres lettres.

138 Rouen ubi a duco Luxemburgensi majoribus longe quam desideraveram receptis honoribus... (Confessions de Rákóczi.)

139 Ce maréchal hongrois, nommé le « vieux maréchal » dans une autre lettre du 26 février 1713, ne doit pas être confondu avec le Grand Maréchal polonais Bielinski dont il est parlé plus loin. S'agit-il du baron Adam Vay, maréchal de la Cour de Rákóczi ? ou du comte Simon Forgach, maréchal de camp ? ou encore du comte Nicolas Bercsényi, maréchal d'armée ? tous restés en Pologne.

140 « On a des nouvelles sûres de Constantinople que le Grand Seigneur a déclaré la guerre aux Moscovites. (Dangeau, mercredi 4 janvier 1713).

141 Les Suédois, commandés par le comte de Steinbock, avaient battu à Gadebusch (Mecklembourg), le 20 décembre 1712, les Danois du général Schostz et les Saxons du général Flemming.

142 Chaillot, village près de Paris, aujourd'hui englobé dans les 8^e et 16^e arrondissements.

143 Le Sultan était, en effet, à Andrinople.

144 Le bruit courait que Charles XII, alors en Turquie, se préparait à entrer en campagne, escorté de 60.000 Tartares, prêtés par le Sultan, sous les ordres du Khan. (Mercure, janvier 1713.)

145 Auguste II (1670-1733), grand électeur de Saxe, roi de Pologne depuis 1697, que le roi de Suède voulait remplacer sur ce trône par Stanislas Leczinski, déjà couronné roi en 1705.

146 Il y avait à ce moment deux guerres en Europe : celle de la Succession d'Espagne qui, depuis 1701, opposait la France et l'Espagne à la Grande Alliance (Angleterre, Autriche, Hollande, Portugal, Prusse, Savoie), et la Guerre du Nord entre la Suède et la Turquie d'une part, et la Ligue du Nord (Russie, Pologne, Saxe et Danemark) d'autre part. La première fut réglée en avril 1713 par les traités d'Utrecht dont les négociations s'étaient ouvertes le 12 janvier 1713.

147 Le duc d'Ossune (Osuna), un des plénipotentiaires espagnols pour le traité d'Utrecht, quitta Paris le 10 avril 1713 et arriva le 19 à Utrecht.

148 Le roi quitta Versailles pour Marly le mercredi 15 février et n'en revint que le samedi 4 mars.

149 Lettre publiée partiellement par Fiedler, loc. cit., p. 494.

150 Carmeline à Chaillot. Voir l'étude n° VI, sur les logis parisiens de Rákóczi.

151 Pierre Orceau, Ecuyer, Conseiller, secrétaire du Roy, seigneur de Passy, autre village proche de Chaillot, et qui forme aujourd'hui une partie du 16^e arrondissement de Paris. Sa « maison » était le château de Passy, disparu depuis, situé rue Raynouard, entre les actuelles rues des

Vignes et des Marronniers, et dont le parc s'étendait, en direction de la Muette, jusqu'au bois de Boulogne.

152 Sans doute Paul, duc de Saint-Aignan, dit le duc de Beauvillier, pair de France, mort le 31 août 1714, ami intime de Saint-Simon

153 Ahmed (ou Achmet) III, sultan depuis 1703, fut en effet, — mais en 1730 seulement, — renversé par une révolution de palais, et remplacé par son neveu Mahmoud I^{er}, fils de son frère Moustapha II.

154 Joseph Clément de Bavière, Electeur de Cologne, et son frère Maximilien Emmanuel, Electeur de Bavière, arrivèrent à Paris le 6 mars 1713. (Dangeau.)

155 Etienne Krucsay, secrétaire de Rákóczi à Varsovie. En juin 1713, il alla s'installer à Leopold (alias Lemberg, auj. Lvów). (Archives du ministère des Affaires Etrangères, Correspondance Politique, Pologne, vol. 139, f° 281). Il avait le titre de « Secrétaire du Sénat ».

156 Le comte Bielinski, Grand Maréchal de la Couronne du Royaume de Pologne. Atteint de gangrène à un pied, il mourut à Varsovie le 24 mars 1713. (Lettre de Besenval, Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 139, f° 167.)

157 Besenval écrivait déjà à Torcy, le 20 décembre 1712, après le départ des envoyés d'Angleterre et de Hollande, partis de Dantzic pour aller à Varsovie auprès du roi Auguste : « ... Il ne reste présentement d'étrangers à Dantsik que M. de Monasterol et moy. » (Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 136, f° 296.) Le comte de Monasterol fut plus tard Chargé d'Affaires de l'Electeur de Bavière auprès de Louis XIV.

158 Le comte Antoine d'Abzac, ancien colonel français devenu diplomate au service de Rákóczi qu'il suivit plus tard dans l'exil de Rodosto.

159 Il semble bien résulter des lettres suivantes que le « maître » en question est l'Electeur de Bavière.

160 La Cour de Vienne. Après la bataille de Hochstaedt, en 1704, l'Electeur de Bavière, qui s'était déclaré pour la France, fut dépossédé de son Electorat par l'Empereur.

161 Johann Michael Klement, chambellan et premier gentilhomme de la Chambre de Rákóczi, avait été son chargé d'affaires successivement à Berlin, en Hollande et en Angleterre. En dernier lieu, il avait été envoyé au Congrès d'Utrecht comme ministre plénipotentiaire pour essayer de faire comprendre son maître dans le traité. Mais, sans doute à la suite de soupçons qu'il avait conçus sur son zèle ou sa fidélité, Rákóczi lui retira cette mission. L'année suivante, en mars 1714, Rákóczi, ayant été averti que Klement, alors auprès de lui à Paris, voulait passer à l'étranger, demanda à d'Argenson, Lieutenant général de Police, de le faire arrêter avec les papiers en sa possession. Mais Klement put fuir à temps et se réfugia en Hollande. (Cf. Aff. Etr., Corr. Pol., Hongrie, 17, f^{os} 132, 140, 146). Peu après, il livra à l'Empereur tous ses papiers diplomatiques qui ont été publiés par Fiedler.

162 Philippe Groffey, diplomate étranger au service de Rákóczi qu'il représenta plus spécialement auprès des cours de Suède et de Pologne.

163 Sans doute Adam Sieniawski, castellan de Cracovie. Cf. infra, p. 36, n. 1.

164 D'Abzac, envoyé à Madrid par Rakôczi pour obtenir une pension de Philippe V, en revint en septembre avec 10.000 écus et des lettres du roi qualifiant Rákóczi de « haut et puissant prince ». Il reçut pour lui-même un diamant. (Dangeau, samedi 16 septembre 1713.)

165 Le comte Adam Kéri, homme d'église, aumônier de la cour de Rákóczi, resté en Pologne.

166 Jean-Baptiste Hélistant, banquier à Paris, rue Saint-Denis, dont un fils habitait Dantzig.

167 Le baron de Rattky, colonel de Cavalerie, avait formé en France un régiment de hussards. Il épousa à Philippeville, en 1714, la fille d'un commissaire des Guerres. (Aff. Etr., Corr. Pol., Hongrie, 17, f° 138.)

168 Deux mille.

169 « Le roi, avant que d'aller à la messe, donna une petite audience au comte de Saaros, qui le remercioit des grâces que le roi vient de lui accorder, et qui lui représenta l'état de ses affaires. » (Dangeau, mercredi 5 avril 1713, à Versailles.)

170 Quel est cet adversaire, dont Rákóczi parle encore dans d'autres lettres, notamment celle du 5 mai 1713 ? (Cf. p. 27, n. 5 et p. 28, n. 1.)

171 Official : juge ecclésiastique.

172 Torcy ?

173 La suite restée en Pologne.

174 S'agit-il du siège soutenu par Charles XII, le 1^{er} février 1713, dans sa résidence de Varnitza (cf. p. 26, n. 3) contre 10.000 Tartares et à la suite duquel il fut transporté à Demotika, près d'Andrinople, — ou du bruit, rapporté par Besenval dans une lettre à Louis XIV, du 4 mars 1713 (Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 139, f° 100) que le roi de Suède était mort d'une fièvre chaude le 5 février ?

175 La Semaine Sainte ; en 1713, le dimanche de Pâques fut le 16 avril.

176 Allusion certaine au traité d'Utrecht, conclu quelques jours auparavant, et qui, — l'Autriche ne l'ayant pas signé, — n'avait pas réglé le sort de la Transylvanie, comme Rákóczi l'avait espéré.

177 Les engagements pris et non tenus.

178 La mort du Grand Maréchal Bielinski.

179 Brellan : jeu de cartes.

180 Ville de Bessarabie, aux portes de laquelle Charles XII résida de 1709 à 1713 dans le village de Varnitza. Les bruits les plus fantaisistes ne cessaient de courir sur le départ, toujours imminent, du roi qui, en fait, ne quitta la Turquie qu'en septembre 1714 et rentra dans son royaume en décembre de la même année.

181 L'Empereur n'ayant pas signé la paix d'Utrecht, la guerre continua entre la France et lui jusqu'au traité de Rastadt, le 6 mars 1714, complété par celui de Baden le 7 septembre suivant.

182 Charlotte-Amélie de Hesse-Rheinfels, femme de Rákóczi, qui vivait séparée de son mari. Le 14 avril, elle s'était installée « dans une maison qui touche un des faux bourgs de Varsovie ». (Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 139, f° 186.)

183 Pourvu.

184 Bordeaux.

185 Cf. p. 24, n. 3.

186 Nous avons reproduit in extenso cette lettre, du 27 avril 1713, dans notre étude sur l'hôtel de Transylvanie. (Aff. Etr., Corr. Pol., Hongrie, 17, f° 61.)

187 Cf. p. 24, n. 3.

188 Gortholdt (ou Kortholt), diplomate allemand au service de Rákóczi, à Dantzig et à Berlin.

189 Le baron Tiepolt (ou Typolt), résident de l'empereur en Pologne.

190 Le baron Vay, resté en Pologne, était sénateur hongrois et maréchal de la Cour de Rákóczi

191 Traité d'Utrecht.

192 La comtesse Donhoff, fille de feu le Grand Maréchal, avec laquelle Besenval était lié d'amitié, et pour qui le roi Auguste avait des « inclinations très vives ». (Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 139, f^{os} 235, 257-258.)

193 Louis XIV séjourna à Marly du mercredi 3 mai au jeudi 1^{er} juin 1713.

194 A la date du samedi 13 mai 1713. à Marly, Dangeau note dans son Journal : « L'après-dinée le Roi fit la revue de ses gendarmes, de ses cheveu-légers et de ses deux compagnies de mousquetaires qui sont tous d'une beauté étonnante. Le prince Ragotzki étoit à cette revue, et avoit été à celle des gardes du corps ; il ne croyoit pas qu'il put y avoir dans le monde des troupes de cette beauté-là. »

195 Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin (1665-1736), fils du marquis et de la marquise de Montespan.

196 Le général comte Simon Forgach (ou Forgats), suprême comte de Borsod et sénateur, un des grands chefs de la guerre des Kouroucs.

197 Contre l'Empereur.

198 Krucsay (cf. le post-scriptum).

199 Le czar de Russie ? le roi de Prusse ?

200 S'agit-il de la flotte de l'amiral Jennings qui, de mars à juillet, croisa entre Espagne et Italie (cf. Dangeau, t. XIV, p. 369, 412, sq.), sur cette Méditerranée où, depuis la prise de Gibraltar, le 1^{er} août 1704, les vaisseaux anglais se promenaient

« comme les cygnes sur la rivière de Chantilly » ?

201 A la suite d'une réunion de la Diète qui lui avait fort déplu, le roi avait eu l'intention de retourner, pour un long séjour, dans son Electorat de Saxe.

202 Très probablement la comtesse de Cossel, favorite du roi Auguste, dont elle avait une fille. Elle résidait à Dresde où le roi avait aussi une Cour. Lassé d'elle, il lui avait interdit de le rejoindre à Varsovie, où il venait d'accorder ses faveurs à la comtesse Donhoff. La comtesse de Cossel ayant voulu enfreindre cette défense, fut reconduite à Dresde manu militari. « Madame la comtesse de Cosel venant en cette ville a esté rencontrée par les srs. de Montargon et de la Haye qui commandent une troupe de chevaliers gardes, qui luy ont fait reprendre le chemin de Dresden, où il y a ordre de ne l'en pas laisser sortir. M. le comte de Lagnasco est revenu icy après avoir parlé à cette dame, et donné les ordres nécessaires pour la conduire. » (Lettre de Baluze, chargé d'Affaires français à Varsovie, à Torcy, ministre des Affaires Etrangères, 14 avril 1713. Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 139, f° 186.) Le comte de Lagnasco, d'une famille considérable du Piémont, était major des gardes du corps du roi de Pologne.

203 Il faut certainement lire : 28, puisque la chasse dont Rákóczi parle pour le lendemain eut lieu, selon Dangeau, le lundi 29. (Cf. n. 3.)

204 Sans doute de ceux qui étaient restés en Pologne. Rakôczi obtint pour les seigneurs hongrois exilés dans ce pays 40.000 livres de pension sur le Trésor royal, qu'il répartit ainsi : 8.000 chaque, aux comtes Nicolas

Bercsényi, Simon Forgách, Antoine Esterhazy et Michel Czaky ; 5.000 au sénateur Vay ; 2.000 au sénateur Gerhard ; 1.500 à Jean Papay, ci-devant conseiller aulique : enfin 1.500 au secrétaire Krucsay. (Aff. Etr., Corr. Pol., Hongrie, 17.)

205 Dangeau : « Lundi 29 mai 1713, à Marly. Le Roi... courut le cerf l'aprèsdînée ; l'Electeur de Bavière et le comte de Saaros étoient à la chasse. Le Roi m'avoit commandé de donner à dîner à M. de Saaros, et l'Electeur de Bavière soupa chez M. d'Antin, comme il fait d'ordinaire quand il est ici. Le Roi fit donner des chevaux au comte de Saaros, comme il en fait donner à l'Electeur, et lui parla plusieurs fois durant la chasse. »

206 Qu'ils.

207 Les.

208 Est-ce une allusion à l'Electeur de Bavière qui donnait force fêtes dans la maison de Suresnes, près Paris, où il était installé depuis le 7 mars ? (Cf. Saint-Simon.)

209 D'entendre.

210 Cf. p. 26. n. 3.

211 Le 4 avril 1713, Louis XIV avait donné à Rákóczi un contrat de rentes de 600.000 livres sur l'hôtel de ville de Paris, en amortissement des subsides qui lui étaient encore dus à cette date. — La vente proposée par Rákóczi put-elle être effectuée ? Un an plus tôt, le 7 juin 1712, Besenval écrivait déjà à Torcy : « ... Depuis le malheur que nous avons eu de perdre nos Dauphins. les Etrangers qui dans ces derniers temps avoient déjà diminué de confiance pour nos fonds semblent l'avoir perdue entièrement, et je suis bien mortifié d'être obligé de vous dire qu'à moins de quelque hasard il n'y a plus personne qui veuille placer son argent sur la Ville de Paris, malgré le profit exorbitant

qu'on leur offre, et malgré la régularité avec laquelle les rentes sont payées. - (Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 136, f° 26), et le 18 octobre : « Il n'y aura pas moyen de trouver des fonds en ce pays, dans le temps que les particuliers vendent leurs propres contrats sur l'Hôtel de Ville de Paris à moitié de perte. » (Ibid..f° 213.)

212 Sans doute Jaworow, bourgade de Galicie Orientale, proche de Lwów et séjour préféré du roi Jean Sobieski.

213 L'Electeur de Bavière. (Cf. p. 32, n. 3.)

214 Pour faible que soit ma philosophie.

215 La duchesse de Bourbon, dite « Mme la Duchesse ».

216 Louis XIV résida à Rambouillet du lundi 26 juin au samedi 1^{er} juillet 1713. Dans son Journal, Dangeau mentionne que le comte de Saaros est parmi les quelques courtisans qui ont accompagné le roi et rapporte l'incident dont il fut le héros à la chasse du mardi 27 juin : Rákóczi ayant, par ignorance, commis la petite faute d'étiquette de s'habiller comme les gens de l'équipage du cerf sans en avoir demandé l'autorisation au roi, et s'en étant excusé, Louis XIV lui répondit avec bienveillance : « Monsieur, vous m'avez fait plaisir, et un homme comme vous fait honneur à l'équipage. »

217 Castellan : dignité sénatoriale dans l'ancienne Pologne. Les castellans, au nombre de 83, venaient après les Palatins, sauf le castellan de Cracovie qui était chef du Sénat. Il s'agit certainement ici d'Hélène-Elisabeth Lubomirska, fille de Stanislas Lubomirski, Grand Maréchal du royaume, et femme d'Adam Sieniawski (ou Szyniawski), palatin de Belz, puis castellan de Cracovie et Grand Général de Pologne, à laquelle Rákóczi, pendant son séjour à Dantzig, avait engagé sa terre de Jeraslav (ou Jaroslaw), naguère achetée pour lui, par Louis XIV, de la reine Marie

de Pologne. (Testament de Rákóczi, 1732.) La lettre du 7 juillet 1713, reproduite ci-après, où il est question d'un bien dénommé Jaraslavie, confirme cette identification. Jeraslav, à 100 kilomètres de Lwów, était le siège d'une importante abbaye de Bénédictines. Nous avons parlé dans l'étude sur les Origines véritables de l'intervention de Louis XIV, du rôle politique de la Palatine de Belz.

218 Le roi résida à Marly du jeudi 13 juillet au mercredi 30 août 1713.

219 C'est Rákóczi lui-même qui avait sollicité cette distinction... Journal de Dangeau : « Samedi 1er juillet 1713, à Versailles. M. le comte de Saaros, ayant eu un logement à Rambouillet, a espéré que le Roi voudroit peut-être bien lui en donner un au premier voyage de Marly ; mais, comme il craignoit d'embarrasser le Roi qui n'est pas accoutumé d'y mener des étrangers, il a pris conseil de M. du Maine et de M. le comte de Toulouse qui, s'étant chargés de pressentir le Roi là-dessus, lui ont parlé avant qu'il partit de Rambouillet, et le Roi leur a répondu qu'il donneroit un logement avec plaisir, mais qu'il falloit qu'il le demandât le jour de devant, comme les courtisans le demandent. »

220 Contrarié, rempli d'événements malheureux.

221 La maison de ville, c'est-à-dire l'hôtel de ville de Paris.

222 Cf. p. 22, n. 3.

223 Le roi ne quitta Versailles que le jeudi. Cf. p. 36, n. 2.

224 Louis XIV avait soutenu Charles XII de Suède dans son projet de remettre Stanislas Leczinski sur le trône de Pologne à la place du roi Auguste. Mais sur les rapports de Besenval exposant la faiblesse des partisans de Stanislas en Pologne, et à la suite de tentatives de rapprochement du roi Auguste lui-même, il se produisit une légère détente dans

nos rapports diplomatiques avec ce dernier. (Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 139, passim.)

225 Plus exactement, le roi Auguste souhaitait de marier le prince de Saxe, son fils, avec l'une des deux archiduchesses, filles de feu l'empereur Joseph. (Lettres de Besenval au roi, 17 janvier 1713, Aff. Etr., Corr. Pol., Pologne, 139, f° 35 ; et à Torcy, 16 mai 1713, *ibid.*, f° 232.) Le prince, plus tard Auguste III, épousa l'aînée, Marie-Josèphe, en 1719.

226 Nous n'avons pas réussi à identifier ce personnage.

227 Cf. p. 36, n. 3.

228 Louis XIV avait autorisé Besenval, alors à Dantzig, à se transporter à Varsovie auprès du roi Auguste, quand il le jugerait utile aux intérêts de la France.

229 L'Angleterre ? la Hollande ?

230 A la vente.

231 Cf. p. 26, n. 3.

232 Pierre Puchot, maréchal comte des Alleurs, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople de 1711 à 1716. Il avait commandé en Hongrie auprès de Rákóczi. Il mourut en 1725.

233 On dit que sa plus grande peine vient de la souffrance de ceux qui ont été attachés à lui. (Lettre de Madame de Maintenon à la Princesse des Ursins, 21 août 1713. Recueil Bossange, t. II, p. 422-423.)

234 « Sa maison étoit à Paris uniquement pour son domestique. » Saint-Simon, Mémoires, Hachette, t. XXIII, 1713, p. 261. — « Ne demeurant pas à Paris. » Lettre de Pontchartrain à Torcy, 26 avril 1713, cf. *infra*.

235 Archives Nationales. Rapports du Commissaire Bizoton. Série Y. Carton 13.199.

236 Arch. Nat. Ibid.

237 Archives du ministère des Affaires Étrangères. Correspondance politique, Hongrie et Transylvanie, t. 17, f° 48.

238 Ibid., f° 49.

239 Ibid., f° 52.

240 Ibid., f° 58.

241 Ibid., f° 69.

242 Cf. aussi Journal de voyage de J. C. Nemeitz, conseiller du prince de Waldeck, publié par Alfred Franklin : La Vie de Paris sous la Régence, Plon, 1897, chap. XVI. « De mon temps, on jouait chez l'ambassadeur de Gênes, et aussi à l'hôtel du Prince Ragotzki, dans le faubourg Saint-Germain. Ces personnages étaient autorisés par la Cour à tenir table pour les jeux de hasard. »

243 Aff. Étr., ibid., f° 226.

244 Aff. Étr. Hongrie, 18, f° 442.

245 Aff. Étr. Hongrie, 17, f° 192.

246 « Si j'eusse reçu à temps les subsides que le feu Roy m'avoit accordez », écrira plus tard Rákóczi au marquis d'O, « je n'aurois pas esté obligé d'employer tous mes revenus à la guerre, et j'aurois eu quelque argent comptant en sortant de mes Etats. » (22 novembre 1726. Aff. Étr., ibid., f° 398.)

247 Aff. Étr. Hongrie, 16, f° 326.

248 M. de Ligny était « Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier commis de Monsieur le Marquis de Torcy, Ministre

et Secrétaire d'État. »

249 Lettre écrite de Passy, le 30 mars 1713. Aff. Étr. Hongrie 17 f° 39.

250 Aff. Étr., ibid., f° 41.

251 Aff. Étr., ibid., f° 43.

252 Aff. Étr., ibid., f° 46.

253 Aff. Étr., ibid., f° 61.

254 Aff. Étr., ibid., f° 65, 5 mai 1713.

255 Aff. Étr., ibid., f° 70.

256 Aff. Étr., ibid., f° 89.

257 Exactement 1.099.333 livres, 6 sols, 8 deniers.

258 Lettre à la Princesse des Ursins, 21 août 1713. (Recueil Bossange, t. II, p. 422-23.) « On sçait que ce ne sont pas les jeux, le luxe, ou enfin mon propre dereglement qui m'a mis dans cet état, car de tant de Princes de mon rang auxquels la France a accordé sa protection, qui est-ce qui se fut contenté de moins, ou qui se fut réduit avec autant de plaisir que je le fis, dans un état de particulier, pour n'être pas à charge à l'État. » (Mémoire de Rákóczi à M. de Morville. Rodosto, 3 mars 1724. Aff. Étr., ibid., f° 347.)

259 Saint-Simon, Add. au Journal de Dangeau, 13 février 1713, p. 240-241.

260 Aff. Étr., ibid., f° 20.

261 Ed. Boislisle, Paris, Hachette, 1911, t. XXIII, p. 260.

262 Arch. Nat., loc. cit.

263 Journal de Dangeau, 16 septembre 1713.

264 Aff. Étr., ibid., f° 151.

265 Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, traduction par M. G. Brunet, Paris, 1857, t. I, p. 281 (lettre du 10 novembre 1716).

266 Lettres historiques et anecdotiques, 4 mai 1682. Bibliothèque Nationale. Mss. Fr. 10.625.

267 Loc. cit.

268 M. de Lescure, Préface à l'édition de Manon Lescaut, par Quantin, p. 26.

269 Saint-Simon, Mémoires, édit. de Boislisle, t. XXII, p. 305.

270 Correspondance, t. I, p. 15 (lettre du 14 mai 1695).

271 Sermon sur la possibilité d'accomplir les commandements, 1660.

272 Loc. cit., t. X, p. 363-364.

273

« Un enfant de famille, et qu'on veut bien instruire, Devrait savoir jouer avant que savoir lire. » (Regnard, Le Joueur.)

274 4 février 1697. Depping, Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, t. II, p. 715.

275 7 juin 1702. Depping, t. II, p. 742.

276 Tolérance et non privilège, si l'on s'en rapporte à une lettre du Comte de Pontchartrain à d'Argenson, le 12 mai 1706. « Le Roy a fait parler aux ministres étrangers, chez lesquels on joue à la bassette et au pharaon et ils ont promis de s'en abstenir. » (Depping, t. II, p. 823.)

277 Journal et Mémoires du Marquis d'Argenson, t. II, p. 93.

278 Ed. Boislisle, t. XXIII, p. 260.

279 Mémoire de Rákóczi au ministre des Affaires Étrangères. Rodosto, 3 mars 1724. Archives du ministère des Affaires Étrangères. Correspondance politique Hongrie et Transylvanie, t. XVII, f° 342.

280 Archives départementales de Seine-et-Oise. Série Q. Camaldules de Grosbois.

281 Ibid., cote BB.

282 Cette clause devait également exister pour les autres bâtiments, dont le gros pavillon, ainsi que le prouve ce passage des Annales Camaldulenses, t. VIII, p. 505 : « Domus et viridaria construxerat (Gaspard de Fieubet) contigua eremo, ut etiam postea fecerunt alii pii viri Nebonnarius, mareschallus de Tessé, princeps Ragockzy, solitudinis cupidi. Hæ domus in capitulo generali anni 1683, declaratæ fuere partem non facere clausuræ eremitarum. Vetitum tamen iisdem secularibus ne introducerent aliquando mulieres, multoque minus ad habitandum permetterent commorari. » (Annales Camaldulenses ordinis Sancti Benedicti, etc. D. Mittarelli et D. Cottadoni. — Venetiis, MDCCLXIV.)

283 Bibliothèque de la ville de Troyes, mss. lat. 2.146. — Ces « notes » ont été publiées in extenso, dans le texte français original, par M. Béla Zolnai, dans son étude en langue hongroise sur le jansénisme de Rákóczi : A janzenista Rákóczi. Széphalom-Könyvtár, Szeged, 1927. Mais étant encore inédites en France, nous nous sommes autorisé à en citer ici quelques lignes.

284 « Notes sur la vie, etc. »

285 Aff. Étr. Hongrie, 17, f° 336. Cette lettre, non datée, se place vers le mois de juin 1723.

286 De Rodosto, 22 novembre 1726, ibid., f° 396.

287 Testament, 27 octobre 1732. Aff. Étr. Hongrie, 18, f^{os}. 352, 361.

288 Bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille, Dossier Camaldules.

289 Bibliothèque de la ville de Troyes, mss. lat. 2.146. — Cette lettre a été également publiée par M. Béla Zolnai, loc. cit. Nous faisons à son sujet la même observation que dans la note 1 de la page 116.

290 Paris, 1921 ; éditions de la Sirène.

291 Archives départementales de Seine-et-Oise. District de Corbeil, domaines nationaux, n^{os} 1429-1451.

292 Ce vœu a été en partie exaucé. Le 12 juin 1937 a été inaugurée, devant l'entrée principale du domaine des Camaldules, une haute stèle, œuvre du sculpteur Csáky.

293 Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique Hongrie et Transylvanie, vol. 17, f^{os} 140, 146. Dans ses Mémoires (t. XII, p. 478, juin 1753), le duc de Luynes précise que Brenner entra au séminaire des Oratoriens de Nantes, et qu'après y avoir demeuré quelque temps, il s'en alla soutenir une thèse à Soissons.

294 Lettre de Rákóczi à Madame, duchesse d'Orléans. (Hongrie 17, f^{os} 335-341, non datée.)

295 Aff. Étr. Hongrie 17, f^o 194.

296 Lettre à Madame. Cf. supra.

297 Ibid.

298 Testament de Rákóczi, 27 octobre 1732. (Aff. Étr. Hongrie 18, f^{os} 352-361.) Voir aussi Aff. Étr. Autriche, supp^t 7, f^{os} 308-311.

299 Lettre à Madame. Cf. supra. L'abbé fut enterré dans le jardin du château.

300 Aff. Étr. Hongrie 18, f^{os} 271 et sq.

301 Aff. Étr. Hongrie 17, f^{os} 259 à 267.

302 Aff. Étr. Hongrie 18, f^o 268.

303 Secrets.

304 J. B. Héliissant, banquier de Rákóczi à Paris.

306 Le sultan Achmet III avait écrit à Rákóczi pour l'engager à se joindre à lui dans la guerre qu'il venait d'entreprendre contre l'Autriche.

307 M'ôte.

305 Il n'y a pas trace de cette rente dans les papiers du Couvent conservés aux Archives de Seine-et-Oise à Versailles, ni dans le dossier « Camaldules » des Archives de la Bastille, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Par son testament du 27 octobre 1732 (cf. supra), Rákóczi légua aux moines une somme de 5.000 livres.

308 Le sens de cette phrase privée de son contexte est assez obscur. Le prince Eugène de Savoie, commandant les armées impériales, avait enlevé Belgrade aux Turcs, le 16 août 1717, le jour même où Rákóczi avait quitté les Camaldules.

309 Achmet III, sultan de l'empire ottoman de 1703 à 1730.

310 Le comte Antoine d'Abzac, ancien colonel français, devenu diplomate au service de Rákóczi qu'il suivit dans l'exil de Rodostó.

311 Philippe V de Bourbon, roi de 1700 à 1746.

312 Victor-Amédée II de Savoie, roi de Sicile de 1713 à 1720.

313 A son départ de France, Rákóczi recevait annuellement du Trésor Royal 100.000 livres pour son entretien personnel, et 40.000 pour les gentilshommes hongrois de sa cour. Par ailleurs, il touchait les rentes au denier 20 de 600.000 livres de fonds privilégiés sur l'hôtel de ville de Paris. Plus tard, sous le ministère du cardinal Fleury, la pension de 100.000 livres fut réduite à 40.000, celle de 40.000 fut supprimée, et la rente sur l'hôtel de ville ne fut plus payée à partir du 1^{er} janvier 1720.

314 Le cardinal Jules Alberoni, ministre de Philippe V de 1715 à 1720.

315 L'abbé Dubois, alors ministre plénipotentiaire du Régent en Angleterre. Archevêque de Cambrai en 1720, cardinal en 1721, premier ministre en 1722.

316 Les Turcs avaient achevé, en 1715, de conquérir l'île de Candie (Crête) sur les Vénitiens ; puis ils s'emparèrent de la Morée qui leur fut attribuée par le traité de Passarovitz (21 juillet 1718).

317 Pierre le Grand, czar de Russie ; Auguste II, roi de Pologne ; Frédéric-Guillaume I^{er}, roi de Prusse, alliés contre la Suède et la Turquie.

318 Le maréchal comte de Tessé (1650-1725), avec lequel Rákóczi s'était lié d'amitié pendant son séjour aux Camaldules.

319 Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV à Constantinople de 1716 à 1725.

320 Vingt mille.

321 Le tsarévitch Alexis, déchu de son droit de succession, fut peu après traduit en jugement pour complot, condamné à mort, et mourut le lendemain, 26 juin 1718.

322 Sans doute aux Camaldules de Grosbois. Les Archives des Affaires Étrangères (Corr. Pol. Hongrie 17) renferment une lettre de Brenner, écrite de ce lieu à la date du 9 février 1718.

323 L'Autriche.

324 Iéni-Koeï, sur la rive d'Europe du Bosphore.

325 Élisabeth-Charlotte de Bavière, princesse Palatine, duchesse d'Orléans, dite Madame.

326 Charles de Bourbon Condé, comte de Charolais (1700-1760), fils du prince de Condé, duc de Bourbon († 1710) et de Mlle de Nantes, fille naturelle légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan. Boisimène, ambassadeur d'Espagne à Constantinople, raconta au duc d'Orléans que Rákóczi avait donné au comte de Charolais, au sujet du voyage que celui-ci faisait alors, des conseils contraires aux intérêts de ce jeune homme, et même aux désirs du duc d'Orléans. Le duc en avait fait part à Madame (sa mère), qui en avait à son tour parlé avec étonnement à l'abbé Brenner. Mais les propos de Rákóczi avaient été malicieusement déformés par Boisimène. Rákóczi écrivit à Madame pour lui expliquer ce qu'il avait réellement dit et fait en cette affaire (Aff. Étr. Corr. Pol, Hongrie 18, f° 264), et le duc d'Orléans fit une déclaration pour assurer au Prince qu'il ne mettait pas en doute ses sentiments, lui gardait sa sympathie, et ferait tout pour lui dans la mesure du possible (ibid. f° 268).

327 La Livonie, passée de la Pologne à la Suède en 1660, avait été occupée vers 1718 par Pierre le Grand, et fut cédée par la Suède à la Russie, en 1721, au traité de Nystad.

328 Ladislas Ignace, comte de Bercsényi, dit Berchény (1689-1778), fils du comte Nicolas Bercsényi, le célèbre compagnon de Rákóczi ; il était entré au service de la

France en 1712, et y avait créé les premiers régiments de hussards. Il termina sa carrière comme Maréchal de France.

329 Le comte de Wratislaw, chancelier de Bohême et favori de l'empereur Joseph I^{er}, « homme d'esprit et très capable », au dire de Villars, avait été envoyé à Rákóczi, dans l'été de 1706, pour tenter d'obtenir sa soumission ; ils se rencontrèrent à Neiheusel. Rákóczi a rapporté dans ses Confessions (Aff. Étr. Corr. Pol. Hongrie 16, f^{os} 285-286) la « prophétie » du comte : « ... Il me répondit ces paroles formelles, que j'ai retenues, parce que j'ai eu quelquefois l'occasion de m'en ressouvenir : « Hé bien, Prince, me disoit-il, vous vous fiez aux promesses
« de la France, qui est l'hôpital des Princes qu'elle a rendus malheureux par le
« manquement à sa parole et à ses engagements, vous en serez du nombre, et vous y
« mourrez. » Je répartis que je n'examinais pas la conduite de la France en cela,
mais mon devoir. »

330 Louis XIV.

331 La Cour de Vienne.

332 Le Congrès de Cambrai, tenu pour régler les points laissés en suspens entre Philippe V et l'Empereur, par le traité de Baden.

333 Nous avons tenu pour parisiens, bien qu'ils fussent, en ce temps, hors des barrières de la capitale, les logis de Rákóczi à Chaillot et à Passy, puisque ces villages ont été, depuis, annexés à Paris : le premier en 1784, le second en 1860.

334 Germain Brice, Description de la ville de Paris, 1752. Les détails qui suivent ont été pris, les uns dans G. Brice,

les autres dans l'Atlas de Jean de La Caille (1714) : Description de la ville et des faubourgs de Paris en 20 planches.

335 Nous avons emprunté l'historique de l'hôtel à l'ouvrage de M. Léo Mouton, L'Hôtel de Transylvanie. Paris, 1907.

336 L'hôtel mesurait 9 toises, 3 pieds, 0 pouce, en façade sur le quai ; et 23 toises, 5 pieds, 7 pouces en profondeur, sur la rue des Petits-Augustins.

337 C'est à cette date que l'hôtel quitta le nom d'Hôtel de Transylvanie pour celui d'Hôtel de Lautrec.

338 Dont il porte le n° 9.

339 Marquis de Rochemore et Maurice Dumolin, Guide pratique à travers le vieux Paris. Paris, 1923.

340 Né le 22 février 1661, mort le 4 août 1726. (Michaud, Biographie Universelle.)

341 P. de Ségur, Le Tapissier de Notre-Dame (Les dernières années du maréchal de Luxembourg). Paris, 1903, p. 407.

342 Archives Nationales. Q¹* 1099³. Premier tome du Terrier du Roy contenu dans le plan du quartier appelé la ville de Paris. Dressé par les cautions de François Blondeau en exécution de l'Arrest du Conseil du 14 décembre 1700. Plan, p. 28.

343 Arch. Nat. Q¹ 1141, et Arch. Nat. Minutier central, Fonds CXVII, liasse 303.

344 Arch. Nat. Q¹ 1142-43.

345 Mémoires manuscrits du baron de Breteuil. Mss. Arsenal 3863, p. 124 et sq.

346 L'usage de ce surnom par Rákóczi, dans une de ses lettres, tandis que les actes officiels ne mentionnent que

celui de Quarante, nous avait fait chercher en vain, lors de la première rédaction de cette étude, l'emplacement de la maison de Chaillot. Seul un plan secondaire du volume Z¹ F. 931 (f° 174) aux Archives Nationales, porte le nom de « D^{lle} Carmeline » sur des marais situés vers l'actuelle place de l'Aima. La lecture ultérieure du livre d'Abraham du Pradel nous a permis d'identifier propriétaire et domaine.

347 Ed. Fournier, t. I, p. 161, de son édition de l'ouvrage d'A. du Pradel, cité dans la note suivante (Paris, Daffis édit., 1878).

348 Abraham du Pradel, Le Livre commode contenant les adresses de la Ville de Paris, et le Trésor des Almanachs pour l'année Bissextile 1692, 1692.

349 Liger, Voyageur fidèle, 1715.

350 Cette ruelle était à 24 toises, environ, de l'avenue des Champs-Élysées.

351 Depuis 1765.

352 Arch. Nat. Q* 199¹⁷⁵, p. 289. (Procès-verbal du mercredi 23 juin 1728.) Arch. Nat. Z¹ F. 931 et Z¹ F. 950. (Plans du grand bornage.) Les Archives Nationales conservent aussi, sous la cote N¹ Seine 43, un plan en couleurs de la propriété Carmeline, intitulé : « Plans géographique des Batimens, cours, jardins, marais, appartenant à Mademoiselle Carente situé à Chaillot, levé et dessiné par Bernard Borde, ayde arpenteur ordinaire des Bastiments du Roy. » Dans un cartouche de ce plan sont données les mesures suivantes : Batimens, cours : 61 perches, 1. Jardins, espaliers : 75 perches. Cour du jardinier : 2 perches, 12. Total : 1 arpent, 38 perches, 13. — Jardins, Bois : 7 arpents, 44 perches, 9. Jardins en marais :

2 arpents, 59 perches, 3. Avenüe : 1 arpent, 86 perches, 3. Total : 11 arpents, 89 perches, 15.

353 14 toises de longueur, sur 4 toises, 5 pieds, 6 pouces de profondeur, et 20 pieds de haut. La propriété mesurait environ 85 à 90 toises sur la rue de Chaillot, 105 toises sur la ruelle aux Fouetteurs, et 193 toises le long de l'égout. La porte d'entrée n° 21 était à 63 toises de l'angle de la ruelle aux Fouetteurs.

354 Nous avons emprunté cette histoire à Maurice Dumolin, Études de topographie parisienne, Paris, 1930, t. II, p. 17, 24, 87-88.

355 Archives du ministère des Affaires Étrangères. Correspondance politique Hongrie et Transylvanie. T. XVII, f° 26, 9 mars 1713.

356 Aff. Étr. Ibid. F° 23.

357 Voir les Mémoires de Breteuil, p. 133.

358 Aff. Étr. Ibid. F° 26, 9 mars 1713.

359 Bulletin de la Société Historique d'Auteuil et de Passy, 1892-1930, et Maurice Dumolin, Auteuil et Passy d'autrefois. (Ouvrage inédit.)

360 P.-N. Quillet, Chroniques de Passy et de ses environs, 1836. Première partie, p. 118.

361 K. Thaly, Rákóczi Tar. T. I, Budapest, 1886.

362 En juin 1717, dans un acte de transport de vente, Rákóczi, alors retiré aux Camaldules de Grosbois, sera domicilié à l'hôtel de Tessé, rue Saint-Maur, paroisse Saint-Sulpice. En fait, il ne s'agira que d'une élection fictive de domicile.

363 Dans la propriété de la comtesse Élisabeth de Gramont, 69, rue Raynouard.

364 Charlotte-Amélie, fille de Charles, Landgrave de Hesse Rheinfels Wanfried et d'Alexandra-Julienne de Leiningen, née le 8 mars 1679, mariée à François II Rákóczi le 25 septembre 1694.

365 Archives du ministère des Affaires Étrangères, Correspondance politique Autriche, T. 78, f° 189, 9 juillet 1701. Voir aussi Villars, Mémoires, T. 1, p. 332. Une lettre anonyme, datée de Nuremberg, 20 juillet 1701, et conservée aux Archives Nationales (dans un volume provenant des Archives du ministère de la Guerre, vol. 1502, p. 24), exprimait plus crûment : « On dit que le capitaine Longueval a fait l'amour à Me Ragotzi et que cette passion y a beaucoup de part... »

366 Marquis de Bonnac, Histoire intéressante ou Relation des guerres du Nord et de Hongrie. Hambourg, 1756. T. I, p. 156.

367 Lundi 13 février 1713. T. 14, p. 344.

368 Villars, Mémoires. T. I, p. 332.

369 Aff. Étr., Hongrie, 17, f° 272.

370 Luynes, Mémoires. T. X, p. 159-160.

371 Maurice Dumolin, Études de topographie parisienne. T. I, p. 232.

372 Briefe der Herzogin Élisabeth Charlotte von Orléans aus den Jahren 1721 und 1722, herausgegeben von D^r Wilhelm Ludwig Holland, Tübingen, 1881.

373 « Meine bass », loc. cit., Lettre 1278 (13 novembre 1721, p. 268).

374 Loc. cit., Lettres 1268 (9 octobre 1721, p. 244) et 1275 (1er novembre 1721, p. 261).

375 Loc. cit., Lettre 1281 (22 novembre 1721, p. 279).

376 Loc. cit., Lettre 1282 (27 novembre 1721, p. 282).

377 Loc. cit., Lettre 1276 (6 novembre 1721, p. 265).

378 Loc. cit., Lettre 1313 (21 mars 1722, p. 352).

379 « Die fürstin Ragotzi hatt sich nun in ein closter retirirt ; ob dass eine bekehren darff erfolgen, mag gott geben. » Loc. cit., Lettre 1286 (13 décembre 1721, p. 295).

380 Émile Raunié, Epitaphier du Vieux Paris, 1901. T. 3, p. 95.

381 Loc. cit., Lettre 1268 (9 octobre 1721, p. 244).

382 P.-G. Brunet, Correspondance complète de Madame, Paris, 1857. T. 2, p. 350.

383 Loc. cit., Lettre 1276 (6 novembre 1721, p. 265).

384 S'agit-il du comte Schlieben, Allemand, qui vécut longtemps à la cour d'Espagne, où il jouit de la faveur de la princesse des Ursins. Venu en France, il fut compromis dans la conspiration de Cellamare, arrêté à Lyon et mis à la Bastille en décembre 1718. (Brunet, op. cit., t. II, p. 42, 47.)

385 Loc. cit., Lettres 1281 (22 novembre 1721, p. 279) et 1282 (27 novembre 1721, p. 282).

386 « Ihre vissitte wirdt mir gar eine mittelmässige freüde sein... » Loc. cit., Lettre 1276 (6 novembre 1721, p. 263) et Lettres 1278 (13 novembre 1721, p. 268), 1294 (10 janvier 1722, p. 308), 1300 (5 février 1722, p. 320).

387 Mercure, juin 1735, f^{os} 1207-1208.

388 Loc. cil., Lettres 1275 (1er novembre 1721, p. 261) et 1313 (21 mars 1722, p. 352). Voir aussi notre préface aux « Instructions secrètes de Rákóczi à l'abbé Brenner ».

389 Loc. cit., Lettres 1268 (9 octobre 1721, p. 244), 1281 (22 novembre 1721, p. 279), 1282 (27 novembre 1721, p.

282).

390 Loc. cit., Lettre 1287 (18 décembre 1721, p. 299).

391 Loc. cit., Lettre 1304 (19 février 1722, p. 328).

392 Brunet, op. cit. T. 2, p. 358-360. — Briefe... Lettre 1305 (21 février 1722, p. 332). — Les Mémoires de Luynes (t. X, p. 159-160) contiennent un récit à peu près identique. Les quelques variantes de détail s'expliquent par la date même à laquelle il fut écrit : septembre 1749, soit vingt-huit ans après l'événement.

393 Dans une lettre du 19 février (loc. cit., n° 1304, p. 328), la Palatine précise que le dentiste, malhabile, blessa profondément la gencive ; et elle explique, à sa façon, que l'abcès, passant de la pommette à la gorge, étouffa la princesse en un instant...

394 Le Dr Jean-Claude-Adrien Helvétius (1685-1755), membre de l'Académie des Sciences, fut le père du philosophe Claude-Adrien Helvétius (1715-1771), auteur du livre De l'Esprit.

395 Brunet ayant lu, par erreur, Chaillot, nous avons, dans la première édition de cette étude, consacré un paragraphe au couvent de la Visitation-Sainte-Marie de Chaillot. C'est en lisant, plus tard, le texte original que nous avons relevé cette erreur, et corrigé notre texte.

396 Loc. cit., Lettre 1305 (21 février 1722, p. 332), et J. Buvat, Journal de la Régence, t. II, p. 345.

397 Dans les « Notes prises aux Archives de l'État Civil de Paris, avenue Victoria, 4, brûlées le 24 mai 1871 », par le comte de Chastellux, Paris, 1875, on lit à la page 334 : « Charlotte-Amélie de Hesse-Rhinfels, morte le 18 février 1722, à quarante-trois ans, épouse de François Rákóczy, alors en Turquie. (Saint-Sulpice.)

398 N° 9, p. 108.

399 Loc. cit., Lettre 1307 (28 février 1722, p. 337).

400 Loc. cit., Lettre 1313 (21 mars 1722, p. 352).

401 Archives Nationales. H. 3950 : « Registre des recettes et dépenses des Bénédictines du Chasse Midy, 1731-1771. »

402 Arch. Nat. T. 160, n° 9.

403 Paul Fromageot, La rue du Cherche-Midi et ses habitants depuis ses origines jusqu'à nos jours. Paris, 1915.

*Émile Pillias. Études sur François II Rakoczi,
prince de Transylvanie . Préface du professeur
Jules Szekfü,...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65400364>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

) Il étoit party sans au-
traitté préalable : outre
tous les Traitez ne peu-
t contrebalancer les maxi-
mes fondamentales des Turcs
à lesquels ils privent la
noblesse et le clergé de leurs
privilèges, et amènent les
chrétiens en esclavage dans leurs
pays : usage que le Grand
Seigneur n'est pas le maître
de abolir.

[Retour](#)

1) Je luy avoit mandé que
liaison avec l'Empereur
venant tous les jours plus
tes, je ne voyais pas
nent la france voulust etre
ntelligence, et nuir à ce
ince directement ou indi-
lement.

Retour

*) Je luy avois ecrit que
joye publique m'appre-
que le Cardinal Alberoni
envoyoit m /10 armes.*

Retour

(i) M'estant apperçu (: au
ns le croyant ainsy :)
Mgr le Regent n'étoit
porté pour des grandes
sons avec le czar, je n'ay
ais parlé d'affaires à son
nistre.

[Retour](#)

) Cela s'accorde avec ce
l a écrit à S. A. R. Ma-
ie. J'en ay marqué les
tables raisons cy-dessus.

) Tout cecy etant diame-
ement opposé à ses senti-
its et sa conduite passée,
e pris pour un parfait
ngement.

Retour

) *Jay lieu de croire, sans
nmoins en etre assuré,
il a pris les mesures que
y : M. Bersenyi¹, a quil
ait avoir la patente de
onel de Houssards, est
à Constantinoble pour y
ner un escadron : c'est
varament avec les hous-
ds, ou sous leurs appa-
ces, qu'il a dessein de s'y
barquer. M. le M. de T.
ecrit depuis peu qu'il
désespéroit pas de le re-
r.*

Retour

h) *Je me croy obligé de
nner de bonne foy l'eclair-
ssement que voicy : M. le
Rakotcy abandonna les
ransilvains comme les Hon-
ois en 1711 : il avoit déjà
crite une lettre à l'Empe-*

[Retour](#)

l) Il m'avoit ecrit que le
us de le laisser rentrer en
ance ne venoit que du
oçon que M. le Regent
oit en touchant les conseils
'on l'accusoit d'avoir don-
à M. le C. de Charolais.

[Retour](#)

e) Je luy avois mandé
e M. l'Archevêque de Cam-
ay lors que j'avois eu
onneur de luy parler la
rnier fois, m'avoit dit que

Retour